SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chair:
The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Wednesday, January 31, 2018
Thursday, February 1, 2018

Issue No. 35

First meeting:

Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day)

First meeting:

Examine and report on issues relating to social affairs, science and technology generally

INCLUDING:
THE TWENTY-THIRD REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day))

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président :
L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le mercredi 31 janvier 2018
Le jeudi 1er février 2018

Fascicule nº 35

Première réunion :

Projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir)

Première réunion :

Examiner pour en faire rapport sur les questions concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général

Y COMPRIS :
LE VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir))

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53755-53764

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Chantal Petitclerc, *Deputy Chair*

The Honourable Judith Seidman, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bernard
* Day
(or Mercer)
Doyle
Griffin
* Harder, P.C.
(or Bellemare),
(or Mitchell)
Manning
Mégie
Mercer
Mitchell
Munson
Omidvar
Poirier
Raine
Saint-Germain
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Griffin replaced the Honourable Senator Forest (*February 1, 2018*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Day (*January 31, 2018*).

The Honourable Senator Forest replaced the Honourable Senator Dean (*January 30, 2018*).

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Munson (*January 25, 2018*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Neufeld (*December 14, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Chantal Petitclerc

Vice-présidente : L'honorable Judith Seidman

et

Les honorables sénateurs :

Bernard
* Day
(ou Mercer)
Doyle
Griffin
* Harder, C.P.
(ou Bellemare),
(ou Mitchell)
Manning
Mégie
Mercer
Mitchell
Munson
Omidvar
Poirier
Raine
Saint-Germain
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Griffin a remplacé l'honorable sénateur Forest (*le 1er février 2018*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 31 janvier 2018*).

L'honorable sénateur Forest a remplacé l'honorable sénateur Dean (*le 30 janvier 2018*).

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 25 janvier 2018*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 14 décembre 2017*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate,* of Tuesday, November 28, 2017:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Mercer, for the second reading of Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Eggleton, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, December 14, 2017:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fraser:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, in accordance with rule 12-7(9), be authorized to examine and report on such issues as may arise from time to time relating to social affairs, science and technology generally, including:

(a) cultural affairs and the arts, social and labour matters, health and welfare, pensions, housing, fitness and amateur sport, employment and immigration, consumer affairs, and youth affairs;

(b) elements related to its mandate or to previous reports of the committee that are found in the ministerial mandates of the Minister of Canadian Heritage, the Minister of Employment, Workforce Development and Labour, the Minister of Families, Children and Social Development, the Minister of Health, the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship, the Minister of Infrastructure and Communities, the Minister of Innovation, Science and Economic Development, the Minister of Science, and the Minister of Sports and Persons with Disabilities; and

That the committee report to the Senate no later than December 30, 2018.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 28 novembre 2017 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Mercer, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Eggleton, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 décembre 2017 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fraser,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, conformément à l'article 12-7(9) du Règlement, soit autorisé à examiner et à faire rapport sur les questions qui pourraient survenir concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général, notamment :

a) les affaires culturelles et les arts, les affaires sociales et les relations du travail, la santé et l'assistance sociale, les pensions, le logement, la condition physique et le sport amateur, l'emploi et l'immigration, la consommation, la jeunesse; et

b) les questions liées à son mandat ou dans les anciens rapports du comité qui se trouvent dans les mandats de la ministre du Patrimoine canadien, de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'oeuvre et du Travail, du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, de la ministre de la Santé, du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, de la ministre des Sciences, et du ministre des Sports et des Personnes handicapées; et

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 30 décembre 2018.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière du Sénat,

Nicole Proulx

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, January 31, 2018
(79)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:32 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Day, Eggleton, P.C., Forest, Mégie, Omidvar, Poirier, Raine and Seidman (9).

In attendance: Ferda Simpson, Procedural Clerk, Senate Committees Directorate; Sonya Norris, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 28, 2017, the committee began its examination of Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day).

WITNESSES:

Colin Fraser, Member of Parliament for West Nova, sponsor of the bill.

Royal Canadian Legion:

Brad White, Dominion Secretary.

Canadian Heritage:

Denis Racine, Director General, Major Events, Commemorations and Capital Experience;

Marie-Lise Julien, Legal Counsel.

The chair made a statement.

Mr. Fraser and Mr. White each made a statement and answered questions.

At 5:05 p.m., it was agreed to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day).

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 5:06 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 31 janvier 2018
(79)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 32, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Day, Eggleton, C.P., Forest, Mégie, Omidvar, Poirier, Raine et Seidman (9).

Également présentes : Ferda Simpson, greffière à la procédure, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris, analyste, Services d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 28 novembre 2017, le comité entreprend son étude du projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir).

TÉMOINS :

Colin Fraser, député, de Nova-Ouest, parrain du projet de loi.

Légion royale canadienne :

Brad White, secrétaire national.

Patrimoine canadien :

Denis Racine, directeur général, Événements majeurs, commémorations et expérience de la capitale;

Marie-Lise Julien, conseillère juridique.

Le président fait une déclaration.

M. Fraser et M. White font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 17 h 5, il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir).

Il est convenu de réserver le titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 17 h 6, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

OTTAWA, Thursday, February 1, 2018
(80)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Eggleton, P.C., Griffin, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine and Seidman (11).

In attendance: Shaila Anwar, Acting Deputy Principle Clerk, Senate Committees Directorate; Sonya Norris and Elizabeth Cahill, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 14, 2017, the committee began its study on issues relating to social affairs, science and technology generally (Topic: Registered Disability Savings Plan and Disability Tax Credit).

WITNESSES:

Autism Canada:

Dermot Cleary, Board Chair.

Diabetes Canada:

Kimberley Hanson, Director, Federal Affairs.

Multiple Sclerosis Society of Canada:

Benjamin Davis, National Vice-President, Government Relations and President, Atlantic Division.

Canadian Psychological Association:

Karen Cohen, Chief Executive Officer.

Disability Tax Fairness Alliance:

Lembi Buchanan, Past Co-chair.

The Maytree Foundation:

Michael Mendelson, Maytree Fellow (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Cleary, Ms. Hanson and Mr. Davis each made a statement and answered questions.

At 11:30 a.m., the committee suspended.

OTTAWA, le jeudi 1er février 2018
(80)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Eggleton, C.P., Griffin, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine et Seidman (11).

Également présentes : Shaila Anwar, greffière principale adjointe par intérim, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris et Elizabeth Cahill, analystes, Services d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 décembre 2017, le comité entreprend son étude de questions concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général (Sujet : Le régime enregistré d'épargne-invalidité et le crédit d'impôt pour personnes handicapées).

TÉMOINS :

Autisme Canada :

Dermot Cleary, président du conseil d'administration.

Diabète Canada :

Kimberley Hanson, directrice, Affaires fédérales.

Société canadienne de la sclérose en plaques :

Benjamin Davis, vice-président des relations avec les gouvernements à l'échelon national et président, Division de l'Atlantique.

Société canadienne de psychologie :

Karen Cohen, chef de la direction.

Disability Tax Fairness Alliance :

Lembi Buchanan, ancienne coprésidente.

The Maytree Foundation :

Michael Mendelson, agrégé de recherche (par vidéoconférence).

Le président prend la parole.

M. Cleary, Mme Hanson et M. Davis font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 11 h 30, la séance est suspendue.

At 11:37 a.m., the committee resumed.

Mr. Mendelson, Ms. Cohen and Ms. Buchanan each made a statement and answered questions.

At 12:34 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 11 h 37 la séance reprend.

M. Mendelson, Mme Cohen et Mme Buchanan font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 12 h 34, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière suppléante du comité,

Ferda Simpson

Acting Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, February 1, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWENTY-THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day), has, in obedience to the order of reference of November 28, 2017, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 1er février 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

VINGT-TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir), a, conformément à l'ordre de renvoi du 28 novembre 2017, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

ART EGGLETON

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, January 31, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-311, An Act to amend the Holiday Act (Remembrance Day), met this day at 4:32 p.m. to give consideration to this bill.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Art Eggleton, senator from Toronto and chair of the committee. I will ask my colleagues to introduce themselves, starting on my left.

Senator Omidvar: Senator Omidvar from Ontario.

Senator Day: Joseph Day from New Brunswick.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Forest: Éric Forest from the Gulf region of Quebec.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Montreal, Quebec.

[*English*]

The Chair: Senator Nancy Greene Raine from British Columbia has just arrived.

We are here today to consider Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day).

We're getting squeezed at both ends on this meeting. It was originally set for two hours. We're now down to about 25 minutes because some have to go off and caucus before the vote at 5:30, and given how long it took some of you to get over here by the bus, particularly in the traffic, it's maybe going to take more than 15 minutes to get back over to Centre Block and into the Senate Chamber. So we're going to have to do this very quickly.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 31 janvier 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir), se réunit aujourd'hui, à 16 h 32, pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je suis le sénateur Art Eggleton, de Toronto, et je préside le comité. Je vais inviter mes collègues à se présenter, en commençant à ma gauche.

La sénatrice Omidvar : Sénatrice Omidvar, de l'Ontario.

Le sénateur Day : Joseph Day, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, de Montréal, au Québec.

[*Traduction*]

Le président : La sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique, vient d'arriver.

Nous sommes ici aujourd'hui pour étudier le projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir).

Notre séance a été écourtée, tant au début qu'à la fin. Elle était initialement censée durer deux heures. Il ne nous reste plus qu'environ 25 minutes, car certains sénateurs devront aller se réunir en caucus avant le vote prévu à 17 h 30 et, vu le temps qu'il a fallu à certains d'entre vous pour arriver ici en autobus, surtout à cause de la circulation, il faudra peut-être plus de 15 minutes pour retourner à l'édifice du Centre et se rendre à la salle du Sénat. Nous allons donc devoir nous y prendre très rapidement.

Fortunately, we only have two speakers, Colin Fraser, Member of Parliament for West Nova, who is the sponsor of the bill; and Brad White, Dominion Secretary, Royal Canadian Legion. We do have two representatives from Canadian Heritage here, Denis Racine and Marie-Lise Julien. They are both here to answer any questions.

In the next 25 minutes, we have to get through two sets of remarks and any questions you may have, and then we have to consider if we want to go to clause by clause — there is only one clause in this bill — or whether you want to leave that over to another day.

With that, let me call upon the sponsor of the bill and welcome Colin Fraser, Member of Parliament for West Nova.

Colin Fraser, Member of Parliament for West Nova, sponsor of the bill: Thank you very much, Mr. Chair and senators. It is very much an honour to be with you today. I will be brief in my remarks and will certainly be happy to answer any questions you may have.

I want to thank, first and foremost, Senator Day for sponsoring my bill in the Senate and appreciate very much his work in bringing this forward to your committee.

I would like to thank also Wilma McNeil from Sarnia, Ontario, who is a very passionate individual on veterans' issues. I have had the pleasure of speaking to Ms. McNeil on a number of occasions and thank and congratulate her for her 25-plus years in advocating for this change to the legislation dealing with the Holidays Act.

[*Translation*]

Thank you very much, Mr. Chair. It is a great honour to be here with you today. I am very pleased that my Bill C-311 was adopted at third reading in the House of Commons in a 205 to 76 vote, following which it was referred to your committee.

[*English*]

I want to thank and acknowledge the efforts of members from all parties who have brought bills similar to this one forward as private members' bills over the years, but, for one reason or another, have not been successful.

I want to start just by highlighting some of the reasons I believe Remembrance Day is so important.

Heureusement, nous ne recevons que deux témoins : Colin Fraser, député de Nova-Ouest, qui est le parrain du projet de loi, et Brad White, secrétaire national de la Légion royale canadienne. Nous avons également parmi nous deux représentants du ministère du Patrimoine canadien : Denis Racine et Marie-Lise Julien. Ils sont ici pour répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Dans les 25 prochaines minutes, nous devrons compléter deux séries d'observations et de questions, le cas échéant, après quoi il nous faudra décider si nous sommes prêts à procéder à l'étude article par article — le projet de loi ne contient qu'un seul article — ou si nous préférons la reporter à un autre jour.

Sur ce, je cède la parole au parrain du projet de loi, Colin Fraser, député de Nova-Ouest. Soyez le bienvenu.

Colin Fraser, député, Nova-Ouest, parrain du projet de loi : Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis très honoré d'être parmi vous aujourd'hui. Mes observations seront brèves, et je me ferai certes un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Je tiens, d'abord et avant tout, à remercier le sénateur Day d'avoir parrainé mon projet de loi au Sénat et je lui suis très reconnaissant du travail qu'il a accompli pour en saisir votre comité.

J'aimerais également remercier Wilma McNeil, une résidante de Sarnia, en Ontario, qui défend avec beaucoup de passion les intérêts des anciens combattants. J'ai eu le bonheur de m'entretenir avec Mme McNeil à plusieurs reprises, et je lui transmets mes remerciements et mes félicitations pour les efforts qu'elle a déployés pendant plus de 25 ans afin que cette modification soit apportée à la Loi instituant des jours de fête légale.

[*Français*]

Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un grand honneur pour moi d'être parmi vous aujourd'hui. Je suis très heureux que mon projet de loi C-311 ait été adopté à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes grâce à un vote de 205 contre 76, à la suite duquel il se retrouve devant votre comité.

[*Traduction*]

Je tiens aussi à remercier et à souligner les efforts des membres de tous les partis qui, au fil des ans, ont présenté des mesures législatives semblables à celle-ci, sous la forme de projets de loi d'initiative parlementaire, mais qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas réussi à les faire adopter.

Je voudrais commencer par expliquer pourquoi j'estime que le jour du Souvenir est si important.

Our beautiful and peaceful country did not happen by luck. It was built steadily and dutifully by those who have gone before us, who protected and defended our liberties, values and rights and who have served our country in the Armed Forces.

November 11 is Remembrance Day, and it marks the day in 1918 when the Great War, World War I, ended. It has come to symbolize and solemnly remind us of those who have paid the supreme sacrifice in the service to our country. From Ypres and Flanders fields and Vimy Ridge in World War I, to Dieppe, Italy, Africa, Normandy and the Pacific in World War II, in Korea, peacekeeping missions, the Gulf War, Afghanistan and other conflicts, there is a continuum of bravery and dedication by our Canadian Forces.

Past, present and future, we must honour them and their sacrifice, and it is right that a grateful country appropriately pays tribute, thanks and remembers our fallen and those who serve today.

I therefore believe Remembrance Day is very important for our country and for all Canadians. I think we should be raising its profile wherever and whenever possible. We should ensure that it is being marked appropriately.

It is important to note that 2017 marked the one-hundreth anniversary of the Battle of Vimy Ridge. This year, 2018, will mark the one hundreth anniversary of the armistice ending World War I, and next year we'll be marking the seventy-fifth anniversary of D-Day and the Battle of Normandy in World War II. So I believe it is an especially poignant moment for the discussion about Remembrance Day in Canada.

I want to talk for a moment about the mechanics of Bill C-311, which is before you. It is, as your chair indicated, a one-clause bill. Basically, I am seeking to add the word "legal" in the section of the Holidays Act pertaining to Remembrance Day. The Holidays Act deals with three specific days: Canada Day, Victoria Day and Remembrance Day. There is different language used in connection with Canada Day and Victoria Day than there is with Remembrance Day. I note that there is different language both in English and in French.

My bill seeks to add consistency of language to ensure that there is the same language being used for all of these days, with special recognition, of course, that the term "holiday," in law, has a different meaning than perhaps what is generally used or considered a day off. I don't see Remembrance Day as being a

Notre magnifique et paisible pays n'est pas le fruit du hasard. Il a été bâti, au prix d'efforts soutenus et consciencieux, par ceux qui nous ont précédés, ceux qui ont protégé et défendu nos libertés, nos valeurs et nos droits, ceux qui ont servi notre pays dans les Forces canadiennes.

On souligne le jour du Souvenir le 11 novembre, parce que c'est à cette date, en 1918, que la Grande Guerre, la Première Guerre mondiale, a pris fin. C'est à cette date que nous nous souvenons solennellement de ceux qui ont fait le sacrifice ultime au service de leur pays. Des batailles d'Ypres, des Flandres et de la crête de Vimy, pendant la Première Guerre mondiale, à celles de Dieppe, d'Italie, d'Afrique, de Normandie et du Pacifique, pendant la Seconde Guerre mondiale, en passant par la guerre de Corée, les missions de maintien de la paix, la guerre du Golfe, la guerre en Afghanistan, ainsi que d'autres conflits, nos militaires ont sans cesse fait preuve de bravoure et de dévouement.

Dans le passé, au présent et à l'avenir, nous devons leur rendre hommage et souligner leur sacrifice, et il est juste qu'un pays reconnaissant rende hommage aux disparus et aux militaires en service, qu'il les remercie et qu'il honore leur mémoire de façon appropriée.

Par conséquent, je crois que le jour du Souvenir est très important pour notre pays et pour tous les Canadiens. Selon moi, nous devrions en rehausser le profil chaque fois que nous en avons l'occasion. Nous devrions nous assurer que cette journée est célébrée comme il se doit.

Il est important de noter que l'année 2017 marquait le 100e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. Cette année, en 2018, nous célébrerons le 100e anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la Première Guerre mondiale et, l'année prochaine, ce sera le 75e anniversaire du jour J et de la bataille de Normandie au cours de la Seconde Guerre mondiale. Je crois donc qu'il s'agit d'un moment particulièrement émouvant pour discuter du jour du Souvenir au Canada.

J'aimerais parler un instant des mécanismes prévus dans le projet de loi C-311, dont vous êtes saisis. Le projet de loi contient, comme le président l'a indiqué, un seul article. Au fond, je demande que la Loi instituant des jours de fête légale soit modifiée par substitution, aux mots « jour férié », des mots « jour de fête légale » dans l'article qui porte sur le jour du Souvenir. La Loi instituant des jours de fête légale concerne trois journées précises : la fête du Canada, la fête de Victoria et le jour du Souvenir. Le libellé ayant trait à la fête du Canada et à la fête de Victoria diffère de celui utilisé pour le jour du Souvenir. Je signale d'ailleurs que le libellé est différent tant en français qu'en anglais.

Mon projet de loi vise à uniformiser le libellé pour faire en sorte que ces trois journées soient désignées de la même façon, d'autant plus qu'il faut reconnaître, bien entendu, que l'expression « jour férié » en droit n'a pas le même sens que celui qui est peut-être généralement utilisé ou considéré comme

day of rest or a day to be on your own. It's a day to solemnly remember those who have given for our country. But I believe that on a plain language reading of it, it's important that the same same language be used for those days in the act. I believe that will also elevate the status of Remembrance Day in federal statute to the same as Canada Day and Victoria Day.

What this bill does: This bill is a modest measure to add consistency to the language in the federal Holidays Act and to ensure that consistency is observed. It also affirms Parliament's commitment that November 11 is a very important day in Canada, one of solemn remembrance and reflection for those who have sacrificed for our country. I believe it shines a light on this important day, and any chance we can do that as parliamentarians is an important endeavour.

What this bill does not do: It does not make a national holiday. It can't. It's not within the purview of Parliament to do so. Statutory holidays are up to the provinces and territories to determine in their jurisdiction. I would be okay with the provinces reviewing whether they are marking Remembrance Day appropriately in their jurisdiction, but in no way does this bill change anything as far as a day off or whether school is in session in a province or territory.

It doesn't give anyone the day off who doesn't already have it. Federal employees already have Remembrance Day as a day off through collective agreements or through the Canada Labour Code.

Students who already have the day off school so that they're able to mark November 11 with their family and the community will continue to have it as a day off, but it doesn't give those who are currently supposed to be in school that day the day off.

There are two main arguments raised in opposition, and I know you will be hearing in a moment from Mr. White from the Dominion Command of the Royal Canadian Legion, and I must say I have nothing but the utmost of respect for the Royal Canadian Legion and all they do for veterans across our country. I'm proud that I have 14 legions in my riding and engage with them very often and, obviously, sought their input on this bill.

As I understand it, the Royal Canadian Legion has some difficulty with this, first, because they believe that children should be in school on November 11, but this bill doesn't change anything about school because that's up to the provinces. Second, as I understand it, the legion is worried it would become just another day off.

jour de congé. À mes yeux, le jour du Souvenir n'est pas une journée de repos ou de solitude. C'est l'occasion de se souvenir solennellement de ceux qui ont tout donné pour notre pays. Je crois toutefois que, si l'on s'en tient au sens ordinaire, il est important que le même libellé soit employé pour les trois jours mentionnés dans la loi. Selon moi, cela permettra également d'élever le statut du jour du Souvenir dans la loi fédérale au même rang que la fête du Canada et la fête de Victoria.

Qu'est-ce que le projet de loi permet de faire? C'est une mesure modeste qui vise à rendre plus cohérente la Loi instituant des jours de fête légale et qui veille à ce que l'uniformité soit observée. Le projet de loi permet également de confirmer la très grande importance que le Parlement accorde au 11 novembre au Canada, une journée de commémoration solennelle et de recueillement pour ceux qui se sont sacrifiés pour notre pays. Je crois que cela met en lumière l'importance de cette journée, et toute mesure que nous, les parlementaires, pouvons prendre à cet égard est une démarche fort louable.

Qu'est-ce que le projet de loi ne fait pas? Il ne crée pas une fête nationale. Ce n'est pas possible. Cela ne relève pas de la compétence du Parlement. C'est aux provinces et aux territoires de déterminer quels seront les jours fériés dans leur administration. Je n'aurais pas d'objection à ce que les provinces examinent si le jour du Souvenir est observé de façon appropriée sur leur territoire, mais le projet de loi ne change rien à la décision de donner congé aux travailleurs ou aux étudiants dans une province ou un territoire.

Le projet de loi n'accorde pas une journée de congé à ceux qui ne l'ont pas déjà. Tous les fonctionnaires fédéraux ont déjà congé le jour du Souvenir en vertu des conventions collectives ou du Code canadien du travail.

Les étudiants qui ont déjà un jour de congé d'école pour souligner le 11 novembre avec leur famille et leur collectivité continueront d'y avoir droit, mais le projet de loi n'accorde pas un jour de congé à ceux qui sont actuellement censés être à l'école ce jour-là.

Deux principaux arguments ont été invoqués contre le projet de loi, et je sais que vous entendrez dans un instant M. White, de la Direction nationale de la Légion royale canadienne. Je dois dire que j'ai le plus grand respect pour la Légion royale canadienne et pour tout ce qu'elle fait pour les anciens combattants de tout le pays. Je suis fier de la présence de 14 filiales dans ma circonscription, que je consulte d'ailleurs très souvent, et il va de soi que j'ai demandé leurs points de vue sur le projet de loi.

D'après ce que je crois comprendre, la Légion royale canadienne a certaines réserves au sujet du projet de loi, premièrement, parce qu'elle estime que les enfants devraient être en classe le 11 novembre, mais le projet de loi ne change rien dans le cas des écoles parce que cela relève des provinces.

But in jurisdictions where this is a statutory day, we see nothing but rising attendances at Remembrance Day services. Certainly, in my home province of Nova Scotia, that is the case.

We have also seen the ability for veterans going into schools in the days leading up to Remembrance Day in order to bring attention to the importance of November 11, but also to encourage them to attend at their local cenotaph, if they have the day off, to share the collective experience with the community and their families.

I also want to thank ANAVETS for the brief it has submitted to your committee, Mr. Chair. Their position is that November 11 should be considered as time off, which, of course, this bill doesn't do, but they support my bill because they believe that it does draw attention to the importance of the day.

I have also circulated transcripts from the House of Commons committee that studied this, where there's evidence from Wilma McNeill, Dave Geddes and John FitzGerald if you're interested in reading what they had to say in support of this bill.

In conclusion, Mr. Chair, I believe this is a reasonable bill. It is modest in what it does. The fact that it adds consistency in language and affirms Parliament's commitment to ensure this very important day of reflection and gives thanks to our fallen is giving it its due respect.

With that, I am happy to answer any questions.

Brad White, Dominion Secretary, Royal Canadian Legion: Thank you for the opportunity to represent the Royal Canadian Legion and to discuss our position on Bill C-311 with you today.

The Legion's position, as determined by our membership through our national convention resolution process, is that November 11 should not be a legal or statutory holiday. This is our national policy, which is voted on by our delegates in a very democratic method.

I will cut my remarks very short today as we want to have a bit more time.

Every day, the Legion inspires Canadians to remember those who have made the ultimate sacrifice for our country and to honour those who have served and continue to serve today. Remembrance Day is a day for all Canadians to remember the men and women who served in sacrifice for our country. It is a

Deuxièmement, si je comprends bien, la légion craint que ce jour devienne tout simplement un congé comme un autre.

Or, dans les provinces et les territoires où il s'agit d'un congé, nous observons une participation accrue aux cérémonies du jour du Souvenir. C'est certainement le cas dans ma province, la Nouvelle-Écosse.

Nous avons également vu des anciens combattants se rendre dans des écoles durant les jours précédant le jour du Souvenir pour souligner l'importance du 11 novembre, mais aussi pour encourager les élèves à assister aux cérémonies organisées au cénotaphe de leur localité, s'ils sont en congé, afin de partager l'expérience collective avec leur famille et la population locale.

Je tiens aussi à remercier l'association ANAVETS pour le mémoire qu'elle a présenté à votre comité, monsieur le président. Sa position est que le 11 novembre devrait être considéré comme un jour de congé, chose que le projet de loi ne fait évidemment pas, mais l'association appuie mon projet de loi parce qu'elle estime que cela attire l'attention sur l'importance de cette journée.

J'ai également distribué la transcription des délibérations du comité de la Chambre des communes qui a étudié ce projet de loi; si cela vous intéresse, vous pourrez lire les témoignages de Wilma McNeill, de Dave Geddes et de John FitzGerald pour savoir ce qu'ils ont dit en faveur du projet de loi.

En conclusion, monsieur le président, je crois qu'il s'agit d'un projet de loi raisonnable dont l'incidence est modeste. Cette mesure législative améliore l'uniformité du libellé, et c'est aussi une façon pour le Parlement d'affirmer son engagement à témoigner tout le respect mérité à cette journée très importante de recueillement, journée durant laquelle nous remercions les Canadiens tombés au combat.

Sur ce, je serai heureux de répondre à vos questions.

Brad White, secrétaire national, Légion royale canadienne : Merci de me donner l'occasion de représenter la Légion royale canadienne et de discuter avec vous aujourd'hui de notre position sur le projet de loi C-311.

La position de la légion, qui a été déterminée par nos membres dans le cadre d'un processus de résolution pendant le congrès national, est que le 11 novembre ne devrait pas être une fête légale ou un jour férié. Il s'agit de la politique nationale sur laquelle nos délégués se sont prononcés lors d'un vote.

Je vais écourter de beaucoup mes observations d'aujourd'hui, car nous voulons avoir un peu plus de temps.

Tous les jours, la légion encourage les Canadiens à se souvenir de ceux qui se sont sacrifiés pour notre pays et à honorer ceux qui ont servi notre pays et qui continuent de le servir. Le jour du Souvenir est l'occasion pour tous les Canadiens de se souvenir des hommes et des femmes qui ont servi notre pays. En cette

day we encourage every individual, young and old, to pause to give thanks and to remember.

The Legion recognizes that some would like to see Remembrance Day as a holiday as it would allow working Canadians and students to attend community Remembrance Day ceremonies. We also recognize that some feel that making the day a holiday creates national significance for the fallen.

While we appreciate that many would take this opportunity to attend a Remembrance Day ceremony to honour Canada's veterans, we do not feel that making the day a holiday will achieve the ultimate goal of perpetuation of remembrance or of drawing importance to the day.

Thank you for permitting me to make this abbreviated statement. I welcome your questions.

The Chair: Thank you. Your brevity is most welcome.

Let's get into questions now. I have three people on the list and as is our custom, we'll start with the Senate sponsor of the bill. Could we have brief, to-the-point questions, everyone, given the time? We want to get out of here in 15 minutes.

Senator Day: Gentlemen, welcome and thank you for being here. We haven't heard from Mr. Racine or Ms. Julien but you have heard the comments. Do you have any comment to make on anything that has been said thus far?

Denis Racine, Director General, Major Events, Commemorations and Capital Experience, Canadian Heritage: No.

Senator Day: We thank you for being here.

Mr. Fraser, thank you for your initiative in this particular bill. Just for our colleagues, the bill was started in the House of Commons. You initiated this in that house. It has passed through all the tests and hurdles in the House of Commons and has been passed there; is that correct?

Mr. Fraser: Yes. It passed in June 2017 by a vote of 205 to 76.

Senator Day: The vote was 205 to 76 in the House of Commons. Our wonderful parliamentary process requires that before something can become law, it has to pass both houses. So you're now in the Senate with a House of Commons-initiated bill saying, "Please consider this bill."

journée, nous encourageons les gens, jeunes et vieux, à prendre une pause, à être reconnaissants et à se souvenir.

La légion comprend que certains voudraient que le jour du Souvenir devienne un jour férié parce que cela permettrait aux Canadiens qui travaillent et aux étudiants d'assister à des cérémonies du jour du Souvenir. Nous comprenons aussi que certains estiment qu'en en faisant un jour férié, on soulignerait, à l'échelle nationale, l'importance de ceux qui sont tombés au combat.

Nous reconnaissons que bon nombre de Canadiens profiteraient de l'occasion pour assister à une cérémonie du jour du Souvenir afin de rendre hommage aux anciens combattants du Canada, mais nous ne croyons pas que faire de ce jour un jour férié permettrait d'atteindre le but ultime, soit de perpétuer le souvenir ou de souligner l'importance de la journée.

Je vous remercie de m'avoir permis de faire cette déclaration abrégée. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir été aussi bref.

Passons maintenant à la période des questions. Il y a trois noms sur ma liste et, comme le veut notre coutume, nous allons commencer par le parrain du projet de loi au Sénat. Pourriez-vous, chers collègues, vous en tenir à des questions brèves et directes, compte tenu du temps? Nous voulons sortir d'ici dans 15 minutes.

Le sénateur Day : Messieurs, nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous remercions d'être ici. Nous n'avons pas encore entendu M. Racine ou Mme Julien, mais vous venez d'entendre les observations. Avez-vous des commentaires à faire sur ce qui a été dit jusqu'ici?

Denis Racine, directeur général, Événements majeurs, commémorations et expérience de la capitale, Patrimoine canadien : Non.

Le sénateur Day : Nous vous remercions de votre présence.

Monsieur Fraser, merci d'avoir pris l'initiative de présenter ce projet de loi. À titre d'information pour nos collègues, le projet de loi vient de la Chambre des communes. Vous avez entrepris cette démarche à l'autre endroit. Après avoir satisfait à tous les critères et franchi tous les obstacles à la Chambre des communes, le projet de loi a été renvoyé ici; est-ce exact?

M. Fraser : Oui. Il a été adopté en juin 2017 par un vote de 205 voix contre 76.

Le sénateur Day : Le résultat du vote à la Chambre des communes était donc de 205 pour et 76 contre. Notre merveilleux processus parlementaire exige qu'une mesure soit adoptée par les deux Chambres avant qu'elle puisse devenir loi. C'est ainsi que vous vous retrouvez maintenant devant le Sénat

Mr. Fraser: That's correct.

Senator Day: Did you make some amendments in the House of Commons, or did it go through without amendments?

Mr. Fraser: The bill, as originally introduced, had three clauses to it. Clauses 2 and 3 were deleted at the committee stage at my suggestion and recommendation after further consultation with the department and thinking about how I could improve the bill. So the bill before you right now is just the one clause following the amendment at committee and then support in the House of Commons on third reading vote.

Senator Day: And there are some semantics that get involved here. The word "holiday" conjures up different things for different people. Some of us think of packing up the Volvo and heading off on a summer vacation as a holiday, and it is, but this is much more restricted. The Holidays Act is what you're seeking to amend, because that's where Remembrance Day appears; is that correct?

Mr. Fraser: That's correct. The Holidays Act is where, in federal legislation, the three days are given significance: Canada Day, Victoria Day and Remembrance Day. And the clause for Remembrance Day has different wording. It does not use the word "legal" in English, and it uses the words *jours fériés* in French, which is different than the wording for the other two days.

On a plain language reading of it, I would argue that it does not seem to have the same elevated status that Canada Day or Victoria Day have because of the different wording. Therefore, I think we should fix that. I believe it may well have been a drafting error when it was originally done, but I think not only would adding the consistency of language improve that act, but it offers Parliament a chance to affirm its position that this is a very important day in Canada and all Canadians should pay proper respect.

The Chair: Senator Day, I'm sorry, I'm going to have to move on.

Senator Day: Maybe on round two, if we have a chance.

pour présenter un projet de loi émanant de la Chambre des communes et pour nous demander de l'examiner.

M. Fraser : C'est exact.

Le sénateur Day : Avez-vous apporté des amendements pendant l'étude à la Chambre des communes, ou le projet de loi a-t-il été adopté sans amendements?

M. Fraser : Le projet de loi, dans sa version originale, comportait trois articles. Les articles 2 et 3 ont été supprimés à l'étape de l'étude en comité, et c'est ce que j'ai proposé et recommandé de faire après de plus amples consultations avec le ministère et après mûre réflexion sur la façon dont je pouvais améliorer le projet de loi. Par conséquent, le projet de loi dont vous êtes saisis en ce moment ne contient qu'un article à la suite de l'amendement adopté par le comité, puis appuyé à la Chambre des communes lors du vote en troisième lecture.

Le sénateur Day : Nous avons affaire ici à certaines questions de sémantique. L'expression « jour férié » évoque différentes choses en fonction des personnes. Pour certains d'entre nous, cela signifie plier bagage pour partir en vacances d'été à bord de leur Volvo, ce qui n'est pas faux, mais le projet de loi porte sur un sens beaucoup plus restreint. Ce que vous cherchez à modifier, c'est la Loi instituant des jours de fête légale, car c'est là que le jour du Souvenir est mentionné; est-ce exact?

M. Fraser : C'est exact. La Loi instituant des jours de fête légale est la loi fédérale qui définit la portée des trois journées : la fête du Canada, la fête de Victoria et le jour du Souvenir. Or, l'article portant sur le jour du Souvenir comporte un libellé différent. Le texte anglais n'inclut pas le mot « *legal* » et le texte français emploie les mots « jour férié », ce qui est différent du libellé utilisé pour les deux autres journées.

Si je devais m'en tenir au sens ordinaire, je dirais que le jour du Souvenir ne semble pas avoir le même statut que la fête du Canada ou la fête de Victoria en raison de l'utilisation d'un libellé différent. Voilà pourquoi j'estime que nous devrions corriger cet aspect. À mon sens, il se peut fort bien qu'une erreur de rédaction se soit glissée dans la version originale de la loi, mais je pense que l'uniformisation du libellé permettrait non seulement d'améliorer cette loi, mais aussi de donner au Parlement l'occasion d'affirmer sa position, à savoir que le jour du Souvenir revêt une très grande importance pour le Canada et que tous les Canadiens devraient rendre hommage de façon appropriée.

Le président : Sénateur Day, je suis désolé, mais je vais devoir céder la parole au prochain intervenant.

Le sénateur Day : J'y reviendrai peut-être au deuxième tour, si nous en avons l'occasion.

The Chair: I have four people that want to ask questions and I'm going to have to, given the time and the fact that most of these people have a caucus coming up, invoke the one-question rule.

[*Translation*]

Senator Mégie: My question is linguistic in nature. The term "legal holiday" refers to a federal measure. Do provinces also have to use the term "legal holiday"? In French, we use the term "férié," but people are not supposed to work on those days. Is that also the case with a legal holiday? Do both terms have the same meaning? On a legal holiday, are stores and post offices closed, for instance?

Mr. Fraser: The Parliament of Canada legislates holidays in the provinces. That is a constitutional matter. To my mind, it is important to use the same words in French and in English, and also in the various provisions of the bill.

[*English*]

Senator Omidvar: Very briefly, Mr. White, this is a question for you. Thank you all for being here.

If Mr. Fraser's bill, as it is presented to us, does nothing more than bring consistency in language to the three days, nothing will change. Children will go to school. So why are you precisely against this bill?

Mr. White: We had a lot of consultations and when this bill came up in the previous iteration, we had a large school board from Toronto that was allied with us in stating that they did not support making this day a holiday.

[*Translation*]

In 2008, the City of Ottawa passed a historic by-law requiring stores to remain closed until 12:30 p.m. on Remembrance Day.

[*English*]

When you have to make secondary laws to ensure that stores remain closed and people are not going to work, this compounds the issue as we're going through. I have been in the schools when I was in the service, at my children's schools and talking about Remembrance Day and how it impacts the military and our families, and I think that's important that that happens.

We've seen, yes, in some cases there are more crowds. There have been more crowds at Remembrance Day since 2001 than in previous years. I think that's an outgrowth of communities'

Le président : Il y a quatre personnes qui souhaitent poser des questions et, compte tenu de l'heure et sachant que la plupart de ces gens doivent se rendre à une réunion de caucus, je vais devoir invoquer la règle limitant les questions à une seule.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Ma question est une question linguistique. Lorsqu'on parle de « fête légale », c'est une mesure fédérale; est-ce que les provinces doivent aussi utiliser les termes « fête légale » ou « fériée »? En français, on dit « férié ». Mais lors d'un jour férié, les gens ne sont pas censés travailler. Est-ce la même chose pour une fête légale? Est-ce que les deux ont la même connotation? Est-ce que la conséquence d'une fête légale est que les magasins ou le bureau de poste, par exemple, seront fermés?

M. Fraser : C'est le Parlement du Canada qui légifère pour déterminer les jours de congé dans les provinces. C'est une matière constitutionnelle. Pour moi, il est important d'utiliser les mêmes mots en français et en anglais, mais aussi entre les différentes dispositions du projet de loi.

[*Traduction*]

La sénatrice Omidvar : Très brièvement, monsieur White, cette question s'adresse à vous. Je vous remercie tous de votre présence.

Si le projet de loi de M. Fraser, tel qu'il nous est présenté, ne fait qu'uniformiser le libellé concernant les trois jours, il n'y a rien qui changera. Les enfants iront à l'école. Pourquoi alors êtes-vous contre le projet de loi au juste?

M. White : Nous avons tenu beaucoup de consultations et, lorsque ce projet de loi a été présenté dans sa version précédente, un des grands conseils scolaires de Toronto s'est allié à nous en déclarant qu'il n'appuyait pas l'idée d'en faire un jour férié.

[*Français*]

En 2008, la Ville d'Ottawa a pris un règlement administratif pour imposer la fermeture des magasins jusqu'à 12 h 30 le jour du Souvenir.

[*Traduction*]

Quand vous devez adopter des lois secondaires pour vous assurer que les magasins restent fermés et que les gens ne vont pas au travail, cela aggrave le problème qui nous préoccupe. Lorsque j'étais en service, j'allais dans des écoles, notamment dans celles de mes enfants, pour parler du jour du Souvenir et expliquer comment cela touche les militaires et leur famille; selon moi, il est important qu'une telle discussion ait lieu.

Oui, il est vrai que, dans certains cas, nous avons observé une affluence accrue. Le jour du Souvenir attire des foules plus nombreuses depuis 2001, comparativement aux années

understanding that those men and women who have gone to sacrifice came from their communities and they know them now, so it becomes more personal to them.

I don't see the crowds in Ottawa. They're always about the same, whether it's public servants who are there or aren't there. Our concern is that Remembrance Day is already known as the commencement of shopping for Christmas and if you make it into a holiday, it just gets worse.

Senator Raine: Could you tell me what the clauses that were deleted — clause 2 and clause 3 — were?

Mr. Fraser: Yes. They were clauses 2 and 3 — I can't remember which order they were in — and one of them dealt with the Canadian flag over the Peace Tower flown at half-mast on November 11. That caused problems because, for example, if the Queen were in Ottawa that day, then the protocol is, of course, that her standard would fly over the Peace Tower. So there were some legitimate concerns about putting that into law, something dealing with protocol. I accepted that and suggested to the committee that that be removed.

The other one was if November 11 fell on a weekend whether the following Monday would be considered the legal holiday, which happens, but in practice, in federal employee labour codes and agreements. But I don't think that's correct. I think Remembrance Day should always be November 11. It is always marked on November 11, regardless of whether or not it is on a weekend. I suggested to the committee that that be removed as well.

[*Translation*]

Senator Forest: My question is for Mr. White. In your document, you say that, since November 11, branches of the Royal Canadian Legion across the country and elsewhere hold Remembrance Day ceremonies in their communities to mark this solemn and sacred day. November 11 is very important to you and you conclude that making this day a holiday would achieve the ultimate purpose of permanent commemoration. I do not follow your logic. You say it is a solemn and sacred day and that officially declaring it a holiday would not further that objective.

[*English*]

Mr. White: I think the issue becomes what significance does making the day a holiday add to the significance of remembrance? I can't make the logical translation myself that by

précédentes. À mon avis, c'est parce que les gens comprennent que les hommes et les femmes qui sont allés se sacrifier venaient de leur collectivité, et ils les connaissent aujourd'hui; cela devient donc plus personnel pour eux.

Pourtant, je ne vois pas de foules à Ottawa. Le taux de participation demeure toujours à peu près le même, peu importe la présence ou l'absence de fonctionnaires. Ce qui nous inquiète, c'est que le jour du Souvenir est déjà considéré comme le début des achats de Noël; par conséquent, si vous en faites un jour férié, la situation ne fera qu'empirer.

La sénatrice Raine : Pourriez-vous me dire en quoi consistaient les articles qui ont été supprimés — les articles 2 et 3?

M. Fraser : Oui. Il s'agissait des articles 2 et 3 — je ne me rappelle pas ce qui venait en premier —, mais l'un d'entre eux prévoyait que le drapeau canadien serait en berne sur la tour de la Paix le 11 novembre. Cette disposition était problématique parce que, par exemple, si la reine était en visite à Ottawa ce jour-là, alors c'est son étendard qui, conformément au protocole, devrait flotter au sommet de la tour de la Paix. On avait donc des préoccupations légitimes quant à l'idée d'inscrire dans la loi quelque chose ayant trait au protocole. J'ai accepté cet argument, et c'est pourquoi j'ai proposé au comité de supprimer cette disposition.

L'autre article prévoyait que si le 11 novembre tombait un samedi ou un dimanche, le lundi suivant serait considéré comme le jour de fête légale, ce qui arrive, mais en pratique, c'est précisé dans les codes du travail et les conventions des employés fédéraux. Cependant, je ne crois pas que ce soit correct. Selon moi, le jour du Souvenir devrait toujours être célébré le 11 novembre. On le souligne toujours le 11 novembre, peu importe si ce jour tombe une fin de semaine. J'ai donc proposé au comité que cet article soit également supprimé.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Ma question s'adresse à M. White. Dans votre texte, vous mentionnez que depuis le 11 novembre, les filiales de la Légion royale canadienne de partout au pays et d'ailleurs tiennent des cérémonies du jour du Souvenir dans leurs communautés à l'occasion de ce jour solennel et sacré. Vous accordez une grande importance au 11 novembre et vous concluez en disant que faire de ce jour un jour férié permettrait d'atteindre le but ultime de perpétuer le souvenir. Je n'arrive pas à comprendre la logique. Vous dites que c'est un jour solennel et sacré et que de le décréter officiellement jour férié, on ne contribuerait pas à atteindre cet objectif.

[*Traduction*]

M. White : Je crois que la question est de savoir en quoi la désignation du jour du Souvenir comme jour de fête légale permet d'en augmenter l'importance. Je ne vois pas la logique :

naming that day as part of the Holidays Act, why does it all of a sudden make the day significant? The day already is significant. Why do we need something more on the books that says this is a significant day when it already is?

We've advocated. We conduct the ceremony. We conduct the national ceremony on behalf of the country. Legion branches across their communities are totally immersed in producing that ceremony. The organization provides all the wreaths for the members of Parliament to lay in their constituencies on November 11.

We just don't see how naming this as a statutory holiday in the Holidays Act adds any other significance to the day when it's a day of remembrance. It's here. It's not by saying it's a holiday. It's here. It's what we lived. It's what we lived in the military. It's what we remember from our time in the military.

I remember when I was on parade, I remember my grandfather who was a Dieppe veteran. I remember his buddies. Today those young people on parade remember those who were standing with them not too long ago and who are not there anymore. I think that is the significance. I don't think it needs to be a holiday to be significant.

The Chair: We do have a little bit of time for a second round, but I want to point out that we have Heritage Canada here if you have any questions for them. But we also have a written statement from Veterans Affairs Canada that is saying — it's in the package. You should have it there. They are in effect saying elevating the status, reflecting on the dedication and honouring all those who have served the country is a good idea. They're saying it constitutes a symbolic and important gesture in support of remembrance. I wanted to bring that to your attention.

Senator Day: I have more of a comment than a question. That is, we should go on record as recognizing the tremendous work that the Royal Canadian Legion does. I know Mr. Fraser has done so, and Mr. White knows my dedication to our veterans and to Remembrance Day.

The difficulty, as I see it, is that people conjure up other things, a much broader, wider aspect of the day when it's under the Holidays Act, but that is where it is. That's the terminology. We're not trying to change the name of the act. That's there.

en le nommant comme tel dans la Loi instituant des jours de fête légale, pourquoi cela le rend-il soudainement important? Cette journée est déjà importante. Pourquoi avons-nous besoin d'une autre mesure législative qui dit que le 11 novembre est une date importante, alors que c'est déjà le cas?

Nous menons des activités de défense des droits. Nous organisons la cérémonie. Nous dirigeons la cérémonie nationale au nom de notre pays. Les filiales de la légion se consacrent entièrement à l'organisation de cette cérémonie à l'échelle de leurs collectivités respectives. La Légion royale canadienne remet les couronnes aux députés afin qu'ils les déposent dans leur circonscription à l'occasion du 11 novembre.

Nous ne voyons tout simplement pas comment l'attribution du statut de jour de fête légale dans la Loi instituant des jours de fête légale accorde une importance accrue à cette journée, sachant qu'il s'agit d'une journée de commémoration. C'est ici que cela se passe. Ce n'est pas en disant que c'est un jour de fête légale. C'est ici. C'est le cumul de nos expériences. C'est ce que nous avons vécu dans l'armée. Ce sont les souvenirs que nous gardons de notre expérience dans les Forces canadiennes.

Pendant les défilés, je me souviens de mon grand-père, un ancien combattant de Dieppe. Je me souviens de ses compagnons d'armes. Aujourd'hui, les jeunes qui prennent part aux défilés se souviennent de ceux qui étaient à leurs côtés il n'y a pas si longtemps et qui ne sont plus là. Voilà, selon moi, ce qui importe. Nul besoin d'établir un jour férié pour que ce soit important.

Le président : Il nous reste un peu de temps pour un second tour, mais je rappelle que les fonctionnaires de Patrimoine Canada sont là si vous avez des questions à leur poser. Nous avons également reçu une déclaration écrite d'Anciens Combattants Canada — elle se trouve dans la documentation. Vous devriez l'avoir là-dedans. En somme, le ministère affirme que le fait de rehausser le statut, de se souvenir du dévouement de nos soldats et de rendre hommage à tous ceux qui ont servi notre pays est une bonne idée. Le ministère ajoute que cela constitue un geste symbolique important à l'appui de la commémoration. Je voulais porter cela à votre attention.

Le sénateur Day : Il s'agit davantage d'une observation que d'une question. Nous devrions souligner, aux fins du compte rendu, tout le travail qu'accomplit la Légion royale canadienne. Je sais que M. Fraser en a déjà parlé, et M. White connaît très bien mon dévouement envers les anciens combattants et mon attachement au jour du Souvenir.

La difficulté, selon moi, c'est que les gens associent à cette journée d'autres idées plus générales en raison de la Loi instituant des jours de fête légale, mais c'est là qu'on trouve cette mention. Telle est la terminologie qui a été utilisée. Nous n'essayons pas de changer le titre de la loi. C'est ce qui existe.

But within the Holidays Act, Remembrance Day, as I understand it looking at the current statute, has a lesser adjective attached to it than the others for some reason and there seems to be no explanation for that. Am I correct on that?

Mr. Fraser: Yes, senator. My understanding as well is that if you look at the act, it does not have the same language, being a legal holiday for Canada Day, Victoria Day and Remembrance Day. Remembrance Day is just a holiday. So it's already recognized in federal statute. It's not as if we're changing that. And it's up to the provinces and territories to decide if it is a statutory holiday, meaning a day off.

That doesn't legally affect the condition of it being a statutory holiday or not, but it adds consistency of language. And I think it is correcting a drafting error that was likely made when the Holidays Act was originally brought into force.

Senator Day: Mr. White, do you understand that to be the case? That this is not creating a day off?

The Chair: I have one question per person. I'm still trying to get in some others.

[*Translation*]

Senator Mégie: In comparing the two presentations, Mr. White, you said that calling it a "legal holiday" will not change anything. Are you not afraid though that it might be forgotten? Perhaps not. Future generations might say, "It was my grandfather, my great-grandfather, who knows . . . " I am not sure; I am asking the question.

[*English*]

Mr. White: Again, if I may respond in English, I don't think Remembrance Day will ever lose its significance to anyone, because we are citizen soldiers in this country. We have a very rich military history in this country. We have fought on the side of right for many years. The sacrifices that our people make are the joys that we have today. Those are the things that we live today.

Remembrance Day will never be over. I remember, as I did 23 years in the military, and I remember every time on parade I was thinking about yes, my grandfather. It didn't make it any less significant to think it was my grandfather.

Toutefois, dans la Loi instituant des jours de fête légale, d'après ce que je crois comprendre en examinant le texte législatif actuel, le jour du Souvenir n'est pas qualifié de la même manière que les autres journées pour une raison quelconque, et il ne semble pas y avoir d'explication à ce sujet. Ai-je raison?

M. Fraser : Oui, sénateur. C'est ce que je crois comprendre, moi aussi; quand on examine la loi, on constate que le libellé n'est pas le même, car la fête du Canada et la fête de Victoria sont désignées comme des jours de fête légale, tandis que le jour du Souvenir est désigné seulement comme un jour férié. C'est donc déjà reconnu dans une loi fédérale. Ce n'est pas comme si nous changions ce fait. Par ailleurs, il incombe aux provinces et aux territoires de décider si c'est un jour férié, c'est-à-dire un jour de congé.

Le projet de loi ne modifie pas juridiquement la décision d'en faire ou non un jour férié, mais il uniformise le libellé. À mon avis, cela corrige aussi une erreur de rédaction qui a probablement été commise au départ lorsque la Loi instituant des jours de fête légale est entrée en vigueur.

Le sénateur Day : Monsieur White, est-ce bien ce que vous comprenez? Le projet de loi ne crée pas un jour de congé?

Le président : C'est une question par personne. Je continue de faire de mon mieux pour donner la parole à d'autres intervenants.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Si je compare les deux présentations, monsieur White, vous avez dit que cela ne changera pas les choses si on l'appelle « fête légale ». Toutefois, ne craignez-vous pas que cela puisse tomber dans l'oubli? Peut-être que non. Les nouvelles générations peuvent dire : « C'était mon grand-père, mon arrière-grand-père, bof... » Je ne sais pas. Je pose la question.

[*Traduction*]

M. White : Encore une fois, si je peux me permettre de répondre en anglais, je crois que le jour du Souvenir ne perdra jamais de son importance pour qui que ce soit, car nous sommes les citoyens soldats du pays. Le Canada a une très riche histoire militaire. Nous nous sommes battus du côté du bien pendant de nombreuses années. C'est grâce aux sacrifices de nos soldats que nous goûtons les joies qui nous sont offertes aujourd'hui. C'est ce qui permet notre mode de vie actuel.

Le jour du Souvenir ne cessera jamais. Je me souviens, comme je l'ai fait pendant mes 23 ans de service dans les forces armées et comme je le fais chaque fois que je prends part à un défilé et que je pense à mon grand-père. Pourtant, le souvenir de mon grand-père n'a pas rendu cette journée moins importante.

But it was also about the people who were with me who may have passed away in service. Nowadays, it takes on more of a close connotation because the young men and women of today, they've lost their comrades. They've lost their friends who used to be with them. It's more real. It's also more real to communities today because a lot of the 25 per cent of those people who went to Afghanistan were from small communities and reserve units.

So they were taken out of their communities and shipped overseas. Now they've gone back to their communities, and it is more real for the community because they actually have a veteran, and it's a young veteran. So we'll never lose the significance of the day, and the relevancy of the day either.

Senator Omidvar: Your arguments resonate with me, Mr. White, but I'm still having trouble understanding that if the act changes nothing but put the word "legal" in front of it, nothing else changes, it seems to me your quibble is with the original act. You would prefer to have Remembrance Day taken out of the Holidays Act completely, but this changes nothing. So I'm having a bit of a hard time. Please help me out here.

Mr. White: I guess the quibble becomes, in your terms, when the provinces are given the option to make it a day off or not a day off, and that opens the door.

Senator Omidvar: Thank you. I get it.

The Chair: Colleagues, it is now a little bit after 5 o'clock. Normally, we would not proceed to clause by clause on the same day we have the hearings. This is a small bill, however, with one clause.

I want you to be comfortable on this issue, so I'm asking you whether you wish to proceed at this point in time with clause-by-clause consideration or whether you want to leave it over for another day, as is the normal way that we do things.

Senator Raine: I want a clarification based on the last comment.

If it is a legal holiday in the Holidays Act, does it make it easier for provinces to give people a day off?

Mr. Fraser: Chair, if I may.

No. Constitutionally it is up to the provinces and territories to determine what statutory holidays exist in their legislation, so changing the consistency in this act will have nothing to do with making a statutory holiday easier or not in any province or territory in the country.

C'est également une occasion de penser à ceux qui étaient avec moi et qui sont tombés au champ d'honneur. De nos jours, cela prend une connotation plus personnelle parce que les jeunes militaires d'aujourd'hui ont perdu leurs camarades. Ils ont perdu leurs amis qui étaient là avec eux. C'est plus réel. C'est aussi plus réel pour les collectivités d'aujourd'hui parce que, parmi les 25 p. 100 de militaires qui sont allés en Afghanistan, la plupart venaient de petites collectivités et d'unités de réserve.

Ils ont donc dû quitter leur collectivité pour être déployés à l'étranger. Maintenant qu'ils sont de retour dans leur collectivité, c'est plus réel pour les habitants locaux parce qu'ils comptent parmi eux des anciens combattants qui sont jeunes. Par conséquent, nous ne perdrons jamais de vue l'importance et la pertinence de cette journée.

La sénatrice Omidvar : Vos arguments m'interpellent, monsieur White, mais j'ai toujours du mal à comprendre ceci : si la loi ne fait que désigner le jour du Souvenir comme jour de fête légale, alors rien ne change. Ce que vous contestez, me semble-t-il, c'est la loi originale. Vous auriez préféré que le jour du Souvenir ne soit carrément pas visé par la Loi instituant des jours de fête légale, mais le projet de loi à l'étude ne change rien à cela. J'ai donc un peu de mal à suivre votre raisonnement. Aidez-moi à comprendre, je vous prie.

M. White : Ce que je conteste, pour reprendre votre terme, c'est le fait qu'on donne aux provinces le choix d'en faire ou non un jour de congé, et on ouvre ainsi la porte à cette possibilité.

La sénatrice Omidvar : Merci. Là, je comprends.

Le président : Chers collègues, il est maintenant un peu plus de 17 heures. Normalement, nous ne procéderions pas à l'étude article par article le même jour que les témoignages. Il s'agit toutefois d'un petit projet de loi, qui ne contient qu'un article.

Je veux que vous soyez à l'aise avec cette question. J'aimerais donc savoir si vous souhaitez procéder, à ce stade-ci, à l'étude article par article ou si vous préférez la reporter à une autre journée, comme le veut l'usage.

La sénatrice Raine : J'aimerais obtenir une précision relativement à la dernière observation.

Si c'est un jour de fête légale en vertu de la Loi instituant des jours de fête légale, cela permet-il aux provinces d'accorder plus facilement un jour de congé aux gens?

M. Fraser : Monsieur le président, permettez-moi de répondre.

Non. Selon la Constitution, il appartient aux provinces et aux territoires de déterminer quels sont les jours fériés dans leur administration. L'uniformisation du libellé de la loi n'aura donc rien à voir avec la possibilité d'instaurer plus facilement ou non un jour férié dans une province ou un territoire.

The Chair: Let me clarify something here. What I understand you're trying to do in the Holidays Act is make it equivalent to Victoria Day or Canada Day in terms of the terminology; is that correct? Is Victoria Day not the whole country?

Mr. Fraser: There are four provinces that don't have Victoria Day as a statutory holiday.

The Chair: Canada Day is the entire country, but was that put into effect by the provinces?

Mr. Fraser: Yes.

The Chair: All right. So the whole point here is if you put it on an equalized basis, you then have an argument with the provinces, you can then go to the provinces and say, okay, the federal government recognizes it as an equivalent, and are you willing now to make it a day off for people? Which, of course, brings in the argument from the Legion saying they like the idea that people get the education in our schools, or whatever other way of understanding, and I thought Mr. White was quite eloquent in the way he was presenting it about something being in the heart. Anyway, that's the basic balance of the arguments.

Mr. Fraser: Mr. Chair, may I very briefly mention one thing.

There are four provinces that do not have it as a statutory holiday: Ontario, Quebec, Nova Scotia and Manitoba. Nova Scotia and Manitoba have other legislation other than just their regular Holidays Act that make it a day off. So it's Ontario and Quebec and the Northwest Territories that do not.

Senator Day: I propose that we proceed with clause by clause at this time.

The Chair: Do members feel comfortable proceeding with clause by clause?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We'll proceed with clause by clause at this time.

The formal question is: Is it agreed by the committee to proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day)?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Le président : Permettez-moi de préciser un point. Si je comprends bien, ce que vous essayez de faire dans la Loi instituant des jours de fête légale, c'est de rendre la terminologie équivalente à celle employée pour la fête de Victoria ou la fête du Canada, n'est-ce pas? La fête de Victoria n'est-elle pas célébrée dans l'ensemble du pays?

M. Fraser : Il y a quatre provinces où la fête de Victoria n'est pas un jour férié.

Le président : La fête du Canada est soulignée à l'échelle du pays, mais cette décision a-t-elle été prise par les provinces?

M. Fraser : Oui.

Le président : Très bien. Donc, essentiellement, si vous conférez un statut équivalent à cette journée, vous avez alors un argument à faire valoir aux provinces; ainsi, vous pouvez leur dire que le gouvernement fédéral reconnaît le jour du Souvenir comme un équivalent et leur demander si elles sont maintenant disposées à en faire un jour de congé pour les gens. Cela nous ramène, bien entendu, à l'argument invoqué par la légion en faveur de l'idée que les gens obtiennent les connaissances nécessaires dans les écoles ou par tout autre moyen, et je pense que M. White l'a expliqué de façon très éloquente : c'est quelque chose que nous devons avoir dans notre cœur. En tout cas, voilà le résumé des arguments.

M. Fraser : Monsieur le président, permettez-moi de mentionner une chose très brièvement.

Il y a quatre provinces où ce n'est pas un jour férié : l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba. La Nouvelle-Écosse et le Manitoba en ont fait un jour de congé aux termes de mesures législatives autres que leur loi régulière instituant des jours de fête légale. Par conséquent, ce n'est pas un jour de congé en Ontario, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Day : Je propose que nous passions maintenant à l'étude article par article.

Le président : Les sénateurs se sentent-ils à l'aise de procéder à l'étude article par article?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous allons donc entamer maintenant l'étude article par article.

La question officielle est la suivante : plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir)?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which I guess is the only clause, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill — there's no amendment — carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: Is it agreed that I report this bill, without observations and without amendments, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

It is done.

Congratulations, Mr. Fraser, this bill is now to be submitted to the Senate for third reading.

(The committee adjourned.)

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, soit le seul article, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi — il n'y a aucun amendement — est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Des voix : Non.

Le président : Est-il convenu que je fasse rapport au Sénat du projet de loi sans observations et sans amendements?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Voilà, c'est fait.

Félicitations, monsieur Fraser; le projet de loi sera maintenant renvoyé au Sénat pour l'étape de la troisième lecture.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 1, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m. to examine and report on issues related to social affairs, science and technology in general (topic: Registered Disability Savings Plan and Disability Tax Credit).

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Art Eggleton, senator from Toronto, and the Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. Today we are going to start three meetings on the subject of the Disability Tax Credit and the Registered Disability Savings Plan.

I would like my colleagues to introduce themselves, starting on my right.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec. I'm the deputy chair of the committee.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick.

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec, deputy chair of the committee.

[*English*]

The Chair: As we begin this study on the Disability Tax Credit — and Jim Munson from Ontario has just come in — we start with two panels today. We have three on each panel, which is a very tight situation, so we need to keep the questions and answers quite tight to get through this in such a short period of time.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 1er février 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour examiner, afin d'en faire rapport, les questions concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général (sujet : Le régime enregistré d'épargne-invalidité et le crédit d'impôt pour personnes handicapées).

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Art Eggleton, sénateur de Toronto, et je suis président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Aujourd'hui, nous amorçons une série de trois réunions portant sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées et le régime enregistré d'épargne-invalidité.

J'invite mes collègues à se présenter à tour de rôle, en commençant par ma droite.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec. Je suis vice-présidente du comité.

La sénatrice : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec, vice-présidente du comité.

[*Traduction*]

Le président : Pour amorcer notre étude sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées — voici Jim Munson, de l'Ontario, qui arrive —, nous accueillons aujourd'hui deux groupes de témoins. Chaque groupe se compose de trois personnes, ce qui nous laisse très peu de temps; nous devrons donc être concis dans nos questions et nos réponses si nous voulons faire le tour de la question dans un laps de temps aussi court.

Today we welcome Dermot Cleary, Board Chair for Autism Canada; Kimberley Hanson, Director, Federal Affairs, for Diabetes Canada; and Benjamin Davis, National Vice-President, Government Relations and President, Atlantic Division, for the Multiple Sclerosis Society of Canada.

Welcome to all three of you. Unless you have a preference as to who goes first, I will just go in the order I just read them. I'll start with Mr. Cleary.

Dermot Cleary, Board Chair, Autism Canada: Good morning.

I would like to start by saying that I'm joined by Dr. Jennifer Zwicker, Director of Health Policy at the University of Calgary, and Dr. Paul McDonnell, a psychologist from Fredericton, New Brunswick. They're both sitting behind me, and if the questions fall into their areas, I will ask them to sit in this chair and respond to the question. Thank you.

To the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, it is a pleasure to be here today representing Autism Canada and the autism community. We're here to speak to you about equitable access to the Disability Tax Credit and the Registered Disability Savings Plan.

In late 2017, Autism Canada asked Canadians about their experience with regard to applying for, or maintaining, their Disability Tax Credit. The responses were heartbreaking. To date we've heard from numerous Canadians, including autistic adults, families and caregivers, and professionals responsible for completing the forms.

Here is the feedback we received. The Disability Tax Credit application process is onerous at best. Eligibility criteria are not suited to a neurodevelopmental diagnosis like autism. CRA's review process lacks rigorous and transparent criteria. It is inconsistent, and responses can take anywhere from weeks to up to a year.

Doctors, clinicians and other health care practitioners are frustrated with the recent increase in application rejections or requests for additional information.

I'd like to note that these rejections are not limited to people with higher functioning autism. There are many reports to us of applications for moderately to severely affected children being rejected.

Nous accueillons aujourd'hui Dermot Cleary, président du conseil d'administration d'Autisme Canada, Kimberley Hanson, directrice, Affaires fédérales, de Diabète Canada et Benjamin Davis, vice-président national, Relations gouvernementales, et président de la division de l'Atlantique, de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

Bienvenue à tous les trois. À moins que vous ayez une préférence quant à l'ordre des interventions, je vais suivre l'ordre dans lequel je vous ai présentés. Monsieur Cleary, je vous invite donc à commencer.

Dermot Cleary, président du conseil d'administration, Autisme Canada : Bonjour.

Permettez-moi d'abord de vous signaler que je suis accompagné de Mme Jennifer Zwicker, directrice des politiques de santé à l'Université de Calgary, et de M. Paul McDonnell, qui est psychologue à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Ils sont assis juste derrière moi et si les questions touchent leur domaine d'expertise, je leur demanderai de prendre place dans ce fauteuil pour y répondre. Je vous remercie.

Je suis ravi de représenter aujourd'hui Autisme Canada et la communauté autistique devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Nous sommes ici pour aborder avec vous la question de l'accès équitable au crédit d'impôt pour personnes handicapées et au régime enregistré d'épargne-invalidité.

À la fin de 2017, Autisme Canada a demandé aux Canadiens de décrire leur expérience concernant leur demande pour obtenir un crédit d'impôt pour personnes handicapées ou pour le maintenir. Leurs réponses nous ont bouleversés. À ce jour, nous avons reçu les commentaires de nombreux Canadiens, notamment d'adultes autistes, de membres de leurs familles, d'aidants naturels et de professionnels chargés de remplir les formulaires.

Voici les commentaires que nous avons reçus. Le processus de demande d'un crédit d'impôt pour personnes handicapées est un parcours du combattant, et c'est peu dire. Les critères d'admissibilité ne sont pas adaptés à un diagnostic de trouble neurodéveloppemental comme l'autisme. Le processus d'examen de l'ARC manque de rigueur et de transparence. Il est incohérent et il faut parfois attendre des semaines, voire un an, avant d'obtenir une réponse.

Des médecins, des cliniciens et d'autres professionnels de la santé déplorent la récente hausse du nombre de demandes rejetées ou de demandes de complément d'information.

Je vous fais remarquer que ces rejets ne concernent pas seulement les autistes à haut niveau de fonctionnement. Nous avons été informés que de nombreuses demandes concernant des enfants atteints d'un trouble modéré à sévère avaient également été rejetées.

There is a great concern for individuals and families who opened a Registered Disability Savings Plan for themselves or their autistic children when, after years of qualifying for the Disability Tax Credit, they are now finding themselves rejected and subsequently are no longer eligible for the RDSP.

Autism spectrum disorder, or autism, is a neurodevelopmental disorder that impacts brain development, causing most individuals to experience communication problems, difficulty with social interactions and a tendency to repeat specific patterns of behaviour. There is also a markedly restricted repertoire of activities and interests.

It is typically accompanied by co-occurring medical conditions such as epilepsy, sleep disorders, gastrointestinal abnormalities, immune dysregulation and mental health issues like anxiety and depression.

An important piece of today's discussion is the prognosis for people on the autism spectrum, specifically what research tells us about the likelihood of these children being able to work and save for retirement, live independently and have sufficient support when family and caregivers pass on.

Studies have shown that among adults with Asperger's syndrome — a term for those who are highest on the autism spectrum — who received no therapies, 85 per cent were unemployed, 98 per cent never marry and 76 per cent were hospitalized or lived with their parents indefinitely.

The estimated lifetime costs of an autistic individual can be anywhere from $1.4 million to $2.4 million dollars depending on whether or not there is also an intellectual disability.

This lifelong diagnosis has a huge impact on the future for these individuals, as well as repercussions for their families and society at large.

While many autistic Canadians and their families are burdened with the direct cost of treatment, therapies and interventions not covered by medicare, all face a lifetime of hidden costs regardless of where they fall on the spectrum. These hidden or indirect costs can include specialized daycare, double the cost of programs such as swimming lessons, respite, tutors, personal care workers, job and life coaches, mental health professionals and assistive devices like noise cancelling headphones and communications tools.

Les personnes et les familles qui ont ouvert un régime enregistré d'épargne-invalidité pour eux-mêmes ou pour leurs enfants autistes sont très inquiètes de constater qu'après avoir été admissibles durant des années au crédit d'impôt pour personnes handicapées, elles ne sont plus admissibles au REEI.

Le trouble du spectre de l'autisme, ou l'autisme tout court, est un trouble neurodéveloppemental qui perturbe le développement cérébral, ce qui entraîne chez la plupart des personnes atteintes des problèmes de communication, une difficulté à socialiser et une tendance à répéter des comportements spécifiques. Leur gamme d'activités et d'intérêts est également très restreinte.

Ce trouble s'accompagne généralement de diverses comorbidités : épilepsie, troubles du sommeil, anomalies gastro-intestinales, dérèglement immunitaire et problèmes de santé mentale comme l'anxiété et la dépression.

L'un des principaux thèmes de notre discussion aujourd'hui est le pronostic pour les personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme, en particulier ce que nous dit la recherche quant à la probabilité que ces enfants puissent un jour travailler et épargner pour leur retraite, vivre de façon autonome et recevoir un soutien suffisant lorsque leur famille ou leurs aidants naturels ne seront plus là.

Des études ont démontré que parmi les adultes atteints du syndrome d'Asperger — c'est-à-dire les personnes se situant dans la tranche supérieure du spectre de l'autisme — n'ayant suivi aucune thérapie, 85 p. 100 étaient sans emploi, 98 p. 100 ne se sont jamais mariés et 76 p. 100 étaient hospitalisés ou vivaient avec leurs parents pour le restant de leurs jours.

Selon les estimations, les coûts associés à une personne autiste durant toute sa vie peuvent varier entre 1,4 et 2,4 millions de dollars, selon que la personne présente ou non une déficience intellectuelle.

Ce diagnostic permanent a de lourdes répercussions sur l'avenir de ces personnes, de même que sur leurs familles et la société en général.

De nombreux autistes canadiens et leurs familles croulent déjà sous le fardeau des coûts directs des divers traitements, thérapies et interventions non couverts par l'assurance-maladie, sans parler des frais cachés que doivent assumer tous les autistes, peu importe où ils se situent dans le spectre, toute leur vie durant. Il peut s'agir, par exemple, des frais de garderie spécialisée, du coût de divers programmes comme les cours de natation, qui est majoré du double, des frais liés aux services de relève, aux services de tuteurs, de préposés aux soins personnels, de coachs de vie ou de formateurs en milieu de travail, de professionnels de la santé mentale et, enfin, du coût de certains appareils fonctionnels, comme les casques d'écoute antibruit, et autres outils de communication.

For many families, one parent is left with no choice but to quit their job in order to care for their child at home, be available to take them to therapies, run home-based programs or simply be available when a child is sent home from school or from another program. These are the substantial economic impacts of autism.

The Disability Tax Credit was designed as a tax fairness measure to promote equity by offsetting the additional costs associated with a person's disabilities. Why, then, are those with autism spectrum disorder being denied access to this fairness measure at an alarming rate?

The Disability Tax Credit application was designed for individuals with physical disabilities. The current criteria for the Disability Tax Credit are not designed for a person diagnosed with autism or other neurodevelopmental impairments. These people have significant difficulties in all areas of social behaviour, ranging from the family to school and job settings. They also have limited access to professional services tailored to their unique needs. The Disability Tax Credit is a way for them to have some financial security and alleviate prolonged financial dependence on their parents and other relatives.

The current criteria — what CRA calls the effects of the impairment — assess basic daily living activities, which are limited to walking, speaking, hearing, dressing, feeding, eliminating and mental functions necessary for everyday life.

These are extremely shortsighted. It is shocking that this section does not consider a person's inability to work as an impairment which impacts daily living activities. I would argue that if your disability precludes you from being able to work, secure a pension and contribute to the Canada Pension Plan and/or a Registered Retirement Savings Plan, it's likely you will not have financial security or a good quality of life.

Canadians who are diagnosed with a disability that precludes them from working should be entitled to the Disability Tax Credit and the RDSP. These are their only two options.

As an aside, I'm going to add it's important to note that the CRA is effectively the largest administrator of disability in government because it is financial instruments that most affect those with disabilities for better or worse.

By far, the most significant issue for autistic Canadians and their families wanting to plan for their children's future is accessing the RDSP because of the use by the federal government of the Disability Tax Credit as the eligibility

Il arrive souvent qu'un des deux parents n'ait d'autre choix que de quitter son emploi pour s'occuper de son enfant à la maison, être disponible pour le conduire à ses thérapies, dispenser des programmes à domicile ou tout simplement pour être disponible quand son enfant est renvoyé de l'école ou d'un programme. Cela donne une idée des lourdes répercussions économiques de l'autisme.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées se voulait une mesure d'équité fiscale, en compensant les coûts supplémentaires engendrés par le handicap d'une personne. Dans ce cas, pourquoi les personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique sont-elles si nombreuses à ne pouvoir se prévaloir de cette mesure d'équité?

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées a été conçu à l'intention des personnes ayant un handicap physique. Les critères actuels d'admissibilité ne sont pas adaptés à une personne qui a reçu un diagnostic d'autisme ou de troubles neurodéveloppementaux. Ces personnes éprouvent de graves difficultés dans tous les domaines du comportement social, que ce soit au sein de leur famille, à l'école ou au travail. Elles ont également un accès restreint à des services professionnels adaptés à leurs besoins particuliers. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées est un moyen qui leur permet de jouir d'une relative sécurité financière et de réduire leur dépendance financière envers leurs parents et d'autres membres de la famille.

Les critères d'admissibilité actuels — que l'ARC appelle les effets de la déficience — prennent en compte les activités courantes de la vie quotidienne, comme marcher, parler, entendre, s'habiller, se nourrir, évacuer, ainsi que les fonctions mentales nécessaires à la vie courante.

Ces critères sont extrêmement incomplets. Il est choquant de constater que l'incapacité d'une personne à travailler ne soit pas considérée comme une déficience ayant une incidence sur ses activités courantes de la vie quotidienne. J'ajouterais que si votre déficience vous empêche de travailler, d'obtenir une pension et de cotiser au régime de pensions du Canada ou à un régime enregistré d'épargne-retraite, votre sécurité financière ou votre qualité de vie risquent d'en être compromises.

Les Canadiens qui reçoivent un diagnostic d'inaptitude au travail en raison d'une déficience devraient être admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées et au REEI. Ce sont leurs deux seules options.

Incidemment, j'attire votre attention sur le fait que l'ARC est le principal administrateur des personnes handicapées au sein du gouvernement parce que ce sont les instruments financiers qui touchent le plus ces personnes, pour le meilleur ou pour le pire.

Le principal problème pour les Canadiens autistes et leurs familles qui souhaitent planifier l'avenir de leurs enfants est, de loin, l'accès au REEI, parce que le gouvernement fédéral rend son admissibilité conditionnelle à leur admissibilité au crédit

designation. The RDSP is by far the most inaccessible registered savings product supported by the federal government. This is most unfortunate, given who the product is meant to serve — those with the most inability to secure their own financial future due to their disabilities.

I share with you a quote from a Canadian family. This father captures the reality for all families who have a child on the spectrum:

> Currently we are impacted by the inability to secure our son's future. We are his sole social circle, we are his financial backers, we are his transportation — we are his life. My fears keep me awake at night. If we don't have something in place — a plan, a program, a support network — what will happen to my son when I'm gone? Institutionalized, neglected, or worse, homeless, with no love or supports — I need peace of mind and he needs a future.

As a personal statement, I would say that echoes my experience exactly.

In our written submission to this committee, we recommend the following actions: the creation of a clear, transparent and informed application review and appeal process; clear, consistent and universally accepted classification criteria for disability; uncoupling the Registered Disability Savings Plan from the Disability Tax Credit; federal monitoring and evaluation of population-based disability data; inclusion of the neurodevelopmental community on the Disability Advisory Committee.

We encourage you to review our submission thoroughly. Understanding autism and its lifelong impacts on individuals and their families, we hope, will underscore the urgent and compelling need for immediate action by the federal government to ensure that the financial security of this vulnerable segment of our society is protected. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Cleary.

Kimberley Hanson, Director, Federal Affairs, Diabetes Canada: Thank you very much for the opportunity to speak with you today. In the latter half of 2017, Diabetes Canada heard from hundreds of Canadians living with type 1 diabetes that their access to the DTC, and consequently the Registered Disability Savings Plan or RDSP, had been severely limited. It was ultimately determined that this was a consequence of procedural change made by the CRA.

d'impôt pour personnes handicapées. Le REEI est de loin le produit enregistré d'épargne le plus inaccessible financé par le gouvernement fédéral. Cela est tout à fait déplorable, car ce produit est supposé « servir » les personnes qui sont les moins capables d'assurer leur propre avenir financier à cause de leur déficience.

Je vais vous lire un commentaire provenant d'une famille canadienne. Ce père décrit la réalité de toutes les familles qui ont un enfant atteint d'un trouble du spectre autistique :

> Nous souffrons actuellement de notre incapacité à assurer l'avenir de notre fils. Nous sommes son unique cercle social, nous sommes ses soutiens financiers et nous assurons également son transport. Nous sommes toute sa vie. Mes craintes m'empêchent de dormir la nuit. Si rien n'est mis en place — un plan, un programme, un réseau de soutien — qu'adviendra-t-il de mon fils quand je ne serai plus là? Sera-t-il institutionnalisé, négligé ou, pire encore, deviendra-t-il un sans-abri, sera-t-il privé d'amour ou de soutien. J'ai besoin d'avoir l'esprit en paix et il a besoin d'un avenir.

Ce témoignage fait écho à ma propre expérience.

Dans le mémoire que nous avons adressé au comité, nous recommandons les mesures suivantes : la mise en place d'un processus clair, transparent et éclairé d'examen des demandes et d'appel, l'établissement de critères de classification clairs, cohérents et universellement reconnus pour les personnes handicapées, la séparation du régime enregistré d'épargne-invalidité et du crédit d'impôt pour personnes handicapées, la mise en place d'un mécanisme fédéral de surveillance et d'évaluation des données démographiques sur les personnes handicapées, l'inclusion de personnes atteintes de troubles neurodéveloppementaux au sein du Comité consultatif des personnes handicapées.

Nous vous encourageons à lire attentivement notre mémoire. Le fait de comprendre l'autisme et ses répercussions permanentes sur les personnes et leurs familles vous convaincra, nous l'espérons, de la nécessité d'une action immédiate de la part du gouvernement fédéral pour assurer la sécurité financière de ce groupe vulnérable de notre société. Je vous remercie.

Le président : Merci, monsieur Cleary.

Kimberley Hanson, directrice, Affaires fédérales, Diabète Canada : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'entretenir avec vous aujourd'hui. Au cours des six derniers mois de 2017, Diabète Canada a été à l'écoute de centaines de Canadiens vivant avec le diabète de type 1 qui déploraient que leur accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées ou CIPH et, par conséquent, au régime enregistré d'épargne-invalidité ou REEI avait été grandement restreint. Il semblerait que cette situation soit attribuable à un changement de procédure apporté par l'Agence du revenu du Canada, l'ARC.

Diabetes Canada is very grateful to parliamentarians of all parties and the CRA for having addressed this issue. Their December 8 commitment to revert to pre-May interpretations of the Income Tax Act seems to have resolved the crisis in access that Canadians with type 1 diabetes were experiencing. In consequence, since December 1, Diabetes Canada is aware of more than 400 adults with type 1 who have received the tax credit.

While pleased with this correction, the diabetes community is concerned about the DTC and RDSP in two major areas that I'd like to address here today.

First, eligibility criteria for the DTC need to better reflect the reality of administering insulin therapy. Second, Canadians' investments in their RDSPs need to be better protected in the event that eligibility criteria for the DTC are changed.

Before I explain these two challenges in greater detail, I would like to take a moment to familiarize the committee with type 1 diabetes. I should note that many Canadians with type 2 diabetes may also be eligible for the DTC and RDSP, but I'll focus on type 1 because it is this community that has been most affected by recent challenges with this program.

Type 1 diabetes is a debilitating, chronic, progressive autoimmune disorder that threatens its sufferers with death on a daily basis. Its sufferers lack the ability to produce insulin, which is essential to metabolizing carbohydrates, which in turn are essential to sustaining life. While we don't know exactly what causes it, we do know that there is nothing anyone can do to prevent it.

Type 1 is a painful, invasive, relentless disease, from which no one who lives with it ever gets a reprieve. It puts us all at high risk of serious complications like blindness, kidney failure, amputation and heart disease, and it shortens our lifespan by as much as five to 15 years.

Managing type 1 diabetes has been likened in complexity to flying an airplane. A study in 2009 found that there are 600 steps required to manage it each and every day, and even if people perform each of these tasks perfectly, their blood sugar doesn't always respond in kind. Its variability means it requires constant vigilance each and every day.

Even with our publicly funded health care system, living with type 1 costs its sufferers up to $15,000 a year for medications and supplies essential to delivering insulin and monitoring blood sugar. Insulin is life-sustaining therapy.

Diabète Canada est très reconnaissante envers les parlementaires de tous les partis et l'ARC de s'être penchés sur ce problème. L'engagement qu'ils ont pris le 8 décembre de revenir à l'interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu d'avant le mois de mai semble avoir résolu ce problème qui touchait les Canadiens atteints de diabète de type 1. Diabète Canada peut donc confirmer que, depuis le 1er décembre, plus de 400 adultes atteints de diabète de type 1 ont obtenu le crédit d'impôt.

Tout en se réjouissant de cette correction, la communauté du diabète a de vives inquiétudes au sujet du CIPH et du REEI dans deux importants dossiers dont j'aimerais vous entretenir aujourd'hui.

Premièrement, les critères d'admissibilité au CIPH doivent mieux refléter la réalité des personnes sous insulinothérapie. Deuxièmement, l'argent investi par les Canadiens dans leurs REEI doit être mieux protégé, dans l'éventualité d'une modification ultérieure des critères d'admissibilité au CIPH.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de prendre quelques instants pour vous expliquer ce qu'est le diabète de type 1. Je devrais préciser qu'un grand nombre de Canadiens atteints du diabète de type 2 peuvent aussi être admissibles au CIPH et au REEI, mais je vais me concentrer sur le type 1 parce que c'est la communauté la plus touchée par les récents changements apportés à ce programme.

Le diabète de type 1 est une maladie auto-immune débilitante, chronique et évolutive qui menace quotidiennement la vie des personnes atteintes. Les diabétiques n'ont pas la capacité de produire de l'insuline, essentielle à la métabolisation des glucides qui eux, sont essentiels au maintien de la vie. Bien que nous ignorions les causes exactes de cette incapacité, nous savons qu'on ne peut rien faire pour la prévenir.

Le diabète de type 1 est une maladie douloureuse, invasive et implacable qui ne donne jamais de répit aux personnes qui en sont atteintes. La maladie nous expose tous à un risque élevé de complications graves comme la cécité, l'insuffisance rénale, l'amputation et les maladies cardiaques, et elle peut réduire notre espérance de vie de 5 à 15 ans.

La gestion du diabète de type 1 a été comparée, du point de vue de sa complexité, au pilotage d'un avion. Une étude menée en 2009 a établi qu'il y a 600 mesures à prendre chaque jour pour gérer le diabète et que, même si les personnes s'acquittent de chacune de ces tâches à la perfection, elles ne sont pas toujours récompensées par leur taux de glycémie. Sa variabilité nécessite une vigilance soutenue au quotidien.

Même avec notre système public de soins de santé, vivre avec le diabète de type 1 coûte aux diabétiques jusqu'à 15 000 $ par année en médicaments et en fournitures essentielles à l'administration de l'insuline et à la surveillance de la glycémie. L'insuline est un traitement indispensable au maintien de la vie.

Given those costs and how imperative these drugs and supplies are, the DTC and RDSP offer welcome financial support and security. Although the DTC is only worth an average of $1,500 per year, that's $1,500 that a person with diabetes can use towards their medical supplies and health.

Longer term there's a strong chance that a person with type 1 will face periods of disability during their working life and perhaps even have it cut short by the complications of the disease. An RDSP can provide financial security and peace of mind for those with type 1 diabetes and their families.

I would like to offer just one illustration of this. I received a letter not long ago from a young man, aged 25, who has lived with type 1 diabetes for 20 years. He plays competitive hockey, is going through the hiring process to become an RCMP officer, and has recently been laid off from Sears due to its bankruptcy. He really needs the financial support of the DTC to manage his illness. In his words, "I do not have the benefits, so the extra money can significantly help me in ordering supplies and insulin. The DTC will simply allow me to survive, unlike other people who do not need to worry at all about this topic."

Still, in 2017, despite his doctor's certification that he meets all the eligibility criteria, he was inexplicably rejected for the DTC. As he says, "It seems like the disability and applications put forth are just skimmed over in a robotic way, not a human angle with compassion and understanding." Nick is just one of many similar cases.

Notwithstanding the value of the DTC and RDSP in helping Canadians with disabilities cope with associated expenses, we know there are a number of challenges with how these programs operate. A recent study from the University of Calgary School of Public Policy — Dr. Zwicker is with us today — highlighted that the application process is too difficult for patients and health care providers alike, and, in consequence, only 40 per cent of Canadians with disabilities are accessing the DTC. Similarly, a 2014 report of the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce found that only 15 per cent of Canadians eligible for RDSPs are investing in this vehicle. We need to continue to simplify and clarify the process for all Canadians with disabilities.

For people with diabetes, there remain two major ongoing challenges with respect to the DTC and the RDSP: inappropriate eligibility criteria and unprotected RDSP investments. The eligibility criteria under the category of "Life-sustaining Therapy," the category under which people with type 1 diabetes apply for the DTC, allow a person with diabetes to count the

Compte tenu de ces coûts et de l'indispensabilité de ces médicaments et fournitures, le CIPH et le REEI procurent un soutien financier et une sécurité fort appréciés. Même si le CIPH ne représente en moyenne que 1 500 $ par année, un diabétique peut utiliser ce montant immédiatement pour se procurer ses fournitures médicales et veiller au maintien de sa santé.

À plus long terme, il y a de fortes chances qu'une personne atteinte du type 1 connaisse des périodes d'invalidité au cours de sa vie professionnelle, voire que celle-ci soit écourtée en raison de complications liées à la maladie. Un REEI peut procurer sécurité et paix d'esprit aux personnes atteintes de diabète de type 1 et à leurs familles.

Permettez-moi de vous donner un exemple. J'ai récemment reçu une lettre d'un jeune homme âgé de 25 ans qui vit avec le diabète de type 1 depuis une vingtaine d'années. Joueur de hockey de compétition, il est actuellement en processus d'embauche pour devenir agent à la Gendarmerie royale du Canada après avoir été mis à pied par Sears, acculée à la faillite. Il a vraiment besoin du soutien financier du CIPH pour gérer sa maladie. Il m'a expliqué que, comme il ne touchait aucune prestation, cet argent supplémentaire pouvait lui être d'un grand secours pour l'achat de ses fournitures et son insuline. Le CIPH lui permettra carrément de survivre, contrairement à d'autres personnes qui n'ont aucun souci à cet égard.

En 2017, toutefois, malgré le certificat de son médecin attestant qu'il satisfaisait à tous les critères d'admissibilité, sa demande de CIPH a été rejetée de manière inexplicable. Il a l'impression que son invalidité et ses demandes ont été évaluées de manière robotique et non d'un point de vue humain empreint de compassion et de compréhension. L'exemple de Nick en est un parmi d'autres.

Quelle que soit la valeur du CIPH et du REEI pour aider les Canadiens à faire face aux dépenses liées à leur maladie, nous savons que le fonctionnement de ces programmes pose des difficultés. Une récente étude réalisée par l'École de politique publique de l'Université de Calgary — Mme Zwicker est justement des nôtres aujourd'hui — a conclu que le processus de demande est trop complexe, autant pour les patients que pour les fournisseurs de soins et que, pour cette raison, seuls 40 p. 100 des Canadiens ayant une déficience touchent le CIPH. De même, un rapport de 2014 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a conclu que seulement 15 p. 100 des Canadiens admissibles au REEI investissaient dans cet instrument. Nous devons continuer à simplifier et à expliquer le processus à l'ensemble des Canadiens handicapés.

Quant aux personnes atteintes du diabète, elles doivent surmonter deux grands défis constants pour avoir accès au CIPH et au REEI : des critères d'admissibilité inadaptés à leur situation et des placements non protégés dans le REEI. Les critères d'admissibilité de la catégorie des « soins thérapeutiques essentiels », la catégorie dans laquelle les diabétiques présentent

time they spend calculating a dose of insulin against the requirements that they spend an average of 14 hours a week administering their insulin therapy. However, while the Income Tax Act does not explicitly exclude it, the CRA's DTC operations manual of 2013 explicitly disallows applicants from including the time they spend counting carbohydrates.

It is quite simply impossible for a person with type 1 diabetes to calculate a dose of insulin without counting carbohydrates and factoring in things such as exercise, stress, hormonal changes and illness.

The eligibility criteria as currently interpreted do not reflect the realities of administering life-sustaining insulin therapy. Diabetes Canada recommends that the eligibility criteria should be updated to be more explicit and the application process and CRA operations manual made more consistent, fair and reflective of the realities of patients with diabetes and clear for their health care providers.

In addition, there are problems with the RDSP. Since the program was created in 2008, many Canadians with type 1 diabetes have been saving for their future medical costs using this vehicle, which is its intended purpose, but only Canadians who are eligible for the DTC can contribute to RDSPs, and if they become ineligible for the DTC, their investment accounts are closed and the government claws back all of its contributions.

Recent events have highlighted that eligibility can change without notice or consultation. Many Canadians stood to lose tens of thousands of dollars by virtue of that small procedural change the CRA made on May 2, the implications of which are enormous for those families who trusted those funds would be there. The government must take steps to safeguard Canadians' investments in these important vehicles. Diabetes Canada suggests that the Government of Canada ensure that Canadians are able to keep all contributions made to their RDSPs while they legitimately qualified for the DTC and that they are not clawed back because eligibility criteria or procedures are subsequently changed.

The reinstatement of the Disability Advisory Committee is an important measure to ensure that the needs of Canadians living with disabilities are effectively communicated to the CRA and factored into their operations, but important updates to the Income Tax Act and the mandate of the CRA are required to ensure that the DTC and RDSP work as they were intended to

leur demande de CIPH, permettent à un diabétique de comptabiliser le temps qu'il consacre au dosage de son insuline au regard de l'exigence selon laquelle il doit consacrer en moyenne 14 heures par semaine à l'administration de son insuline. Cependant, même si la Loi de l'impôt sur le revenu ne contient aucune disposition l'excluant explicitement, le guide opérationnel de l'ARC portant sur le CIPH publié en 2013 empêche explicitement les demandeurs de comptabiliser le temps consacré au calcul des glucides.

Il est simplement impossible pour un diabétique de type 1 de doser son insuline sans prendre en compte divers facteurs comme l'exercice, le stress, les changements hormonaux ou la maladie.

Les critères d'admissibilité, selon l'interprétation qui en est faite aujourd'hui, ne tiennent pas compte des réalités de l'insulinothérapie. Diabète Canada recommande la mise à jour des critères d'admissibilité, afin de les rendre plus explicites, ainsi que la modernisation du processus de demande et du manuel des opérations de l'ARC afin de les rendre plus cohérents, plus équitables et mieux adaptés à la réalité des patients atteints de diabète, et plus clairs pour leurs fournisseurs de soins de santé.

Le REEI pose également des problèmes. Depuis la création de ce programme en 2008, de nombreux Canadiens vivant avec le diabète de type 1 placent leurs épargnes dans cet instrument pour être en mesure de payer leurs frais médicaux dans le futur, ce qui est justement l'objectif de cet instrument. Or seuls les Canadiens qui sont admissibles au CIPH peuvent contribuer au REEI et, s'ils deviennent inadmissibles au CIPH, leurs comptes de placement sont fermés et le gouvernement récupère toutes ses cotisations.

Comme nous l'avons constaté récemment, les conditions d'admissibilité peuvent être modifiées sans préavis ni consultation. De nombreux Canadiens ont failli perdre des dizaines de milliers de dollars à cause d'un changement mineur de procédure effectué par l'ARC le 2 mai dernier et qui a eu d'énormes répercussions pour les familles qui croyaient que ces fonds étaient disponibles. Le gouvernement doit prendre des mesures pour protéger les placements des Canadiens dans ces précieux instruments. Diabète Canada recommande au gouvernement du Canada de veiller à ce que les Canadiens puissent conserver toutes les cotisations versées dans leur REEI pendant qu'ils étaient légitimement admissibles au CIPH et que les fonds ne soient pas récupérés à cause d'une modification ultérieure des critères d'admissibilité ou des procédures.

Le rétablissement du Comité consultatif des personnes handicapées est une mesure importante qui permet de s'assurer que les besoins des Canadiens aux prises avec une déficience soient communiqués efficacement à l'ARC et dûment pris en compte dans ses opérations. Il est toutefois nécessaire d'effectuer des mises à jour de la Loi de l'impôt sur le revenu et du mandat

and help to ease the financial burden nearly 300,000 Canadians face by virtue of living with the incurable disease that is type 1 diabetes.

Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Hanson.

And now Benjamin Davis from the Multiple Sclerosis Society of Canada.

Benjamin Davis, National Vice-President, Government Relations and President, Atlantic Division, Multiple Sclerosis Society of Canada: Good morning. Thank you for inviting me to speak here today on behalf of Canadians affected by MS.

First I want to give you some facts about MS and the MS Society. MS is a chronic, often disabling disease of the central nervous system affecting the brain, spinal cord and optic nerve.

Each person living with MS has a different experience, giving way for a wide variability of symptoms which can affect vision, memory, balance and mobility.

Canada has one of the highest rates of MS in the world. It is the most common neurological disease affecting young adults. Most people are diagnosed between the ages of 15 and 40. MS is three times as likely to occur in women as in men.

At the MS Society of Canada, we work to ensure that Canadians living with MS and their families have the opportunity to participate fully in all aspects of life, including being productive and contributing citizens.

For many people living with a diagnosis of MS, the unpredictability and episodic nature of this disease makes it particularly challenging to maintain an adequate quality of life. Along with the challenges of living with a disability which has both visible and invisible symptoms, and the barriers in support programs across all levels of governments, living with MS creates immense financial challenges for Canadian families who struggle to manage the realities of living with the chronic disease.

The reason I'm here today is to give you some context related to the Disability Tax Credit and the Registered Disability Savings Plan and how they align with our work.

The Disability Tax Credit is one source of income support for Canadians living with disabilities. This is an important and valuable program, but for people living with MS and other

de l'ARC pour s'assurer que le CIPH et le REEI remplissent les fonctions pour lesquelles ils ont été créés et pour alléger le fardeau financier qui pèse sur les épaules de près de 300 000 Canadiens en raison de la maladie incurable avec laquelle ils vivent, le diabète de type 1.

Merci.

Le président : Je vous remercie, madame Hanson.

C'est maintenant au tour de Benjamin Davis, de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

Benjamin Davis, vice-président des relations avec les gouvernements à l'échelon national et président, Division de l'Atlantique, Société canadienne de la sclérose en plaques : Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole ici aujourd'hui au nom des Canadiens atteints de sclérose en plaques.

Je veux d'abord vous présenter quelques faits au sujet de la SP et de la Société de la SP. La SP est une maladie chronique et souvent invalidante du système nerveux central qui affecte le cerveau, la moelle épinière et le nerf optique.

Chaque personne atteinte de SP vit une expérience différente, laissant la place à une grande variabilité des symptômes qui peuvent affecter la vision, la mémoire, l'équilibre et la mobilité.

Le Canada a l'un des taux de SP les plus élevés au monde. C'est la maladie neurologique la plus courante chez les jeunes adultes. La plupart des personnes sont diagnostiquées entre 15 et 40 ans. La SP est trois fois plus susceptible de frapper les femmes que les hommes.

À la Société canadienne de la SP, nous veillons à ce que les Canadiens vivant avec la SP et leur famille aient la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de la vie, y compris d'être des citoyens productifs et à part entière.

Pour de nombreuses personnes atteintes de SP, l'imprévisibilité et la nature épisodique de cette maladie rendent particulièrement difficile le maintien d'une qualité de vie adéquate. En plus des défis que pose le fait de vivre avec une déficience qui présente des symptômes visibles et invisibles, de même que les obstacles dans les programmes de soutien offerts par tous les paliers de gouvernement, vivre avec la SP crée d'immenses défis financiers pour les familles canadiennes qui ont de la difficulté à gérer les réalités de la maladie chronique.

Si je suis ici aujourd'hui, c'est pour vous parler du crédit d'impôt pour personnes handicapées, du régime enregistré d'épargne-invalidité et de la façon dont ils s'harmonisent avec notre travail.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées est une source de soutien du revenu pour les Canadiens ayant une déficience. Il s'agit d'un programme important et très utile. Par contre, pour

episodic disabilities there are significant issues that create barriers to access.

Our recommendations would allow for the Disability Tax Credit to fully serve its intended purpose, to provide for greater tax equity by allowing some relief for disability costs.

First, we recommend amending the definition of disability to allow eligibility for people living with disabilities that are episodic in nature. Currently the definition of disability is very problematic for people with episodic diseases. It requires a person's disability to be severe and prolonged, with prolonged defined as an impairment expected to last for a continuous period of at least 12 months.

The definition excludes individuals living with episodic disabilities such as MS where symptoms can come and go, being very severe and debilitating at some times and then abating for periods of time.

Let me share the story of Geeta, a woman living with relapsing remitting MS. Geeta will have MS for the rest of her life, but her symptoms will come and go. She may experience a relapse for six days, six weeks, or even six months in a year, or her symptoms may become severe and stay that way for several years. Geeta has to rely on a patchwork of supports and services to maintain her health. She incurs additional expenses related to her disability, but because her disability may not be prolonged or permanent, she doesn't qualify for some of the income supports she needs to maintain a decent quality of life.

Further to amending the definition to accommodate episodic disability, there needs to be coordination and sharing of information between income support programs, including harmonization of eligibility criteria across the range of all income supports available. For example, a person living with a diagnosis of MS, a disease which currently has no cure, is asked to check the box year after year after year, reaffirming their diagnosis with several different support programs.

This unnecessary burden was documented in a recent report called *Leaving Some Behind: What Happens When Workers Get Sick*, written by the highly regarded think tank Institute for Research on Public Policy.

We also recommend that the Disability Tax Credit be a refundable tax credit and that the income from the credit be treated as exempt for people with disabilities on social and disability assistance.

les personnes atteintes de SP et d'autres incapacités épisodiques, il existe des obstacles importants à l'accès.

Nos recommandations permettraient au crédit d'impôt pour personnes handicapées de remplir pleinement son objectif, à savoir assurer une plus grande équité fiscale en permettant un certain allègement des coûts liés à la déficience.

Premièrement, nous recommandons de modifier la définition de déficience pour permettre aux personnes vivant avec des incapacités de nature épisodique d'être admissibles. Actuellement, la définition de déficience pose vraiment problème pour les personnes atteintes de maladies épisodiques. Elle exige que la déficience d'une personne soit grave et prolongée, ce qui veut dire qu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois consécutifs.

La définition exclut les personnes vivant avec des incapacités épisodiques comme la SP, dont les symptômes peuvent apparaître et disparaître, être très graves et débilitants à certains moments, puis s'estomper pendant quelque temps.

Laissez-moi vous raconter l'histoire de Geeta, une femme atteinte de SP récurrente-rémittente. Elle sera atteinte de SP pour le reste de sa vie, mais les symptômes apparaîtront et disparaîtront. Elle peut faire une rechute pendant six jours, six semaines ou même six mois au cours d'une année, ou ses symptômes peuvent devenir graves et persister pendant plusieurs années. Geeta doit compter sur une mosaïque de soutiens et de services pour rester en santé. Elle engage des dépenses supplémentaires liées à sa déficience, mais comme sa déficience peut ne pas être prolongée ou permanente, elle n'est pas admissible à certains des soutiens du revenu dont elle a besoin pour conserver une qualité de vie décente.

En plus de modifier la définition pour tenir compte de l'incapacité épisodique, il faut coordonner et partager l'information entre les programmes de soutien du revenu, y compris l'harmonisation des critères d'admissibilité dans toute la gamme des mesures de soutien du revenu disponibles. Par exemple, une personne ayant reçu un diagnostic de SP, une maladie actuellement incurable, est invitée à cocher la case année après année, réitérant son diagnostic auprès de plusieurs programmes de soutien différents.

Ce fardeau inutile a été documenté dans un rapport récent intitulé *Leaving Some Behind: What Happens When Workers Get Sick*, rédigé par l'Institut de recherche en politiques publiques, un groupe de réflexion très réputé.

Nous recommandons également que le crédit d'impôt pour personnes handicapées soit remboursable et que le revenu tiré de ce crédit soit exonéré pour les personnes handicapées bénéficiant de l'aide sociale et de l'aide aux personnes handicapées.

A big challenge is the income level required to benefit from the Disability Tax Credit. Many Canadians with episodic disabilities, especially women, don't work enough to generate the minimum income required to gain any benefit associated with this tax credit, even if they would otherwise qualify.

Everyone should benefit equally. If we want to lessen the marginalization of people with episodic disabilities and help move them out of poverty and into empowerment and employment, this change needs to happen.

Finally, I would like to mention that the Registered Disability Savings Plan, for people living with MS, the biggest challenge is that the RDSP requires you to be eligible for the Disability Tax Credit. If you are diagnosed with MS at 20 but aren't showing any prolonged or permanent disability, you don't qualify for the tax credit, deeming you unable to establish an RDSP in planning for your future.

Many people with MS live well in the early years of their disease, moving into a more progressive form later in life. They may be in their forties or fifties before they are deemed disabled enough to qualify. An individual who becomes eligible for the tax credit at 50 has only nine years to establish and contribute to an RDSP. We recommend that the eligibility criteria for the RDSP change.

In addition, individuals who established RRSPs prior to becoming eligible should have the ability to roll over RRSP funds into an RDSP, allowing them to access their savings when they need them.

In closing, we want the Government of Canada to improve income supports to make ends meet for Canadian families affected by MS. We know your mandate is to promote equality of opportunity and increase the inclusion and participation of people with disabilities. Working to redefine, simplify and streamline the various disability programs will be the first step. These small but significant changes can and will make a difference in the lives of people living with MS and other chronic diseases.

Thank you for the opportunity to speak today.

The Chair: Thank you, Mr. Davis.

Thank you again to all three of you for being here and for your very compelling presentations.

Le niveau de revenu nécessaire pour bénéficier du crédit d'impôt pour personnes handicapées constitue un défi de taille. Bon nombre de Canadiens ayant des incapacités épisodiques, en particulier les femmes, ne travaillent pas assez pour générer le revenu minimum requis pour obtenir les avantages associés à ce crédit d'impôt, même s'ils seraient par ailleurs admissibles.

Tout le monde devrait en bénéficier de façon égale. Si nous voulons réduire la marginalisation des personnes ayant des incapacités épisodiques et les aider à sortir de la pauvreté et à passer à l'autonomisation et à l'emploi, ce changement est nécessaire.

Pour terminer, j'aimerais mentionner que le plus grand défi du régime enregistré d'épargne-invalidité pour les personnes atteintes de SP est que le REEI exige que vous soyez admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Si vous recevez un diagnostic de SP à l'âge de 20 ans, mais que vous ne présentez pas une déficience prolongée ou permanente, vous n'êtes pas admissible au crédit d'impôt, ce qui vous empêche d'établir un REEI pour planifier votre avenir.

De nombreuses personnes atteintes de SP vivent bien au cours des premières années de leur maladie, qui devient plus progressive plus tard dans leur vie. Elles peuvent être dans la quarantaine ou la cinquantaine avant d'être jugées suffisamment handicapées pour être admissibles. Un particulier qui devient admissible au crédit d'impôt à 50 ans n'a que neuf ans pour établir un REEI et y cotiser. Nous recommandons de modifier les critères d'admissibilité au REEI.

De plus, les personnes qui ont établi un REER avant de devenir admissibles devraient avoir la capacité de transférer les fonds d'un REER dans un REEI, ce qui leur permettrait d'avoir accès à leurs épargnes au moment où elles en ont besoin.

En conclusion, nous voulons que le gouvernement du Canada améliore les mesures de soutien du revenu afin que les familles canadiennes touchées par la SP puissent joindre les deux bouts. Nous savons que votre mandat est de promouvoir l'égalité des chances et d'accroître l'inclusion et la participation des personnes ayant des déficiences. La première étape consistera à redéfinir, simplifier et rationaliser les divers programmes d'invalidité. Ces petits changements, quoiqu'importants, peuvent faire une différence dans la vie des personnes atteintes de SP et d'autres maladies chroniques.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Le président : Merci, monsieur Davis.

Je vous remercie encore tous les trois d'être venus et de vos exposés très convaincants.

Normally we would have three panellists in a two-hour meeting, but this is three panellists in a one-hour meeting, and I have a lot of people on the list here, so we're going to have to do this on the basis of one question per member. You can indicate if you want to go down for a second round if we get the opportunity to get there.

Let me start with the two deputy chairs and then on from there.

Senator Petitclerc: Thank you very much for your presentations.

I want to ask you more specifically on the DTC. I'm trying to understand, because the way I hear you — and we know that on the application process, but I'm trying to figure out, because it seems to me that something has changed or something has not changed enough in the last few years.

I understand that there was a consultation in 2014 and that the form or application process has been technically, supposedly, simplified.

Do you feel it is the philosophy or the approach that has changed, or is the challenge really to do with the process that is not maybe disability-specific enough?

You did touch on it a little bit, but I want to hear you a little more on that. Maybe Mr. Cleary to start.

Mr. Cleary: Thank you for the question.

I will say that the answer lies in a couple of pieces, the first piece being the appropriateness or the comprehensive quality of the Disability Tax Credit criteria when it was first established.

One of those pieces, from our perspective at Autism Canada, is that it did not adequately reflect neurodevelopmental issues, that it was basically a physical disability-focused tax credit.

The second piece would be that the CRA's position is that there has been no change made in how they've operated. That is the position they've taken until recently when there was a revelation about diabetes, as we know.

From our perspective, from our lens on this, we're seeing such an inordinate number of rejections. The ATIP that was provided shows a huge percentage increase, I think a 60 per cent increase, in rejections in recent times. We have some struggles seeing that it's business as usual in terms of policy.

Normalement, nous aurions trois témoins pour une séance de deux heures, mais aujourd'hui nous avons trois témoins pour une réunion d'une heure et ma liste des personnes qui veulent intervenir est très longue. Nous allons donc procéder en permettant à chaque membre du comité de poser une question. Vous pouvez indiquer si vous voulez participer à un deuxième tour, si nous en avons l'occasion.

Je vais commencer par les deux vice-présidentes, puis nous enchaînerons avec les autres membres.

La sénatrice Petitclerc : Merci beaucoup de vos exposés.

J'aimerais poser une question plus précisément sur le CIPH. J'essaie de comprendre, parce que d'après ce que je vous entends dire — et nous le savons pour ce qui est du processus de demande, mais j'essaie de comprendre, parce qu'il me semble que quelque chose a changé ou n'a pas suffisamment changé au cours des dernières années.

Je crois savoir qu'il y a eu une consultation en 2014 et que le formulaire ou le processus de demande a été soi-disant simplifié au plan technique.

Pensez-vous que c'est la philosophie ou l'approche qui a changé ou est-ce que le défi est vraiment lié au processus qui n'est peut-être pas assez propre à la déficience?

Vous en avez parlé un peu, mais j'aimerais vous entendre un peu plus à ce sujet. Peut-être que M. Cleary pourrait commencer.

M. Cleary : Merci de la question.

Je dirai que la réponse se trouve dans quelques éléments, le premier étant la pertinence ou la qualité globale des critères du crédit d'impôt pour personnes handicapées au moment où il a été créé.

L'un de ces éléments, de notre point de vue à Autisme Canada, est qu'il ne reflétait pas adéquatement les problèmes de développement neurologique, qu'il s'agissait essentiellement d'un crédit d'impôt axé sur les personnes ayant une déficience physique.

Le deuxième élément serait que selon l'ARC, elle n'a rien changé dans sa façon de fonctionner. Il s'agit de la position que l'agence a adoptée jusqu'à tout récemment, lorsqu'il y a eu une révélation au sujet du diabète, comme nous le savons.

De notre point de vue, nous constatons un nombre anormalement élevé de refus. Les données de l'AIPRP qui ont été fournies montrent une augmentation considérable en pourcentage, je crois qu'on parle d'une augmentation de 60 p. 100, des refus ces derniers temps. Nous avons de la difficulté à comprendre que ce soit le statu quo pour ce qui est de la politique.

I would say the last piece is what seems to be not implementing the policy consistently. We have seen individuals, let's say two boys with the same level of diagnosis in the family. One receives the Disability Tax Credit and one is rejected. We have many examples of this. It's tough to say where the problems lie.

I think an overhaul of the DTC itself is a huge piece, but also implementing consistently whatever criteria are in place will go a long way as well.

Ms. Hanson: I completely agree with everything Mr. Cleary said.

I would add that efforts to simplify and streamline the application process are most certainly welcome and what we would ask for.

They appear to have been undertaken without broad-based stakeholder consultation and have created a lot of unintended consequences.

I think the biggest problem seems to be that what is in the application forms, the eligibility criteria, is not necessarily what is carried through to the operations manual or the procedural level within the CRA. So the guidance that the analysts who are reviewing these applications are receiving and are required to assess these applications within is not consistent with the spirit of the Income Tax Act or the letter of it or the spirit of the regulations. That seems to be where we experience a lot of the problems in the case of diabetes and where I suspect others with other conditions are experiencing those problems.

I think that also allows some of the wild inconsistency. We have the case of a set of twin sisters, both with type 1 diabetes, same doctor, same treatment protocol. One was approved and one was denied. It's difficult to understand how that can be.

Mr. Davis: I would quickly echo the comments and state my agreement with the comments made by my colleagues.

I would like to reinforce two points. One, we continue hearing in the MS community that the application process is incredibly burdensome and there's a general lack of awareness as to the ins and outs of how to access that problem. The second thing I would reinforce is that the criteria with respect to episodic illnesses are critical. A large number of people are excluded from the program because of the timing of when their disability occurs. It's not right.

Senator Seidman: Thank you to all three of you for what were, as our chair said, compelling presentations.

Je dirais que le dernier élément est ce qui semble ne pas être la mise en œuvre cohérente de la politique. Nous avons vu des gens, disons deux garçons qui ont le même niveau de diagnostic au sein de la famille. L'un reçoit le crédit d'impôt pour personnes handicapées et l'autre ne le reçoit pas. Nous en avons de nombreux exemples. Il est difficile de dire où se situent les problèmes.

Je pense qu'une refonte du CIPH est en soi une tâche énorme, mais la mise en œuvre cohérente de critères aidera beaucoup aussi.

Mme Hanson : Je suis tout à fait d'accord avec tout ce que M. Cleary a dit.

J'ajouterais que les efforts visant à simplifier et à rationaliser le processus de demande sont très certainement les bienvenus et ce que nous aimerions avoir.

Il semble que ces efforts aient été entrepris sans une vaste consultation des intervenants et qu'ils aient entraîné de nombreuses conséquences imprévues.

Je pense que le plus gros problème semble être que ce qui se trouve dans les formulaires de demande, les critères d'admissibilité, n'est pas nécessairement ce qui se trouve dans le manuel des opérations ou au niveau de la procédure au sein de l'ARC. Par conséquent, l'orientation donnée aux analystes qui examinent ces demandes et qui sont tenus de les évaluer n'est pas conforme à la lettre et l'esprit de la Loi de l'impôt sur le revenu ou à l'esprit du règlement. Il semble que ce soit là que nous éprouvions beaucoup de problèmes dans le cas du diabète et que c'est là, du moins je le suppose, que d'autres personnes atteintes d'autres affections rencontrent ces problèmes.

Je pense que cela entraîne aussi une certaine incohérence. Nous avons le cas de deux jumelles, toutes les deux atteintes de diabète de type 1, qui ont le même médecin et qui suivent le même protocole de traitement. Une a été approuvée et l'autre ne l'a pas été. C'est difficile à comprendre.

M. Davis : Je ferais rapidement écho à ces commentaires et j'ajouterais que je suis d'accord avec les commentaires de mes collègues.

Je voudrais souligner deux points. Premièrement, nous continuons d'entendre dans la communauté des personnes atteintes de SP que le processus de demande est incroyablement lourd et qu'il existe un manque général de sensibilisation quant aux tenants et aboutissants de la façon d'aborder ce problème. Deuxièmement, je voudrais souligner que les critères relatifs aux maladies épisodiques sont cruciaux. Beaucoup de personnes sont exclues du programme en raison du moment où leur déficience survient. Ce n'est pas juste.

La sénatrice Seidman : Merci à tous les trois d'être venus et, comme l'a dit notre président, de vos exposés convaincants.

I would like to address my question to you, Ms. Hanson, if I might.

The question concerns the monitoring and evaluation of population-based disability data as you, Mr. Cleary, referred to so well in your presentation.

I'm interested in Diabetes Canada numbers, as you presented them, according to disability. I look at the "Disability Tax Credit at a glance" information published by CRA, and there's no delineation here by disability. None.

Ms. Hanson: That's correct.

Senator Seidman: The data is not categorized by disability.

You have provided us with numbers saying there are 400 adults with type 1 diabetes who have been granted the Disability Tax Credit as of December. So you have those numbers, according to disability.

First of all, I would like to ask you, are those reversals of previously rejected applications?

Second of all, I would like to ask you about this data that you collect that's disability specific. Why do you think it is that the CRA is not tracking or not able to track such specific population-based disability data?

Ms. Hanson: Thank you for your question, senator. It's really an important issue and a concerning one as we move forward from the perspective of how are we to be able to assess the effectiveness of this program if we can't understand how it's applied to individuals with certain conditions.

I was very dismayed recently to receive responses to Order Paper questions that a number of members of Parliament put to the CRA in the fall asking for specific data about the application of the DTC to people with a number of different conditions. They really got answers that were very vague and obfuscating and did not give any data at all.

As a taxpayer and a citizen, as well as as an advocate for people with a disability, I don't think that should be.

I can tell you that in the case of diabetes, we apply for the Disability Tax Credit under the category of life-sustaining therapy. We share that category, typically, with people who require kidney dialysis or who live with cystic fibrosis, as well as some others, but those are the three major categories of disease or diagnosis that would fit under that program.

Ma question s'adresse à vous, madame Hanson, si vous le permettez.

Elle porte sur le suivi et l'évaluation des données sur les incapacités dans la population auxquelles vous, monsieur Cleary, avez si bien fait référence dans votre exposé.

Je m'intéresse aux données de Diabète Canada, comme vous les avez présentées, en fonction de la déficience. Je consulte les renseignements du « Coup d'œil sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées » publiés par l'ARC et ils ne sont pas présentés en fonction de la déficience. Aucune.

Mme Hanson : C'est exact.

La sénatrice Seidman : Les données ne sont pas catégorisées en fonction de la déficience.

Vous nous avez fourni les données en disant qu'en date de décembre, 400 adultes atteints de diabète de type 1 ont eu droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Vous possédez donc ces données en fonction de la déficience.

Premièrement, j'aimerais vous demander s'il s'agit de renversements de demandes rejetées antérieurement.

Deuxièmement, j'aimerais vous poser une question au sujet des données que vous recueillez et qui sont propres à une déficience. D'après vous, pourquoi est-ce que l'ARC ne fait pas le suivi ou n'est pas en mesure de faire le suivi de telles données propres aux déficiences dans la population?

Mme Hanson : Merci de votre question, madame la sénatrice. Cette question est vraiment importante et préoccupante, car il s'agit de savoir comment nous pouvons évaluer l'efficacité de ce programme si nous ne comprenons pas comment il s'applique aux personnes atteintes de certaines affections.

J'ai été très consternée récemment de recevoir des réponses à des questions inscrites au Feuilleton que plusieurs députés ont posées à l'ARC à l'automne pour demander des données précises sur l'application du CIPH aux personnes atteintes d'affections différentes. Ils ont vraiment obtenu des réponses très vagues et nébuleuses qui ne fournissaient aucune donnée.

En ma qualité de contribuable et de citoyenne, mais aussi comme personne qui défend les droits des personnes ayant des déficiences, cela n'a pas sa raison d'être selon moi.

Je peux vous dire que dans le cas du diabète, nous demandons le crédit d'impôt pour personnes handicapées dans la catégorie des soins thérapeutiques essentiels. Habituellement, nous partageons cette catégorie avec les personnes qui ont besoin d'une dialyse rénale ou qui sont atteintes de fibrose kystique, ainsi que d'autres, mais ce sont là les trois principales catégories de maladie ou de diagnostic qui relèveraient de ce programme.

We know that in 2017, 2,200 people applying under that category were denied. I should say that was up until midsummer of 2017, so before we reached the crisis. I'm sure that number got markedly worse thereafter. We can't get data that is either up to date or specific to underlying condition or diagnosis.

We've come up with the number of more than 400 adults have been approved since December 1 really by grassroots communications with people that reached out to us for help in the first place.

So it may well be, it should be, that it's more than 400. I can point to a list I created of those 400. Many of those were reversals of previous denials. I would say about half of them were cases of first-time applicants, and half of them had previously been approved for the DTC and were reapplying and had been accepted or rejected. A small proportion were first-time applicants that hadn't been approved or denied before the freeze was put on in the fall.

The Chair: I might add that I have written to the minister, and our researcher, Elizabeth Cahill, has also contacted the CRA to try to get additional data. Senator Seidman outlined some of those pieces of information that we need, so we're hopeful of getting some information from them.

Next is the member of the committee who proposed that we deal with this study, Senator Munson.

Senator Munson: Thank you for your testimony. You know where the Senate stands on a number of these issues, but we are empowered by your words this morning.

Mr. Cleary, you used the word heartbreaking. I always look at these issues through a human rights lens, the human rights of everybody under our Constitution and Charter in this country, which I think are being denied.

I was just checking again. We had proposed that autism groups be part of the advisory committee. The minister wanted to have a few groups, yet as I look at the groups, autism groups aren't there.

Mr. Cleary: We're not there.

Senator Munson: It's beyond me how the CRA can go about it where they have 12 groups but they exclude autism. It is beyond my thinking.

Nous savons que, en 2017, 2 200 personnes qui ont présenté une demande dans cette catégorie ont été refusées. Je dirais que c'était jusqu'au milieu de l'été 2017, donc avant la crise. Je suis convaincue que ce chiffre a augmenté de façon marquée depuis. Nous ne pouvons pas obtenir de données qui soient à jour ou propres à une affection ou un diagnostic sous-jacent.

Nous avons produit ce nombre de plus de 400 adultes approuvés depuis le 1er décembre grâce à des communications avec le grand public et avec des gens qui ont communiqué avec nous pour obtenir de l'aide au départ.

Donc, il se peut fort bien qu'il y en ait plus de 400. Je peux vous présenter une liste que j'ai dressée de ces 400. Beaucoup de ces cas étaient des renversements de refus antérieurs. Je dirais qu'environ la moitié d'entre eux étaient des nouveaux demandeurs et que l'autre moitié se composait de gens qui avaient déjà été approuvés pour le CIPH et de gens qui présentaient une nouvelle demande et qui avaient été acceptés ou refusés. Quelques-uns d'entre eux étaient de nouveaux demandeurs dont la demande n'avait pas été approuvée ou qui avait été refusée avant l'imposition du gel à l'automne.

Le président : Je pourrais ajouter que j'ai écrit à la ministre et que notre recherchiste, Elizabeth Cahill, a également communiqué avec l'ARC pour tenter d'obtenir des données supplémentaires. La sénatrice Seidman a décrit certains des renseignements dont nous avons besoin et nous espérons obtenir des renseignements à ce sujet.

Nous entendrons maintenant le sénateur qui a proposé que nous nous penchions sur cette étude, le sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Merci de vos témoignages. Vous connaissez la position du Sénat à l'égard de certaines de ces questions, mais vos propos de ce matin nous donnent le pouvoir d'agir.

Monsieur Cleary, vous avez utilisé le mot déchirant. J'examine toujours ces questions sous l'angle des droits de la personne, c'est-à-dire les droits de tout le monde en vertu de notre Constitution et de notre Charte au Canada, droits qui, à mon avis, sont bafoués.

Je vérifiais tout simplement de nouveau. Nous avions proposé que des groupes d'autisme fassent partie du comité consultatif. La ministre voulait avoir quelques groupes, mais, quand je regarde les groupes, l'autisme n'y est pas.

M. Cleary : Nous n'y sommes pas.

Le sénateur Munson : Je ne comprends pas comment l'ARC peut faire en sorte qu'il y ait 12 groupes et que l'autisme en soit exclu. Je n'en reviens tout simplement pas.

Do you see any signs, with this public debate taking place, where people are out there hurting in all of your communities and not getting the tax credits they're due, do you see any signs of a more empathetic or compassionate CRA?

Mr. Cleary: I have not seen any examples of a more compassionate CRA. We have also noted through our grassroots efforts that there has been a little bit more of a flow through of Disability Tax Credit applications being approved. I don't have a list with me today, but we have been having that conversation. I wouldn't say that's coming from an empathetic standpoint. It's coming from these efforts.

Ms. Hanson: We've heard distressing comments rising for people living with other conditions; for example, people with Crohn's or colitis are noticing that they're not able to get approved no matter what, or just a number of examples that I've heard anecdotally from individual citizens. Maybe diabetes is getting a pass at the moment, but other conditions are, if anything, suffering a little worse than they were before.

Mr. Davis: I would not offer anything contrary to those comments. The grassroots nature of our organization continues to feed us information that says there are challenges with accessing the program, and there are a number of reasons we've talked about to support that.

From a broader government perspective, as it relates to episodic illnesses, we are pleased with the federal accessibility legislation being proposed to include episodic illnesses in the definition of disability.

[*Translation*]

Senator Mégie: I would like to know if a committee has ever addressed the eligibility criteria. The criteria for determining disability for the three diseases in question — autism, diabetes and multiple sclerosis — are totally different. You just told us so. Should we not try to find other types of criteria that could apply to these three issues to avoid any disparity when giving tax credits? Has a committee ever addressed this issue?

Ms. Hanson: That is an excellent question, senator, thank you. I will answer in English to be clear.

[*English*]

There was a committee that did a stem-to-stern look at the Income Tax Act and how it was applied and the eligibility criteria related to this program back in the earlier 2000s. You'll hear from one of the members of that committee, Lembi Buchanan, who is here today, in the next hour. She can speak to it more expertly than I can.

Voyez-vous des signes, dans le cadre du présent débat public, où des gens souffrent dans vos collectivités et n'obtiennent pas les crédits d'impôt auxquels ils ont droit? Voyez-vous des signes d'une ARC plus empathique ou compatissante?

M. Cleary : Je n'ai vu aucun exemple d'une ARC plus compatissante. Nous avons également constaté, grâce à nos efforts auprès du grand public, qu'il y a un peu plus de demandes de crédit d'impôt pour personnes handicapées qui sont approuvées. Je n'ai pas de liste avec moi, mais nous avons eu cette discussion. Je ne dirais pas que cela vient d'un point de vue empathique. Cela vient de ces efforts.

Mme Hanson : Nous avons entendu des commentaires bouleversants de la part de gens aux prises avec d'autres affections; par exemple, les personnes atteintes de la maladie de Crohn ou de colite constatent qu'elles ne sont pas en mesure de faire approuver leur demande, quoi qu'il arrive, ou seulement quelques exemples anecdotiques que j'ai entendus de la part de citoyens. Peut-être que le diabète obtient un laissez-passer en ce moment, mais la situation d'autres affections, je dirais, est pire qu'elle ne l'était auparavant.

M. Davis : Je n'ai rien à ajouter qui soit contraire à ces commentaires. La nature communautaire de notre organisation continue de nous présenter des données qui indiquent qu'il y a des problèmes pour accéder au programme et qu'il y a plusieurs raisons dont nous avons parlé pour étayer cela.

D'un point de vue gouvernemental plus large, en ce qui concerne les maladies épisodiques, nous sommes heureux que la loi fédérale sur l'accessibilité proposée inclue les maladies épisodiques dans la définition d'incapacité.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : J'aimerais savoir s'il y a un comité qui s'est déjà penché sur les critères d'admissibilité. Les critères de handicap des trois maladies dont il est question — l'autisme, le diabète et la sclérose en plaques — sont totalement différents. Vous venez de nous le dire. Ne devrions-nous pas essayer de trouver d'autres types de critères qui pourraient s'appliquer aux trois problématiques afin d'éviter la disparité dans l'attribution de ces crédits d'impôt? Y a-t-il un comité qui s'est déjà penché sur cette question?

Mme Hanson : C'est une excellente question, sénatrice, merci. Je vais répondre en anglais pour être claire.

[*Traduction*]

Un comité a examiné de fond en comble la Loi de l'impôt sur le revenu, la façon dont elle était appliquée et les critères d'admissibilité à ce programme au début des années 2000. Au cours de la prochaine heure, vous entendrez une des personnes qui faisaient partie de ce comité, Lembi Buchanan, qui est ici aujourd'hui. Elle est mieux renseignée que moi dans ce domaine.

I completely understand that the Disability Tax Credit is meant to apply to Canadians with countless diseases and disorders, and one must set up eligibility criteria that cast a relatively broad net and can be applied to individual circumstances.

The troubling thing to me is that wherever possible, it seems that the CRA is tending towards interpreting the criteria or the Income Tax Act in the narrowest way possible in order to justify excluding people from this program. I don't believe that that was the intention when this program was established.

I would like to see the Disability Advisory Committee that has just been reinstated conduct, again, a study. It's a lot to ask a committee of volunteers to do that extensive a body of work, and I wonder if we as Canadians should not be re-examining these programs at a fundamental level and checking upon whether we're really comfortable with the CRA's mandate and ability to operate at such arm's length in respect of governing this program.

Mr. Cleary: I think I can speak for all of us. We respect that the mandate of CRA is to vet allowable financial tax applications.

There's a huge difference between deciding about the debate about a business trying to write down a piece of equipment as an expense and individuals with a disability. It's not the same conversation, but it's going into the same culture. I think it's going into a naturally adversarial conversation.

There needs to be an important philosophical shift where you're dealing with children, dealing with people who are unable to speak or advocate for themselves who are in a position, often, of financial distress. They're being treated in the same way as someone who wants to write off a big dinner and whether it was business-related or not. This is a very different thing. It's being vetted with the same language and philosophy. That needs to shift.

The Chair: Interesting point.

Senator Poirier: Thank you all for being here. This is interesting to see all the debates.

I have actually had a number of discussions with different people from my end of the province on the exact problem you pretty well are all explaining. From the research we've been able to find, over the age of 15, approximately 1.8 million people from Canada could have a severe disability or very severe disability. But they're also finding from the research I'm getting that only about 652,500 Canadians actually claimed or applied for the DTC.

Out of that 652,000 people that put in an application, it would be interesting to know how many people were accepted.

Je comprends tout à fait que le crédit d'impôt pour personnes handicapées s'applique aux Canadiens atteints d'un nombre incalculable de maladies et de troubles et qu'il faut adopter des critères d'admissibilité qui établissent un filet et qui peuvent s'appliquer à des circonstances personnelles.

Ce qui me trouble est que dès que c'est possible, il semble que l'on interprète les critères d'admissibilité au CIPH de la façon la plus étroite possible dans le but de justifier l'exclusion du nombre de personnes de ce programme. Je ne crois pas que c'était là l'intention du programme lors de sa mise en œuvre.

J'aimerais que le Comité consultatif des personnes handicapées, qui vient d'être rétabli, mène à nouveau une étude. C'est beaucoup demander à un comité de bénévoles que de réaliser un travail aussi considérable et je me demande si, comme Canadiens, nous ne devrions pas réexaminer ces programmes depuis la base afin de voir si nous sommes à l'aise avec le mandat de l'ARC et sa gestion indépendante du programme.

M. Cleary : Je pense pouvoir parler en notre nom à tous. Nous sommes d'accord que le mandat de l'ARC est d'approuver les mesures fiscales et financières permises.

Il y a une différence énorme entre le fait de trancher sur la validité de la déduction d'une pièce d'équipement et l'admissibilité des personnes handicapées. Il ne s'agit pas de la même conversation, mais cela relève de la même culture. Je pense qu'il en résulte naturellement une conversation conflictuelle.

Il faut qu'un important changement de philosophie s'opère, car il s'agit d'enfants, de personnes incapables de parler ou de se défendre et qui sont, très souvent, dans une situation de détresse financière. On les traite de la même façon qu'une personne qui veut déduire une grosse facture de restaurant et dont on ne sait pas s'il s'agit vraiment d'un souper d'affaires. Ce sont deux choses très différentes. On autorise les deux avec le même langage et selon la même philosophie. Il faut que cela change.

Le président : C'est un point intéressant.

La sénatrice Poirier : Merci à tous d'être ici. Il est intéressant d'assister à tous ces débats.

En fait, j'ai eu un bon nombre de discussions à propos du problème que vous êtes en train d'expliquer avec différentes personnes de mon coin de province. D'après les études que j'ai pu trouver, à partir de l'âge de 15 ans, environ 1,8 million de Canadiens pourraient souffrir d'un handicap lourd ou très lourd. Mais elles montrent également que seuls 652 500 d'entre eux réclament le CIPH ou en font la demande.

Des 652 000 personnes qui en ont fait la demande, il serait intéressant de savoir combien ont vu leur demande acceptée.

I'm also hearing a lot from people at home that when the program started, at the very beginning it was very easy compared to now for somebody to get approved if they had a walking disability, a hearing disability, or if they were diabetic. Then, all of a sudden, as the years flowed down, that same disability didn't get any better, it's the same or worse, but now all of a sudden the application seems to be the same but the criteria at the end seem to be evaluated differently and they are now no longer being accepted.

I went as far as to speak to a doctor in my area to get a little information or feedback on it. The doctor said something surprising. First of all, many doctors charge a fee to fill out the application. Many applicants can't afford that and so don't bother to ask the doctor.

Second, many doctors know the chances of them getting accepted and that fee income is limited; they are discouraging them from applying, knowing chances are they will be rejected.

Is that something you're hearing? Is that an issue? If so, any ideas how it can be resolved and how we can look at it?

Ms. Hanson: I see a continuing problem with clinicians providing care to people with diabetes being unwilling to fill out their forms applying for the DTC, not because they don't believe their patients are engaged in the therapy required, but because they simply don't believe the application will be accepted, and doctors or nurses are not compensated by our system for the time they must spend filling out these forms.

Every application, for a long time now, was getting clarifications added, which means not only does the doctor or nurse have to fill the form out once, they then have to respond to vague letters of requests for clarification and more information. They are left to wonder what more information can I provide you that I haven't already. It feels to many like an exercise in futility.

Diabetes Canada has been engaged recently in an attempt to reach out to clinicians providing support to this community to say this is what the status is, here are the activities that are eligible, please support your patients by filling this out. Many are still reluctant. The fact that some charge for it is very true and a challenge. I can understand that doctors and nurses need to be compensated for their effort and those costs are a financial barrier to many of the patients.

Beaucoup de gens de ma région me racontent également que lorsque le programme a démarré, il était très comparable à la situation actuelle en ce qui a trait à l'admissibilité des personnes souffrant d'un handicap moteur, d'une déficience auditive ou du diabète. Puis, au fur et à mesure que les années passaient, leur handicap ne s'améliorait pas, il était pareil ou pire, mais tout à coup, pour des demandes semblables, les critères semblaient évalués différemment et les demandes n'étaient plus acceptées.

Je suis allée jusqu'à parler à un médecin de ma région pour obtenir de l'information ou des réactions. Le docteur m'a dit quelque chose d'étonnant. Premièrement, beaucoup de médecins exigent des honoraires pour remplir une demande. Comme les demandeurs ne peuvent pas se le permettre de toute manière, ils ne se donnent pas la peine de le demander au médecin.

Deuxièmement, bien des médecins savent que les chances que la demande soit acceptée sont faibles et que les frais qu'ils peuvent exiger sont limités, alors ils les découragent de faire la demande, car il est très probable qu'elle soit rejetée.

Est-ce que c'est là quelque chose que vous entendez? Est-ce que c'est un problème chez vous? Si c'est le cas, avez-vous une idée de la façon dont nous pourrions résoudre ce problème ou l'aborder?

Mme Hanson : Je constate qu'il y a un problème persistant chez les médecins qui soignent les diabétiques, du fait qu'ils ne veulent pas remplir les formulaires de demande pour le CIPH, non pas parce qu'ils ne croient pas que leur patient ne reçoit pas la thérapie exigée, mais parce qu'ils ne croient simplement pas que la demande sera acceptée et les médecins et les infirmières ne reçoivent rien en échange du temps qu'ils passent à remplir ces formulaires.

Depuis longtemps, chaque demande est assortie de clarifications, ce qui signifie que non seulement le médecin et parfois l'infirmière doivent remplir le formulaire une fois, mais ils doivent ensuite répondre à des lettres de demande de clarification et de renseignements supplémentaires. Ils finissent par se demander quels renseignements est-ce qu'ils peuvent donner qui n'ont pas déjà été donnés et toute cette gestion leur semble carrément futile.

Diabète Canada a récemment tenté de joindre les cliniciens qui offrent leur soutien à ce groupe de personnes afin de leur expliquer quelle était la situation et quelles étaient les activités admissibles, tout cela dans le but qu'ils veuillent bien remplir les demandes pour aider leurs patients. Nombre d'entre eux sont encore réticents. Il est vrai que certains d'entre eux exigent rétribution et cela constitue une barrière. Je peux comprendre qu'il faut rétribuer les médecins et les infirmières pour leur travail, mais ces coûts constituent un obstacle financier pour beaucoup de patients.

In terms of the numbers of people applying for and being rejected for the Disability Tax Credit, I'm reading right now from data that I received from the CRA in response to an access to information request we made last summer wherein they shared with me that in 2017 they received a total of about 440,000 applications, of which about 10 per cent were rejected overall.

To the senator's comments, some categories meet with relatively high levels of acceptance. They are relatively sort of flow through. For example, people with speaking impairments tend, relatively speaking, to have a lower rate of rejection than other conditions. I would say there's been a marked spike in the rate of rejections in recent years under certain categories such as elimination and mental impairment.

While the overall program is maybe holding to about a 10 per cent rejection rate, there do seem to be certain conditions or categories under the program that are experiencing much higher rates of rejection than others.

The Chair: Talking about time allowance, we have an enormous problem here. We have 10 minutes left to go on this panel. Remember, we have another three coming. I have five people to ask questions. It's never going to happen in 10 minutes with the answers as well.

The only thing I can suggest, and this might run a little bit over, is to ask each of you to just pose your question and if our panellists would make a note and after all five questions have been posed I will then call upon you to answer any or all of them as you so wish and we'll wrap it up with that.

Let me start with Senator Manning.

Senator Manning: Thank you, and welcome to our guests this morning.

Last fall I had a request to intervene on somebody's behalf to CRA in relation to the eligibility criteria for type 1 diabetes. I did that and we received an email yesterday, as a matter of fact, from the person whose behalf I was working on to tell me they have received an email from Diabetes Canada saying the CRA has reversed the proposed changes to eligibility criteria.

What were some of the major changes or reversals that took place, and in your opinion, have you gotten far enough to address the concerns that are there?

Senator Bernard: My question can be answered in a follow up. It's actually looking for more information on type 2 diabetes. You referenced that there was information, and I would appreciate getting that information from you.

En ce qui a trait au nombre de personnes qui font une demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées et dont la demande est rejetée, je lis en ce moment même des données que j'ai reçues de l'ARC, en réponse à une demande d'accès à l'information que nous avons faite l'été dernier, selon lesquelles en 2017, elle a reçu un total de 440 000 demandes, dont environ 10 p. 100 ont été rejetées.

Pour répondre aux remarques du sénateur, on observe un taux relativement élevé d'acceptation dans certaines catégories. C'est comme si cela allait de soi. Par exemple, les gens qui souffrent d'une élocution déficiente ont tendance à connaître un taux de rejet moins important que les personnes aux prises avec d'autres conditions. Je dirais qu'il y a eu, au cours des dernières années, un pic marqué du taux de rejet dans certaines catégories comme celle des handicaps liés à l'évacuation et celle des déficiences mentales.

Bien que le programme dans son ensemble connaisse un taux de rejet d'environ 10 p. 100, il semble certainement y avoir des conditions ou des catégories du programme qui voient des taux de rejet beaucoup plus importants que d'autres.

Le président : Puisqu'il est question d'allocation du temps, nous avons un énorme problème. Il ne reste que 10 minutes à ce groupe. Souvenez-vous, nous en attendons trois de plus. Cinq personnes ont des questions à poser. Ce sera très difficile de les poser en 10 minutes, sans même penser aux réponses.

La seule chose que je puis suggérer, et nous pourrions dépasser notre temps, est que chacun d'entre vous pose sa question et si nos témoins voulaient en prendre note, lorsque les cinq questions auront été posées, je vous demanderais de répondre à certaines d'entre elles ou à l'ensemble, selon votre désir, et nous allons conclure là-dessus.

Je vais commencer avec le sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Merci et bienvenue à nos invités de ce matin.

L'automne dernier, on m'a demandé d'intervenir au nom d'une personne auprès de l'ARC pour une question de critères d'admissibilité pour le diabète de type 1. Je l'ai fait et nous avons reçu un courriel hier, justement, de la personne au nom de qui je travaillais, qui me dit qu'elle a reçu un courriel de Diabète Canada selon lequel l'ARC a annulé les changements proposés aux critères d'admissibilité.

Quels étaient certains des changements ou des annulations importants qui ont eu lieu et, à votre avis, est-on allé assez loin pour répondre aux inquiétudes exprimées?

La sénatrice Bernard : On peut répondre à ma question lors d'un suivi. Elle porte sur un complément d'information quant au diabète de type 2. Vous avez mentionné qu'il y avait de l'information et j'aimerais l'obtenir de vous.

The Chair: You can distribute it amongst people. Feel free to answer it when we get there.

Senator Omidvar: I'm interested in understanding if there's an appeal process. You referenced it, Mr. Cleary, in your remarks. I would like to know if there is not, why not. To every right there is an appeal. Employment insurance, if you get rejected, you can appeal it. I want to understand why there's no appeal to this benefit. I need to figure that out for myself.

Senator Griffin: The Registered Disability Savings Plans allow individuals with type 1 diabetes to save for increased medical costs later in life through the benefit of compound interest. Currently only individuals who qualify for the Disability Tax Credit are eligible.

Should the government revise its definition so that individuals who have chronic incurable diseases with higher expected medical costs later in life qualify? I think you did touch on that just as I entered the room, but anyway, I'll ask it to clarify, for sure.

Senator Raine: My question is very similar. Why would they use the DTC as a gateway to the Registered Disability Savings Plan? We want to encourage people to save money for future costs. Where did that come from? Thank you.

The Chair: Okay. Panellists, take them all on. Who wants to start?

Ms. Hanson: Maybe I'll start and try to be brief. Thank you all for your thoughtful questions.

The reversals we've experienced with respect to the type 1 community since December 8 — on December 8, the CRA gave a press conference and said they would revert to the pre-May 2 clarification letter.

On May 2, they introduced new language into their clarification letter and operations manual that basically said they didn't believe people could possibly spend 14 hours a week managing type 1 diabetes as adults. They've stood back from that, which means they have, since December 8, been accepting doctors' and nurses' certifications that their patients are spending more than 14 hours.

In relationship to that, a majority of those who had been refused since May seem to have been approved belatedly.

I would be pleased to provide the committee more information about type 2 and how it's different from type 1, but very briefly, I would say these issues can be very materially relevant to a person living with type 2 if that person is on intensive insulin

Le président : Vous pouvez en faire la distribution. Sentez-vous libre d'y répondre quand nous repasserons sur le sujet.

La sénatrice Omidvar : J'aimerais savoir s'il y a un processus d'appel. Vous l'avez mentionné, monsieur Cleary, dans votre témoignage. S'il n'y en a pas, j'aimerais savoir pourquoi. Chaque droit est assorti d'un processus d'appel. Si l'assurance-emploi rejette votre demande, vous pouvez faire appel. J'aimerais comprendre pourquoi le droit à ces avantages n'est pas assorti d'une possibilité d'appel. J'ai besoin de comprendre cela.

La sénatrice Griffin : Le régime enregistré d'épargne-invalidité permet aux personnes atteintes d'un diabète de type 1 d'épargner en vue de l'augmentation de leurs frais médicaux à un stade ultérieur de leur vie, grâce aux intérêts composés. Actuellement, seules les personnes qui sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées sont admissibles.

Le gouvernement devrait-il revoir sa définition afin que les personnes qui sont atteintes d'une maladie chronique incurable entraînant des frais médicaux plus élevés plus tard au cours de la vie puissent être admissibles? Je crois que vous avez abordé le sujet au moment où j'entrais dans la pièce, mais de toute manière, je demanderais que cela soit clarifié.

La sénatrice Raine : Ma question est très similaire. Pourquoi devraient-ils utiliser le CIPH comme porte d'accès vers le régime enregistré d'épargne-invalidité? Nous voulons encourager les gens à épargner de l'argent en vue de frais futurs. Comment cela est-il arrivé? Merci.

Le président : D'accord. Maintenant, témoins du groupe, répondez-leur. Qui veut commencer?

Mme Hanson : Je vais commencer et tenter d'être brève. Merci à tous pour ces questions réfléchies.

Les annulations qui ont eu lieu quant au diabète de type 1 depuis le 8 décembre — le 8 décembre, l'ARC a tenu une conférence de presse et a annoncé qu'elle retournerait à la lettre de clarification antérieure au 2 mai.

Le 2 mai, on a introduit de nouveaux passages dans la lettre de clarification et dans le guide, qui disent essentiellement qu'on ne croyait pas que des adultes puissent passer 14 heures par semaine à gérer leur diabète de type 1. Ils se sont rétractés, ce qui signifie qu'ils ont, depuis le 8 décembre, accepté les attestations des médecins et des infirmières selon lesquelles leurs patients passaient plus de 14 heures.

En liaison avec cela, une majorité des demandes qui s'étaient vu refuser depuis mai semblent avoir été acceptées tardivement.

Je serais ravie de fournir au comité plus d'information sur le type 2 et de la façon dont il diffère du type 1, mais très brièvement, je dirais que ces questions pourraient être matériellement très pertinentes pour une personne atteinte de

therapy which requires more than 14 hours for the life-sustaining therapy itself and/or if that person living with type 2 has a complication that would allow them to qualify under some of the other categories of the Disability Tax Credit.

I don't mean in any way to imply by my remarks that this is exclusive to people with type 1 diabetes, not the other forms, just that it was in particular adults with type 1 who were singled out last year.

There is an appeal process, senator, for the DTC. People can submit an appeal when they are denied, and it goes back for review. I understand that there's often review by a registered nurse who's on staff with the CRA at that point. I don't have any statistics on the rates of approval on appeal, but I do have a lot of anecdotal evidence to suggest that the appeals are onerous, arduous, lengthy and futile.

Definitely, Senator Griffin, people with chronic diseases should absolutely be eligible for the RDSPs. People with MS and diabetes, and I suspect autism, typically experience more complications and challenges managing their disease as they age and absolutely need those long-term savings.

To the final question, the idea that we would disincent people from saving for their future medical costs by making them ineligible for a program designed to promote that defies all reason.

We know the direct costs to our health care system of treating diabetes alone will swamp the entire federal health care budget in 10 years if we don't change something. It's crazy. It's so shortsighted. I don't know what the better solution is other than using the DTC as a gateway for the RDSP. I shudder at the thought of a whole separate set of approvals that somebody would have to go through to access the RDSP, but what we have right now is not working. It's not serving the needs of Canadians with disabilities.

Mr. Davis: Thank you. I would certainly agree with that as it relates to the DTC.

For me it comes back to definition. The cumbersome, burdensome nature of trying to apply for these programs. Senator Poirier, you referenced how often doctors are rejecting all those things. Please keep in mind the patchwork issue, that individuals not only have to access the Disability Tax Credit and check a box saying they have an incurable disease every year or so, but if they're a veteran, they also go through veteran benefits, go through EI programs, six or seven other programs. So harmonizing and making the criteria open, clear and consistent

diabète de type 2, si cette personne est sous insulinothérapie intensive, qui requiert en soi plus de 14 heures de soins thérapeutiques essentiels, ou si cette personne atteinte du type 2 affiche une complication qui lui permettrait d'être admissible en vertu d'autres catégories du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Je ne veux d'aucune façon laisser entendre que c'est là l'apanage des personnes atteintes du diabète de type 1, à l'exclusion des autres formes, mais seulement que cela se trouvait chez les adultes atteints du type 1 en particulier qui étaient ciblés l'an dernier.

Le CIPH, monsieur le sénateur, est doté d'un processus d'appel. Les gens peuvent faire appel si leur demande est rejetée et celle-ci est alors analysée de nouveau. Je comprends qu'à ce moment-là, l'analyse est souvent faite par une infirmière autorisée embauchée par l'ARC. Je ne dispose pas de statistiques sur le taux d'acceptation des demandes après appel, mais j'ai reçu beaucoup de témoignages selon lesquels les demandes d'appel sont onéreuses, longues, ardues et vaines.

Tout à fait, sénatrice Griffin. Les personnes atteintes d'une maladie chronique devraient être admissibles au REEI. Les personnes atteintes de sclérose en plaques et de diabète, d'autisme également, je crois, sont généralement confrontées à plus de défis et de complications dans la gestion de leur maladie avec l'âge et ils ont vraiment besoin de cette épargne à long terme.

À la question finale, l'idée que nous puissions dissuader les gens d'épargner en vue de leurs frais médicaux ultérieurs en les rendant inadmissibles à un programme conçu pour promouvoir exactement cela défie toute logique.

Nous savons déjà que les coûts directs pour notre système de santé du seul traitement du diabète engloutiront le budget fédéral en santé au complet dans 10 ans si nous ne changeons rien. C'est là un déplorable manque de vision. Je ne vois pas de meilleure solution que d'utiliser le CIPH comme porte d'accès au REEI. Je frémis à l'idée d'un ensemble de critères d'admissibilité différent auquel une personne devrait se soumettre pour avoir accès au REEI, mais ce qui est actuellement en place ne fonctionne pas. Cela ne répond pas aux besoins des Canadiens handicapés.

M. Davis : Merci. Je suis tout à fait d'accord avec cela en ce qui concerne le CIPH.

À mon avis, c'est une question de définition. La lourdeur et la difficulté que suppose une demande pour ces programmes… Sénatrice Poirier, vous avez mentionné la fréquence avec laquelle les médecins rejettent toute cette procédure. Veuillez garder à l'esprit le problème d'harmonisation : non seulement ces personnes doivent-elles avoir accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées et cocher une case tous les ans pour dire qu'elles ont une maladie incurable, mais s'il s'agit d'un ancien combattant, il faut recommencer avec les prestations aux anciens

across all these programs would mean so much to so many people.

Mr. Cleary: On the appeal process question, we have this ecosystem growing up around the application and appeal process which includes service providers that will take 30 per cent in order to help you succeed.

The Ontario pediatric association has a tip sheet for their pediatricians on how to successfully complete a review process application for the Disability Tax Credit. That's how crazy this has become.

So there is an appeal process. It's onerous. We have learned there's been fatigue or a sense of resignation on the part of physicians. We did a second survey, a physician and medical professional survey, this fall. We received an avalanche of responses saying, "I'm telling my patients to no longer apply for this, because the likelihood of getting it is next to zero, and I will no longer complete them on behalf of my patient base." That's happening across the country.

The Chair: Thank you very much.

Many of the questions that members asked are relevant to the CRA, what it does or doesn't do. Next Thursday, meeting number 3, we'll have the Minister of National Revenue here, who is responsible for CRA, along with officials from CRA and other departments that are involved, who hopefully will have some of the answers to the questions that have been raised, and particularly some of the statistics you've asked for, at the same time.

I'm sorry we've run out of time. I thank the members on this panel.

Honourable senators, we are proceeding with panel 2 in dealing with the Disability Tax Credit and the Registered Disability Savings Plan. Like the previous panel, we have three presenters and we have one hour.

The three presenters are, first of all, from the Canadian Psychological Association, Karen Cohen, Chief Executive Officer. She is also a member of the Disability Advisory Committee, which has now been reinstated.

From the Disability Tax Fairness Alliance, we have Lembi Buchanan, who is also a member of that advisory committee.

By video conference — we can see him, but I understand he can't see us. But I know it's Michael Mendelson, whom I have known for a long time. Welcome. Michael is here on behalf of The Maytree Foundation. Previously his work was done under

combattants, avec l'assurance-emploi et six ou sept autres programmes. Alors le fait d'harmoniser les critères d'admissibilité et de les rendre plus ouverts, plus clairs et plus cohérents d'un programme à l'autre ferait une énorme différence pour beaucoup de gens.

M. Cleary : Quant au processus d'appel, il y a tout un écosystème autour de la demande et du processus d'appel, incluant des prestataires de services qui prendront 30 p. 100 afin de vous aider à obtenir ce que vous voulez.

L'association de pédiatrie de l'Ontario a mis à la disposition de ses pédiatres une fiche de conseils sur la façon de remplir avec succès une demande de révision pour l'obtention du crédit d'impôt pour personnes handicapées. C'est devenu fou.

Alors oui, il y a un processus d'appel. Il est onéreux. Nous avons vu que les médecins éprouvaient de la lassitude et un sentiment de résignation. Nous avons réalisé un second sondage, un sondage pour les médecins et les professionnels du domaine médical cet automne. Nous avons reçu une avalanche de réactions de gens qui disaient : « Je conseille à mes patients de ne plus faire cette demande, car la probabilité qu'ils soient acceptés est presque nulle et je ne la remplirai plus pour mes patients. » C'est ce qui se passe dans tout le pays.

Le président : Merci beaucoup.

Bon nombre des questions posées par les membres sur l'ARC, sur ce qu'elle fait ou ne fait pas, sont pertinentes pour cette agence. Jeudi prochain, à la troisième réunion, la ministre du Revenu national, qui est responsable de l'ARC, sera présente de même que des fonctionnaires de l'ARC et d'autres ministères concernés. Ils auront, nous l'espérons, certaines des réponses aux questions qui ont été soulevées ainsi que les statistiques que vous avez demandées.

Nous n'avons plus de temps, vous m'en voyez désolé. Je remercie les membres de ce groupe d'experts.

Honorables sénateurs, nous allons passer à la deuxième table ronde sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées et le régime enregistré d'épargne-invalidité. Comme pour le groupe précédent, nous avons trois témoins et nous disposons d'une heure.

Les trois témoins sont, premièrement, de la Société canadienne de psychologie, Karen Cohen à titre de chef de la direction. Elle est également membre du Comité consultatif des personnes handicapées, qui vient d'être rétabli.

De Disability Tax Fairness Alliance, nous accueillons Lembi Buchnan, membre du même comité consultatif.

Par vidéoconférence — nous pouvons le voir, mais je crois qu'il ne peut nous voir —, nous accueillons Michael Mendelson, que je connais depuis longtemps. Bienvenue. Michael est ici pour le compte de la Maytree Foundation. Son travail relevait

the name of the Caledon Institute, and he continues as a fellow with Maytree.

Thank you to all three of you for being here. I have to emphasize that because of the shortness of the time frame for this panel, I need you to keep your presentations to a maximum of seven minutes.

With that, I'll ask Michael Mendelson to start.

Michael Mendelson, Maytree Fellow, The Maytree Foundation: Let me know if there is any problem with hearing me. When you were speaking, Senator Eggleton, it was cutting in and out a little bit, but hopefully you can hear me well.

I'm going to be quick. I had the clerk circulate a paper that I wrote in 2015 on the Disability Tax Credit. I did a printout. I believe it was translated as well, and you've all had it. My intention today is to very quickly review the paper and to speak to it, and hopefully not take too long to do it. I am here to make one very simple point, but a point that I think would have a substantial impact on persons with disabilities in Canada, and particularly the poorest people with disabilities in Canada.

That point is that we have a Disability Tax Credit which is not a refundable tax credit. That means that people who do not have sufficient income tax payable — or any income tax, often — get no benefit from the tax credit.

As you can probably appreciate, the people who pay little or no income tax are those who are the poorest. Therefore, the Disability Tax Credit ends up going to about one third, at my very rough estimation, of persons who would otherwise be eligible. About two thirds, while they would be eligible on the basis of their disability, they are not eligible for any benefit because they're not paying income tax. So those two thirds are the two thirds of the persons with disabilities who are the poorest of all.

It's kind of a perverse way to organize a program. In fact, in Canada, I am pleased to say, we have been moving overtime to make more of our tax-delivered benefits, our tax credits, what we call refundable, so that they go to everyone, regardless of whether or not they have enough income tax payable to pay.

My point is that the Disability Tax Credit should be made refundable, and that's the very simple point. But, of course, as with everything else in the tax system, there's some complexity to it. I am going to, as briefly as I can, discuss some of that complexity.

précédemment du Caledon Institute et il poursuit ses activités chez Maytree.

Merci à vous trois d'être ici. Il faut que j'insiste, vu le peu de temps dont nous disposons pour ce groupe, pour que vos présentations ne fassent pas plus de sept minutes.

Sans plus tarder, je demanderais à Michael Mendelson de commencer.

Michael Mendelson, agrégé de recherche, The Maytree Foundation : Dites-moi si vous éprouvez des difficultés à m'entendre. Lorsque vous parliez, sénateur Eggleton, le son coupait de temps en temps, mais j'espère que vous m'entendez bien.

Je serai bref. J'ai demandé à la greffière de faire circuler un document que j'ai écrit en 2015 sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je l'ai fait imprimer. Je crois qu'il était traduit en plus et vous en avez tous reçu une copie. Mon intention aujourd'hui est de revoir très rapidement ce document et d'en parler, sans prendre trop de temps. Je souhaite faire valoir un argument très simple, mais un argument qui aurait, selon moi, des répercussions importantes sur les personnes handicapées au Canada, particulièrement les personnes handicapées les plus pauvres au Canada.

En fait, nous avons un crédit d'impôt pour personnes handicapées qui n'est pas un crédit d'impôt remboursable. Ceci signifie que les personnes qui ne paient pas suffisamment d'impôt — ou ne paient pas du tout d'impôt, bien souvent — ne profitent pas de ce crédit d'impôt.

Comme vous le savez probablement, les gens qui paient peu ou pas d'impôts sont les plus pauvres. Par conséquent, le crédit d'impôt pour personnes handicapées profite à un tiers, selon mon estimation très approximative, des personnes qui y auraient autrement droit. Environ les deux tiers de ces personnes ne sont admissibles à aucun avantage. Elles y auraient normalement droit, car elles ne paient pas d'impôts. Or, ces deux tiers représentent les personnes handicapées les plus pauvres.

C'est une façon un peu perverse de structurer un programme. En fait, au Canada, je suis heureux de dire qu'au fil du temps, nous avons rendu de plus en plus d'avantages fiscaux, comme les crédits d'impôt, remboursables, de sorte qu'ils profitent à toutes les personnes, sans égard au fait qu'elles paient ou non de l'impôt sur le revenu.

Ce que je veux dire est qu'on devrait faire en sorte que le crédit d'impôt pour personnes handicapées soit remboursable, tout simplement. Mais bien entendu, comme toute autre chose dans le régime fiscal, une certaine complexité s'y rattache. Je vais discuter, aussi brièvement que possible, de quelques-unes de ces difficultés.

The Disability Tax Credit in the tax system is expressed as an "amount," but the amount is kind of deceptive because the actual benefit is 15 per cent of the amount. In the paper I wrote in 2015, the 2014 amount was $7,766, but it was actually worth only 15 per cent of that in terms of the actual reduction in income tax that was available, and that was $1,165. So we're talking about roughly $1,200.

In 2017, the amount is a little bit more. It's indexed by inflation. Because inflation was low, there is not that much difference. It's a little over $8,000 in the 2017 tax year, and it is worth about $1,217.

So the numbers that are in my paper of 2015 are roughly correct. We're talking about a $1,200 benefit that isn't going to the poorest among those with disabilities, and could be going to the poorest among those with disabilities if it were made refundable.

With the data I have available, I can only roughly estimate. Depending on how it's done — and there are different ways the federal government could do this — I would say the ballpark cost is around $1 billion, give or take $100 million. Of course, the Canada Revenue Agency or Finance could do a much better job of providing you with a good estimate if you ask them to.

So that is possible. The amount of money it would cost is substantial, but it's not outlandish. We're not talking about a $30 billion change.

Now, one of the complexities is that the provinces also add on to the Disability Tax Credit, and the amount that the provinces add on is extremely variable. They call it an "amount" as well in the provincial tax system, and it works the same way, with the lowest rate in the lowest tax bracket. So it's extremely variable among the provinces, and how the provinces would treat a change in the federal system to a refundable tax credit would be an important factor.

I'm not going to go into all the details of how the provinces could treat the change to a refundable tax credit. The main point is that there would have to be discussion and coordination with the provinces in terms of the change, and they'd have to make important decisions.

In the extreme, if the provinces were entirely uncooperative and, say, just cancelled their programs, the result would be that those with disabilities who are currently entitled to the Disability Tax Credit and the income tax would have somewhat of a reduction, depending on which province they're in, of the total benefit. However, the two thirds of persons with disabilities who are poorest would still have a substantial increase in their income

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées, dans le régime fiscal, est exprimé sous la forme d'un « montant », mais ce montant est trompeur, car l'avantage réel est chiffré à 15 p. 100 du montant. Dans le document que j'ai rédigé en 2015, le montant de 2014 était de 7 766 $, mais il ne valait que 15 p. 100 de cela en fait de réduction effective d'impôt, ce qui donne 1 165 $. Alors, il s'agit d'environ 1 200 $.

En 2017, le montant est un peu plus élevé. Il est indexé à l'inflation. Comme le taux d'inflation était faible, la différence est minime. C'est un peu plus de 8 000 $ pour l'année d'imposition 2017, ce qui représente un crédit d'impôt d'environ 1 217 $.

Les chiffres qui figurent dans mon document de 2015 sont donc à peu près corrects. Nous parlons d'un crédit d'environ 1 200 $ qui ne sera pas accordé aux personnes handicapées les plus pauvres, mais qui pourrait l'être si c'était un crédit remboursable.

Mes données me permettent seulement de faire une estimation grossière. Selon la façon de faire du gouvernement fédéral — il y a différentes options possibles — je dirais que, grosso modo, à 100 millions de dollars près, le coût s'élèverait à 1 milliard de dollars. L'Agence du revenu du Canada ou le ministère des Finances pourraient certainement vous fournir une meilleure estimation, si vous le leur demandez.

Donc, c'est possible de le faire. Le coût serait important, mais pas extravagant. Nous ne parlons pas d'un changement fiscal de 30 milliards de dollars.

Maintenant, ce qui complique un peu les choses, c'est que les provinces offrent aussi un crédit d'impôt pour personnes handicapées et les montants qu'elles ajoutent sont extrêmement variables. Dans les régimes fiscaux provinciaux, ce crédit est également exprimé sous forme de « montant », et il fonctionne de la même façon, avec le taux d'imposition correspondant à la tranche d'imposition la plus faible. C'est donc extrêmement variable d'une province à l'autre. La façon dont les provinces traiteraient un changement du régime fédéral en faveur d'un crédit d'impôt remboursable serait un facteur important.

Je n'entrerai pas dans les détails sur la façon dont les provinces pourraient traiter la conversion de l'actuel crédit d'impôt pour personnes handicapées en crédit d'impôt remboursable. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faudrait discuter avec les provinces et coordonner le changement avec elles. Les provinces auraient d'importantes décisions à prendre.

Dans le pire des cas, si les provinces refusaient toute coopération et abolissaient leurs programmes, cela voudrait dire que les personnes qui ont actuellement droit au CIPH, celles qui paient de l'impôt, subiraient une certaine réduction du montant de leur crédit d'impôt total (fédéral et provincial), selon leur province de résidence. Par ailleurs, les deux tiers des personnes handicapées — qui sont aussi les plus démunies — verraient leur

of about $1,200, about $100 a month, so there would still be a very substantial redistributed benefit. But I don't think the provinces would be uncooperative. There would be a way to work with the provinces so that they could work out a coordination with the federal government. It wouldn't be a new precedent. The federal government and the provinces have certainly worked together in coordinating tax changes of this kind before.

That's the essence of my presentation. It's very simple. There is an opportunity for the federal government to make a change in the tax system that would be among the best targeted possible changes that could be made. It would result in a substantial benefit going to the poorest among those with disabilities.

There is already a system in place. It might not be perfect, but there is a system in place for administering the Disability Tax Credit and for delivering the benefit. That would have to be changed and adjusted a little bit, and of course the resources that go into it would have to be increased somewhat because there would be two thirds more people eligible, but these are pretty efficient credits to administer. We would be targeting a minimal amount of resources to make the administrative change.

In conclusion, my pitch is that I would like to see your committee recommend that the Disability Tax Credit be made refundable for a well-targeted improvement in income for persons with disabilities in Canada.

The Chair: Thank you very much, and thank you to Caledon and Maytree for all the work you have done on this and other issues over the years.

Next we have Dr. Cohen from the Canadian Psychological Association. Dr. Cohen is the Co-chair of the Disability Advisory Committee.

Karen Cohen, Chief Executive Officer, Canadian Psychological Association: Yes, indeed. I just want to clarify, though, that I'm here today on behalf of the Canadian Psychological Association. I'm a psychologist and the CEO of the CPA, which is a national association for the science, practice and education of psychology in Canada. Psychologists are designated, qualified practitioners who can complete the DTC certificate, or T2201, on behalf of people with disabilities related to mental functions.

By way of background, in 2004 I was appointed to the advisory committee, by the ministers of revenue and finance, which was charged with reviewing and making recommendations on the DTC. Some of the legislative changes made to the DTC in 2006 were based on the recommendations made by our committee.

revenu augmenter d'environ 1 200 $, soit près de 100 $ par mois, de sorte qu'il y aurait encore une redistribution très substantielle du crédit d'impôt. Mais je ne pense pas que les provinces refuseraient de coopérer. Il y aurait moyen de travailler avec les provinces pour qu'elles mènent un travail de coordination avec le gouvernement fédéral. Cela ne créerait pas non plus un nouveau précédent, parce que le gouvernement fédéral et les provinces ont certainement déjà travaillé ensemble à la coordination de modifications fiscales de ce genre.

Voilà l'essentiel de mon exposé. C'est très simple. Ce changement que le gouvernement fédéral a la possibilité d'apporter au régime fiscal compterait parmi les changements les mieux ciblés qui soient. Il en résulterait un avantage considérable pour le groupe le plus démuni parmi les personnes handicapées.

Il y a déjà un système en place. Il n'est peut-être pas parfait, mais il permet d'administrer et d'appliquer le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il y aurait quelques modifications, quelques ajustements à apporter et, puisqu'il y aurait deux tiers de plus de personnes admissibles, il faudrait bien sûr augmenter les ressources qui y sont affectées. Mais comme ces crédits sont faciles à administrer, des ressources minimales seraient affectées au changement administratif.

Pour conclure, j'aimerais que votre comité recommande que le crédit d'impôt pour personnes handicapées soit converti en crédit remboursable et constitue ainsi une amélioration bien ciblée en ce qui a trait au revenu des personnes handicapées au Canada.

Le président : Merci beaucoup. Je remercie également le Caledon Institute et la Maytree Foundation pour tout le travail qu'ils ont accompli dans ce dossier et dans bien d'autres, depuis des années.

Nous entendrons maintenant Mme Cohen, de la Société canadienne de psychologie. Mme Cohen est coprésidente du Comité consultatif des personnes handicapées.

Karen Cohen, chef de la direction, Société canadienne de psychologie : C'est exact. J'aimerais seulement préciser que je suis ici aujourd'hui au nom de la Société canadienne de psychologie, une association nationale qui se consacre à la science, à la pratique et à l'enseignement de la psychologie au Canada. Les psychologues comptent parmi les professionnels de la santé qui sont qualifiés pour remplir le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le formulaire T2201, au nom des patients atteints d'une incapacité liée aux fonctions mentales.

Pour mieux vous situer, en 2004, j'ai été nommée par les ministres du Revenu et des Finances au comité consultatif chargé d'étudier le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le CIPH, et de formuler des recommandations à son sujet. Certains des changements législatifs apportés au CIPH en 2006 s'appuyaient sur les recommandations formulées par notre comité.

I was asked to head a subcommittee of that committee whose purpose was to review that part of the DTC that applied to persons with impairments in mental functions. Consistent with the committee's recommendations, two of the legislative changes made in 2006 included changing thinking, perceiving and remembering to mental functions necessary for everyday life, and providing for the cumulative effects of significant impairments in more than one activity of daily living which combined to produce a marked restriction.

On m'a demandé de diriger un sous-comité dont l'objectif était d'étudier les circonstances dans lesquelles les personnes atteintes d'une incapacité mentale étaient considérées comme admissibles au CIPH. Deux des changements législatifs apportés en 2006 s'inscrivent dans le droit fil des recommandations du comité, notamment le remplacement du passage « la réflexion, la perception et la mémoire » par « les fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante » et la prise en compte du fait que les effets cumulatifs de limitations importantes dans la capacité d'accomplir plus d'une activité courante de la vie quotidienne sont, lorsque combinés, équivalents au fait d'être limité de façon marquée dans la capacité d'accomplir une seule activité courante de la vie quotidienne.

While these changes were an improvement, they did not go far enough and created a higher bar for persons with mental disorders to be deemed eligible for the DTC that continues to this day. The legislation requires that a person has a marked restriction in mental functions defined as follows: adaptive functioning or memory or problem solving, goal setting and judgment taken together. It makes no clinical sense to make eligibility dependent on an impairment in more than one mental function.

Certes, ces changements étaient un pas dans la bonne direction, mais ils n'allaient pas assez loin. Ils ont relevé la barre quant aux critères d'admissibilité au CIPH des personnes atteintes de troubles mentaux, et le problème se perpétue encore aujourd'hui. La loi exige que pour avoir droit au CIPH, une personne soit « limitée de façon marquée » dans sa capacité d'effectuer les fonctions mentales suivantes : l'apprentissage fonctionnel à l'autonomie ou la mémoire ou la résolution de problèmes, l'établissement d'objectifs et le jugement, ces trois derniers étant considérés dans leur ensemble. D'un point de vie clinique, il est insensé de subordonner l'admissibilité au CIPH à des déficiences dans plus d'une fonction mentale.

Let me explain. It is possible that a person could have a severe and prolonged depression which compromises goal setting and judgment but not problem solving. The person may be unable or may take an inordinate amount of time to set goals and make life judgments all or substantially all the time, but not be eligible for the DTC because his or her problem solving is not also impaired.

Je m'explique : une personne peut souffrir d'une dépression grave et prolongée qui la rend incapable d'établir des objectifs et de poser des jugements appropriés, mais pas de résoudre des problèmes. Or, cette personne qui est toujours ou presque toujours incapable de se fixer des objectifs et de porter des jugements au quotidien, ou qui prend un temps excessif pour le faire, n'est pas admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, parce que sa capacité à résoudre des problèmes n'est pas — elle aussi — altérée.

Requiring that impairments in problem solving, goal setting and judgment be present together makes the eligibility criteria stricter for mental functions than for physical functions. For example, a person can be deemed markedly restricted in walking if they can't walk, regardless of which or how many impairments underlie the inability to walk. Yet a person may be deemed markedly restricted in mental functions necessary for everyday life only if they have an impairment in several mental functions.

L'exigence visant la coexistence obligatoire de ces trois types de déficience — incapacité à résoudre des problèmes, à établir des objectifs et à poser des jugements appropriés — fait en sorte que les critères d'admissibilité applicables aux déficiences des fonctions mentales sont plus stricts que ceux applicables aux déficiences physiques. Par exemple, une personne qui est incapable de marcher sera considérée comme présentant une « limitation marquée » dans sa capacité de marcher, peu importe la nature ou le nombre de déficiences sous-jacentes à l'incapacité de marcher. Cependant, une personne ne peut être considérée comme « limitée de façon marquée » dans les fonctions mentales nécessaires à la vie courante que si elle présente une déficience dans plusieurs fonctions mentales.

If a person has an impairment in any mental functions, such that their adaptive functioning is markedly restricted, they should be eligible for the DTC. Mental functions should be defined as memory, problem solving, judgment, perception, learning,

Quelle que soit la fonction mentale visée par une déficience qui limite de façon marquée l'apprentissage fonctionnel à l'autonomie, la personne qui en souffre devrait être admissible au CIPH. Les fonctions mentales devraient être définies comme

attention, concentration, verbal and non-verbal comprehension and expression and regulation of behaviour and emotions taken separately.

In 2014, I drafted a suggested revision of the T2201 which more accurately and more fairly assesses eligibility of persons with impairment in mental functions all the while preserving the program's requirements that the person be unable to perform adaptive activity or require an inordinate amount of time to perform it all or substantially all the time.

Our redrafted definitions make more clinical sense, which will make it far more straightforward for qualified practitioners to complete the T2201 and for the CRA to make eligibility determinations.

Finally, mental disorders can be severe and persistent with intermittent expression of symptoms. You heard a bit about this earlier. Not all symptoms are necessarily present all the time or even 90 per cent of time. The combination of symptoms, however, as well as their unpredictable and intermittent nature, may render a person markedly restricted substantially all the time, even if not 90 per cent of the time. The same as you've heard this morning may be well true of other chronic physical conditions.

CPA has two recommendations. The first recommendation is to revisit the eligibility criteria for persons with impairments in mental functions so that eligibility is based on impairment in any one or more functions that make the person unable or take an inordinate amount of time to perform the basic activities of everyday life all or substantially all the time. Impairments in goal setting, judgment and problem solving should not need to be present together to establish eligibility.

Our second recommendation is that the administration of the DTC should be accountable to the legislation. While the T2201 form requires that the restriction be present 90 per cent of the time, the legislation requires all or substantially all.

To conclude, there must be parity in how mental and physical disorders are treated under all of Canada's policies and legislation. Thank you.

Lembi Buchanan, Past Co-chair, Disability Tax Fairness Alliance: I'm honoured to be here to present to you. There's an urgent need for fair tax treatment for all Canadians living with mental and physical impairments.

étant la mémoire, la résolution de problèmes, le jugement, la perception, l'apprentissage, l'attention, la concentration, la compréhension verbale et non verbale et l'expression et la maîtrise de comportement et des émotions, et être considérées séparément, non dans leur ensemble.

En 2014, j'ai rédigé une proposition de révision du formulaire T2201 afin de permettre une évaluation plus exacte et plus équitable de l'admissibilité des personnes atteintes d'une déficience des fonctions mentales, et ce, tout en maintenant les critères visant l'incapacité, « toujours ou presque toujours », de la personne à effectuer des activités de la vie courante sans prendre un temps excessif pour le faire.

Les définitions que nous avons reformulées étant plus logiques sur le plan clinique, il sera beaucoup plus simple, pour les praticiens qualifiés, de remplir le formulaire T2201 et, pour l'ARC, de rendre des décisions sur l'admissibilité.

Enfin, les troubles mentaux peuvent être graves et persistants même si leurs symptômes se manifestent de façon intermittente. La question a été brièvement abordée un peu plus tôt. Les symptômes ne sont pas nécessairement présents tout le temps ni même 90 p. 100 du temps. Toutefois, la combinaison des symptômes ainsi que leur nature imprévisible et intermittente peuvent rendre une personne limitée de façon marquée, et ce, presque toujours, même si ce n'est pas 90 p. 100 du temps. Ce que vous avez entendu plus tôt ce matin pourrait fort bien s'appliquer à d'autres maladies chroniques physiques.

La Société canadienne de psychologie fait deux recommandations. La première est de revoir les critères d'admissibilité des personnes atteintes d'une déficience des fonctions mentales de sorte que l'admissibilité soit fondée sur la déficience d'une ou de plusieurs fonctions qui rendent la personne incapable d'effectuer les activités de la vie courante, toujours ou presque toujours, sans prendre un temps excessif pour le faire. Les déficiences visant les fonctions mentales nécessaires à l'établissement d'objectifs, au jugement et à la résolution de problèmes ne devraient pas avoir à être toutes présentes pour établir l'admissibilité.

En second lieu, nous recommandons que l'administration du crédit d'impôt pour personnes handicapées soit conforme à la loi. Alors que les critères énoncés dans le formulaire T2201 précisent que la limitation de la capacité doit être présente 90 p. 100 du temps, la loi stipule qu'elle doit l'être « toujours ou presque toujours ».

Pour conclure, il doit y avoir une similitude dans la façon dont l'ensemble des politiques et des lois canadiennes traitent les troubles mentaux et physiques. Je vous remercie.

Lembi Buchanan, ancienne coprésidente, Disability Tax Fairness Alliance : Je suis honorée de comparaître devant votre comité pour discuter de la nécessité urgente de garantir un

traitement fiscal équitable pour tous les Canadiens atteints de déficiences mentales et physiques.

In the classic novel *Alice in Wonderland*, Lewis Carroll provides a satirical look at government bureaucracy when Alice is asked to play croquet by the Queen of Hearts. She complains, "I don't think they play at all fairly. They don't seem to have any rules in particular. At least if there are, nobody attends to them and you have no idea how confusing that is."

Dans son célèbre roman *Alice au pays des merveilles*, Lewis Carroll jette un regard satirique sur la bureaucratie gouvernementale dans l'épisode où la Reine de cœur invite Alice à jouer une partie de croquet. Après un moment, Alice, mécontente, déclare : « Ils ne jouent pas du tout franc-jeu, et puis on dirait qu'ils n'ont aucune règle précise; du moins, s'il y a des règles, personne ne les suit. Ensuite, vous n'avez pas idée comme cela embrouille. »

I've been advocating on behalf of people living with mental illness for almost 20 years, helping to ensure that they are not discriminated against by government policies or procedures. Over the years, I have successfully assisted dozens of individuals access the DTC. I do not charge a fee for my services. These are individuals who have no one else to turn to unless they want to sacrifice one third of their refund to companies that charge contingency fees or pay a hefty legal bill.

Depuis près de 20 ans, je travaille à défendre les droits des personnes atteintes de maladies mentales afin d'assurer qu'elles ne font pas l'objet de politiques ou de procédures gouvernementales discriminatoires. Au fil des ans, j'ai aidé des dizaines de personnes à obtenir le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je ne me fais pas payer pour mes services, car ces personnes n'ont personne d'autre vers qui se tourner, à moins qu'elles ne soient prêtes à sacrifier le tiers de leur crédit d'impôt à des entreprises qui touchent des honoraires conditionnels ou à payer une facture salée en frais d'avocat.

I also have a website, fightingforfairness.ca, with information about the application and appeal processes as well as guidelines for taxpayers and qualified health care professionals.

J'ai aussi un site web, fightingforfairness.ca, où les gens peuvent trouver de l'information sur la présentation d'une demande, les procédures d'appel et les lignes directrices pour les contribuables et les professionnels de la santé qualifiés.

I was also a member of the Technical Advisory Committee on Tax Measures for Persons with Disabilities with Karen. We made a number of recommendations which led to major reforms of the Income Tax Act and the creation of the Disability Advisory Committee. We were both on that committee, and despite our role to ensure fairness in tax policy for people with disabilities, the committee was disbanded the following year.

J'ai également été membre du comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées, aux côtés de Karen. Nous avons formulé un certain nombre de recommandations qui ont mené à des réformes importantes de la Loi de l'impôt sur le revenu et à la création du Comité consultatif des personnes handicapées. Nous avons toutes deux siégé à ce comité et, mais malgré notre rôle d'assurer l'équité du traitement fiscal des personnes handicapées, le comité a été dissous l'année suivante.

In recent years, it has become evident that individuals who qualified for the DTC for 10 or 20 years or even more and are asked to requalify have been denied the tax credit on questionable grounds.

On sait que ces dernières années, des personnes qui avaient droit au CIPH depuis 10 ou 20 ans, voire plus, et à qui on a demandé de refaire les démarches pour confirmer leur admissibilité se sont vu refuser le crédit d'impôt, et ce, pour des motifs contestables.

We are certainly pleased that the Minister of National Revenue, the Honourable Diane Lebouthillier, responded to our request to reinstate the Disability Advisory Committee, which met for the first time last week. She made a brief to our committee and said that to judge fairness we have to follow the letter of the law. That's why I'm here. If we could just follow the letter of the law, we will make huge advances in fairness.

Nous nous réjouissons du fait que la ministre du Revenu national, l'honorable Diane Lebouthillier, a répondu à notre demande de rétablir le Comité consultatif des personnes handicapées, qui s'est réuni pour la première fois la semaine dernière. Dans son mémoire présenté au comité, la ministre affirme que pour juger de l'équité, notre comité devait se fier à la lettre de la loi. C'est la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui. Si seulement nous pouvions suivre la lettre de la loi, nous ferions d'énormes progrès sur le plan de l'équité.

I have several concerns about the administration of the DTC that need to be addressed without further delay.

Je me pose plusieurs questions au sujet de l'administration du CIPH, des questions sur lesquelles il faut se pencher sans plus attendre.

Number one: CRA has created an insurmountable barrier for many by imposing the inflexible guideline that defines being markedly restricted in a basic activity of daily living all or substantially all of the time as being at least 90 per cent of the time.

Such a rigid interpretation of the Income Tax Act has no statutory basis. It is not even supported by CRA's own policy guidelines, and it is not recognized by the Tax Court of Canada as an absolute threshold in both DTC and even GST cases, where a mathematical model might work much better than a physical or mental impairment.

Number two: CRA exercises the right to question the description of disabling effects of the impairment provided by qualified health care practitioners in form T2201 and the follow-up clarification letter.

Number three: The notice of determination when rejecting the claim for the DTC is a form letter that does not always provide a valid reason.

Number four: The notice of determination may refer to additional information provided by the qualified practitioner, but it does not include a copy of the clarification letter, even though this is an essential document if one wishes to appeal the decision.

Number five: The notice of determination when disallowing the DTC does not advise holders of RDSPs that their plan will be terminated unless they take steps to protect their investment during the appeal process.

The unintended consequence of individuals having to reapply for the DTC and being unjustly denied is the loss of a substantial portion of a savings plan designed to assist with their future financial needs. There is no rationale to penalize Canadians with disabilities no longer eligible for the DTC by asking them to repay all of the grants and contributions by the federal government in the previous 10 years.

How can an individual for the DTC for a number of years be eligible and then suddenly treated as if he or she was never eligible for the DTC? These individuals never abused the system. These individuals never broke the rules. Surely these individuals are no less deserving, even though they may no longer qualify for the DTC.

I have some recommendations for the committee.

Premièrement, l'ARC a créé un obstacle insurmontable pour plusieurs en imposant la ligne directrice rigide définissant qu'une personne est considérée comme étant toujours ou presque toujours limitée de façon marquée dans l'accomplissement d'une activité courante de la vie quotidienne si sa capacité à accomplir cette activité est limitée au moins 90 p. 100 du temps.

Une interprétation aussi rigide de la Loi de l'impôt sur le revenu n'a aucun fondement législatif. Elle n'est pas étayée par les lignes directrices de l'ARC, pas plus qu'elle n'est reconnue par la Cour canadienne de l'impôt comme étant un seuil absolu dans les cas relatifs au CIPH ni même dans ceux concernant la TPS, où l'application de pourcentages fixes fonctionne beaucoup mieux que des définitions de déficiences physiques ou mentales.

Deuxièmement, l'ARC exerce le droit de remettre en question la description des effets invalidants de la déficience, fournie par les praticiens qualifiés qui ont rempli le formulaire T2201 et répondu à la lettre de clarification de l'ARC.

Troisièmement, l'avis de détermination envoyé au contribuable pour l'informer que sa demande de CIPH a été rejetée est une lettre type qui ne fournit aucune justification de la décision.

Quatrièmement, il arrive que l'avis de détermination fasse référence à des renseignements supplémentaires fournis par le praticien qualifié qui a répondu à la lettre de clarification. Or, l'avis n'est pas accompagné d'une copie de cette lettre de clarification, même s'il s'agit d'un document essentiel pour quiconque souhaite en appeler de la décision.

Cinquièmement, l'avis de détermination dans lequel l'ARC signifie son refus de la demande de CIPH n'informe pas les titulaires de régimes enregistrés d'épargne-invalidité que leur REEI sera résilié s'ils ne prennent pas de mesures pour protéger leur investissement pendant le processus d'appel.

La conséquence inattendue de l'exigence concernant la présentation d'une nouvelle demande de CIPH est que les personnes qui se voient injustement refuser le crédit d'impôt perdent par le fait même une part importante du régime d'épargne conçu expressément pour répondre à leurs besoins financiers futurs. Aucun motif ne justifie que les Canadiens handicapés qui ne sont plus admissibles au CIPH soient pénalisés en étant contraints de rembourser toutes les subventions et contributions que leur a versées le gouvernement fédéral au cours des 10 dernières années.

Comment une personne qui a été admissible au CIPH pendant de nombreuses années peut-elle du jour au lendemain être traitée comme si elle n'y avait jamais eu droit? Ces personnes n'ont jamais abusé du système. Elles n'ont jamais enfreint les règles. Et il ne fait aucun doute que même si elles n'ont plus droit au CIPH, elles le méritent autant qu'avant.

J'ai quelques recommandations à faire au comité.

One, we need to address the systemic problems with the administration of the DTC without further delay.

Two, unless there is clear evidence of fraud, CRA should not have the authority to disregard medical evidence certified by qualified health care practitioners acting in good faith, and I can't tell you how many of these cases I have personally seen. The reason I help individuals and don't charge a fee is because we have to right a wrong. Also, this is the only way I have access to documents and see what's going on.

Three, individuals with lifelong mental impairments should not be required to reapply for the DTC every three to five years.

Four, when the DTC is denied, stop undermining the internal appeal process by withholding documentary evidence.

Five, when the DTC is denied, provide clear information to enable individuals to take proper steps to ensure that the plan stays open during the appeal process.

Six, when individuals are no longer eligible for the DTC, do not claw back contributions made by the federal government.

I want to close with this. In a letter to his MP, Colin of Peterborough wrote the following:

> How does the government justify creating a program to help those with disabilities and challenges, and then take back what they have given after the fact? That is not only unfair, it is wrong. It is unjust. . . . Please do the right thing and fix this.

The Chair: Thank you very much. Thank you to all three of you for your presentations. Now, committee members, one question, and I'll put people down for a second round. Hopefully we'll get to one. If you could also direct your question. I would say to the panellists that after the directed question is responded to, if the other two want to jump in on any supplementary piece of information, that would be fine.

Senator Seidman: I shouldn't be speechless but I'm just so horrified and outraged listening to your presentations. It kind of leaves me speechless.

The whole process, as we hear about it, from beginning to end, either is just obfuscation at best or, at worst, exploitative of the most vulnerable in our society.

Un : nous devons nous attaquer sans tarder aux problèmes systémiques qui minent l'administration du CIPH.

Deux : à moins qu'il existe une preuve irréfutable de fraude, l'ARC ne devrait pas avoir le pouvoir de faire fi de la preuve médicale attestée par des professionnels de la santé qualifiés qui agissent de bonne foi. Je ne peux vous dire combien de fois j'ai été personnellement témoin de cas de ce genre. La raison pour laquelle j'aide les personnes sans demander d'honoraires, c'est que nous avons une injustice à réparer et qu'en plus, c'est la seule façon pour moi d'avoir accès aux documents pour voir ce qui se passe.

Trois : les personnes ayant des déficiences mentales permanentes ne devraient pas être tenues de présenter une nouvelle demande de CIPH tous les trois à cinq ans.

Quatre : lorsque la demande de CIPH est rejetée, il faut arrêter de compromettre le processus d'appel interne en retenant des éléments de preuve documentaire.

Cinq : lorsque la demande de CIPH est rejetée, il faut fournir aux demandeurs des explications claires afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour que leur REEI demeure ouvert pendant le processus d'appel.

Six : il faut que l'ARC cesse de récupérer les contributions du gouvernement fédéral au REEI auprès des personnes qui ne sont plus admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Je terminerai en disant ceci : dans une lettre adressée à son député, Colin, de Peterborough, a écrit :

> Comment le gouvernement peut-il justifier la création d'un programme conçu pour soutenir les personnes handicapées dans les défis particuliers qu'elles doivent surmonter si c'est reprendre ce qu'il avait donné? Ce n'est pas seulement injuste, c'est aussi abusif. Je vous demande de faire quelque chose pour réparer cette injustice.

Le président : Merci beaucoup. Merci à chacun de vous trois pour vos exposés. Maintenant, mesdames et messieurs les membres du comité, une question et j'inscrirai ensuite vos noms sur la liste pour un second tour. Espérons qu'il y aura un second tour. Il serait bon de préciser à qui vous posez votre question. J'aimerais dire aux témoins qu'après que l'un d'entre eux aura répondu à la question posée, je n'ai aucune objection à ce que les deux autres interviennent pour ajouter de l'information supplémentaire, s'ils le désirent.

La sénatrice Seidman : Je ne devrais pas rester muette, mais je suis tout simplement horrifiée et indignée à l'écoute de vos exposés. Ils me laissent sans voix.

Comme nous avons pu le constater, l'ensemble du processus, du début jusqu'à la fin, n'est rien d'autre, au mieux, qu'un véritable sac de nœuds et, au pire, que de l'exploitation pure et simple des plus vulnérables de notre société.

I would like to start with a quote, Ms. Buchanan, from what you said, if I might. You said, "In recent years, it has become evident that individuals who qualified for the DTC for 10 or 20 years or even more and are asked to requalify have been denied the tax credit on questionable grounds." That's really astounding.

There have been some publicity and some questioning around this. What's the possible explanation for this? Is it that the CRA needs more tax monies, so they're just going after everyone they possibly can? Or there has been another suggestion that the CRA has stopped relying on input from registered nurses in the approval process, meaning that a medical professional now isn't involved in reviewing the applications, and it's just a bureaucrat looking at those applications.

Ms. Buchanan: I'm so glad I'm protected by parliamentary privilege because the word, I think, is malfeasance. I have taken two cases all the way up to the Tax Court of Canada because the Notice of Objection was not even responded to correctly. One had to do with bipolar disorder. The other had to do with a young man with autism. Both of them had received the Disability Tax Credit for over 25 years. Both of those cases were settled out of court. It would have been far too embarrassing for a lawyer to argue in front of a judge. At least our judges have some compassion. Certainly, this is one of the issues that the former Chief Justice of the Tax Court of Canada, Donald Bowman, emphasized.

We always have to follow the letter of the law, and, as I said at the beginning, if we can at least do that, we will have helped so many people. What happens is that doctors provide information in plain language, but, as Dr. Karen Cohen explained, you have to be impaired in so many different areas in order for them to accept that you are getting the DTC.

I just want to quote briefly from my husband's case that was taken all the way to the Federal Court of Appeal, and Justice Rothstein wrote the unanimous decision. He said that if a mental impairment is of such severity that an individual is unable to perform the mental tasks required to live and function independently and competently in everyday life, they qualify for the tax credit. That's case law.

If an individual with autism or even MS is not able to live competently and reasonably, they qualify. Please explain.

The Chair: Anything that either Dr. Cohen or Dr. Mendelson would add?

J'aimerais commencer par citer vos paroles, madame Buchanan, si vous permettez. Vous avez dit : « On sait que ces dernières années, des personnes qui avaient droit au CIPH depuis 10 ou 20 ans, voire plus, et à qui on a demandé de refaire les démarches pour confirmer leur admissibilité se sont vu refuser le crédit d'impôt, et ce, pour des motifs contestables ». C'est à couper le souffle.

On en a un peu parlé publiquement et cela avait soulevé quelques questions. Quelle est l'explication possible? L'ARC a-t-il à ce point besoin de l'argent des contribuables qu'il s'en prend à tous ceux qu'il peut trouver? À moins que ce ne soit — comme quelqu'un d'autre l'a suggéré — parce que l'ARC a cessé de se fier aux renseignements que les infirmières autorisées fournissent pendant le processus d'approbation, ce qui signifie qu'aucun professionnel de la santé ne participe plus à l'examen des demandes et que seul un col blanc les examine.

Mme Buchanan : Je suis très heureuse d'être protégée par le privilège parlementaire, parce que le mot qui convient pour cette situation est, je crois, « délit ». J'ai porté deux cas devant la Cour canadienne de l'impôt parce que personne n'avait même répondu correctement à l'avis d'opposition. Un de ces cas était un trouble bipolaire et l'autre concernait un jeune homme atteint d'autisme. Tous deux recevaient le crédit d'impôt pour personnes handicapées depuis plus de 25 ans. Les deux affaires ont été réglées à l'amiable. Il aurait été beaucoup trop embarrassant pour un avocat de plaider devant un juge. Au moins, nos juges font preuve d'une certaine compassion. Chose certaine, c'est l'un des points sur lesquels l'ancien juge en chef de la Cour canadienne de l'impôt, Donald Bowman, a insisté.

Nous devons toujours respecter la lettre de la loi et, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, si au moins nous pouvions faire cela — suivre la lettre de la loi —, nous aiderions tellement de personnes. La réalité est que les médecins fournissent de l'information dans un langage simple, mais, comme l'a expliqué Mme Karen Cohen, il faut avoir des déficiences dans tellement de domaines pour que le gouvernement accepte de vous considérer comme admissible au CIPH.

J'aimerais juste citer brièvement le cas de mon mari, qui a été porté devant la Cour d'appel fédérale et pour lequel le juge Rothstein a rédigé la décision unanime. Il mentionnait que si une déficience mentale est d'une gravité telle qu'une personne est incapable d'accomplir les tâches mentales nécessaires pour vivre et fonctionner de façon indépendante et compétente dans la vie quotidienne, cette personne est admissible au crédit d'impôt. C'est la jurisprudence.

Si une personne atteinte d'autisme ou même de sclérose en plaques ne peut pas fonctionner de façon compétente et raisonnable, elle est admissible. Pouvez-vous m'expliquer?

Le président : Est-ce que madame Cohen ou monsieur Mendelson voudrait ajouter quelque chose?

Mr. Mendelson: Not me.

Senator Petitclerc: I will echo Senator Seidman. It is outrageous and overwhelming to hear not only you but the witnesses before.

The only thing that comes to mind is that it's really overwhelming when you think about all the concerns and issues and problems, whether it is with the non-refundable and the process, the evaluation.

To me, it seems like it's not only fixing one little thing or the other, it's really an in-depth challenge and, I want to say, problem, so where do we start? More precisely, do you feel confident in this Disability Advisory Committee? I understand it is volunteer, which I feel is another challenge, maybe, because it seems like there's a lot of work to do.

Where do we start? If we want to do it right, what will the key elements be?

Ms. Buchanan: I'd like to respond and say that that's why I'm here. I'm confident that we will fix the system. It's going to be difficult, but we have so many senators who are supporting us and members of Parliament out there who are supporting us.

Why is this happening now? There was a change in the culture of how we treat people with disabilities. In 2011, this is where we started seeing a lot of changes. The Prime Minister, or the Department of Finance, wanted to have a permanent cutback of CRA payouts of $4 billion a year. So where do you start? You start with the most vulnerable.

The Chair: Any other response?

Ms. Cohen: Yes, I just wanted to speak to that. You raised a really important point. The Disability Advisory Committee was charged with addressing how we could improve the administration of the CRA. The original technical advisory committee was appointed by both Revenue and Finance. I think what you've heard in this panel and the previous panel is that some of the changes we need are legislative. They are not administrative. Certainly, the ones I'm talking about are more legislative. The committee has a broad mandate, but it probably has interests and fixes that go beyond its mandate.

Mr. Mendelson: If I can just add, we should remember that no matter how, the administration of the DTC, its application, appeals and so on does have to be improved, as we heard. But we should always remember that two thirds of the poorest of those

M. Mendelson : Pas moi.

La sénatrice Petitclerc : Je joins ma voix à celle de la sénatrice Seidman. Votre témoignage, de même que celui des témoins précédents, est révoltant et accablant.

La seule chose qui me vient à l'esprit est qu'il est réellement bouleversant de penser aux nombreux problèmes, questions et préoccupations qui se posent, qu'il s'agisse de l'aspect non remboursable et du processus, ou encore de l'évaluation.

Pour moi, cela ne se limite pas à résoudre un petit problème ou un autre. Il s'agit vraiment d'un défi énorme et, je dirais même, d'un problème grave, alors par où devons-nous commencer? Plus précisément, faites-vous confiance à ce Comité consultatif des personnes handicapées? Je me rends bien compte qu'il s'agit d'un comité bénévole, ce qui me semble poser un autre défi peut-être, étant donné la somme de travail à accomplir.

Par où devons-nous commencer? Si nous voulons bien faire les choses, quels sont les éléments clés?

Mme Buchanan : Je vous répondrais en disant que c'est pour cela que je suis ici. Je suis certaine que nous allons trouver une solution aux problèmes du système. Cela va être difficile, mais nous avons le soutien d'un grand nombre de sénateurs et de députés.

Pourquoi sommes-nous dans cette situation maintenant? Nous avons assisté à un changement de culture quant à la façon dont nous traitons les personnes handicapées. C'est en 2011 que nous avons commencé à voir de nombreux changements. Le premier ministre, ou le ministère des Finances, voulait réduire de façon permanente les paiements de 4 milliards de dollars versés par l'ARC chaque année. Lorsqu'il faut déterminer par où commencer, on se tourne vers les plus vulnérables.

Le président : Y a-t-il d'autres réactions?

Mme Cohen : Oui, je voulais justement parler de cela. Vous avez soulevé un point réellement important. Le Comité consultatif des personnes handicapées a été chargé de déterminer comment nous pourrions améliorer l'administration de l'ARC. Le comité consultatif technique original avait été nommé à la fois par le ministère du Revenu et le ministère des Finances. Vous avez entendu les témoins actuels et les témoins précédents dire que certains des changements nécessaires sont d'ordre législatif. Il ne s'agit pas de changements administratifs. Il est certain que ceux que j'ai abordés sont davantage d'ordre législatif. Le mandat du comité est vaste, mais il y a probablement des intérêts et des solutions qui vont au-delà.

M. Mendelson : J'aimerais ajouter que nous devons nous rappeler que, peu importe comment, il faut améliorer l'administration du crédit d'impôt pour personnes handicapées, son application, ainsi que les appels le concernant, comme il a été dit. Nous devons toutefois toujours nous rappeler que les

who otherwise are eligible for the DTC get nothing out of it as long as it is non-refundable.

Senator Munson: Thank you for being here. The two questions that were raised really trouble me in terms of the experts at the other end of the chain in terms of establishing the criteria. It almost begs the question, who are they?

Public servants do try to do their jobs well. We have to recognize that. But there doesn't seem to be anybody within CRA who has the same expertise as the doctors who are filling out these applications and understanding it from a medical, mental or whatever point of view. And that troubles me immensely.

Perhaps you can't answer this question. You do sit on the advisory groups. There's a crisis in autism in this country and there's desperation out there, yet there's no representation from this community on this advisory group. I do applaud the minister for having the committee, but on a volunteer basis. You can say whatever you want, but at the end of the day, I think we're still ignoring the autism community, and we're not getting a real picture of the disability community without having them at the table.

Ms. Cohen: Perhaps I'll speak to that. I think one of the charges of the committee is going to be reaching out to the various stakeholder communities so that any recommendations we make are in fact based on the problems that members of the communities are facing.

I think it would be challenging. If I think within mental disorders alone, there is a range of conditions of people potentially eligible for the credit, let alone the physical disorders that present themselves. I think it's important that we don't lose perspective — and sometimes there's some misunderstanding out there — of the fact that this is not a disease-based credit. It's the impact of the disorder on a person's functioning. There's sometimes misunderstanding there that some kinds of disorders are categorically ineligible, and that's not the case, and it shouldn't be the case.

Ms. Buchanan: The autism group, Parkinson's and MS are all part of the Disability Tax Fairness Alliance that I co-founded last August. They're all members of our alliance, so as an individual representing that group I do sincerely try to bring their needs to the table as well.

Mr. Mendelson: Few people with autism would actually be eligible for any financial benefit in any case. You would have to make $25,000 to $30,000 before you would be eligible. To me, that's probably a more significant barrier.

deux tiers des plus pauvres, qui par ailleurs sont admissibles à ce crédit d'impôt, n'obtiennent rien, tant et aussi longtemps qu'il n'est pas remboursable.

Le sénateur Munson : Merci de votre présence parmi nous. Les deux questions qui ont été soulevées me troublent réellement, particulièrement en ce qui concerne les experts qui sont chargés d'établir les critères, à l'autre bout du processus. On peut presque se demander de qui il s'agit.

Les fonctionnaires essaient de bien faire leur travail. Nous devons le reconnaître. Toutefois, il semble n'y avoir personne à l'ARC qui possède la même expertise que les médecins qui remplissent ces demandes et qui en saisissent la portée d'un point de vue médical, mental ou autre. Cela me préoccupe énormément.

Il se peut que vous ne puissiez pas répondre à cette question. Vous faites partie des groupes consultatifs. Il y a une crise de l'autisme dans ce pays et une certaine détresse. Toutefois, cette communauté n'est aucunement représentée au sein de ce groupe consultatif. Je félicite la ministre d'avoir constitué ce comité, même s'il s'agit d'un comité bénévole. On peut dire ce qu'on veut, mais au bout du compte, je crois que nous continuons de ne pas tenir compte de la communauté des autistes, et que nous n'aurons pas une image juste de la communauté des personnes handicapées s'ils ne sont pas présents à cette table.

Mme Cohen : J'aimerais aborder cette question. Je crois que l'une des responsabilités du comité sera de tenter d'établir des liens avec les diverses communautés d'intervenants, afin que les recommandations qui sont faites soient basées sur des problèmes réels auxquels les membres de ces communautés font face.

Je pense que cela posera un défi. Si je m'arrête uniquement aux troubles mentaux, je constate qu'il y a toute une gamme de problèmes auxquels les personnes font face et qui pourraient les rendre admissibles au crédit, sans parler des problèmes physiques. Je crois qu'il est important de ne pas perdre de vue, et il y a parfois de l'incompréhension à ce sujet, le fait qu'il ne s'agit pas d'un crédit qui concerne un problème de santé, mais plutôt l'impact du trouble sur le fonctionnement d'une personne. On croit parfois à tort que certains de ces troubles sont absolument inadmissibles, ce qui n'est et ne devrait pas être le cas.

Mme Buchanan : Le groupe de l'autisme, celui du Parkinson et celui de la sclérose en plaques font tous partie de Disability Tax Fairness Alliance, que j'ai cofondée en août dernier. Ils sont tous membres de notre alliance, et à titre de représentante du groupe, j'essaie véritablement de soulever aussi leurs besoins à la table.

M. Mendelson : Quoi qu'il en soit, très peu de personnes atteintes d'autisme seraient en fait admissibles à des avantages financiers. Il faudrait que ces personnes gagnent de 25 000 à

Senator Poirier: I'll actually follow a little bit along the same line as Senator Munson's question. You mentioned in your recommendation that CRA should not have the authority to disregard medical evidence from certified and qualified health care practitioners acting in good faith. That was a statement you made.

I'm curious to know, once the application comes into CRA, is the person looking at the application to see if they qualify or not the same person who will look at the application to see if a certain business expense is eligible? Or do we have, at CRA, a board of doctors that understand the medical procedures here that can actually evaluate and seek follow up? If not, should there be, like we have at CPP and Workers' Compensation? Should we have a board of doctors who know and can evaluate the applications to see whether they fall into the criteria?

Ms. Buchanan: The DTC used to be adjudicated by Health and Welfare Canada in the 1990s, and they did have medical doctors on staff. They are not the same people who are looking at GST cases and other business expenses. They are trained. They have a training manual.

As for not accepting what the doctors say, I have a letter from the manager of the DTC giving the sections of the Income Tax Act that allow them to disregard the information. I will provide that to the chair so that it can be distributed.

The Chair: Thank you.

Senator Bernard: Thank you all for your presentations and helpful recommendations. I have just one clarification on a point by Dr. Cohen.

You mentioned that you drafted a suggested revision to T2201 in 2014. We're now in 2018. I'm wondering what happened with that and if you can provide us with any additional information.

Ms. Cohen: I'm sorry to say, not much. I have submitted it several times to Revenue and Finance. I think there's a conceptual problem with how the legislation was written as it concerns eligibility criteria for mental disorders. It's a challenging set of disorders to make decisions about, as Ms. Buchanan will certainly attest.

30 000 $ avant d'être admissibles. Selon moi, cela constitue probablement un obstacle plus important.

La sénatrice Poirier : Ma question ira un peu dans le sens de celle du sénateur Munson. Vous avez mentionné dans votre recommandation que l'ARC ne devrait pas avoir le pouvoir de laisser de côté les justifications médicales fournies par des praticiens de la santé accrédités et qualifiés, qui agissent de bonne foi. C'est ce que vous avez déclaré.

Je suis curieuse de savoir si, une fois que la demande parvient à l'ARC, la personne qui l'examine pour déterminer si elle est recevable ou non est la même que celle qui examine les demandes pour déterminer si une dépense d'entreprise donnée est admissible. Ou bien, y a-t-il à l'ARC un conseil de médecins qui comprennent les procédures médicales et qui sont en mesure de procéder à une évaluation et de demander un suivi? Sinon, est-ce que cela devrait être le cas, comme pour le RPC et l'indemnisation des accidents du travail? Devrait-il y avoir un conseil de médecins compétents capables d'évaluer les demandes pour déterminer si elles respectent les critères?

Mme Buchanan : Dans les années 1990, les décisions concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées étaient prises par Santé et Bien-être social Canada, qui disposait de médecins dans son effectif. Ce ne sont pas les mêmes personnes que celles qui s'occupent des cas de TPS ou d'autres dépenses d'entreprise. Ces personnes sont formées. Elles ont un manuel de formation.

En ce qui a trait au fait de ne pas accepter ce que les médecins disent, j'ai une lettre du gestionnaire du crédit d'impôt pour personnes handicapées qui fait état des articles de la Loi de l'impôt sur le revenu qui leur permettent de laisser de côté cette information. Je la donnerai au président pour qu'elle puisse être distribuée.

Le président : Merci.

La sénatrice Bernard : Merci à tous pour vos exposés et vos recommandations utiles. Je souhaite seulement obtenir une précision au sujet d'un point soulevé par Mme Cohen.

Vous avez mentionné avoir rédigé une proposition de révision au formulaire T2201 en 2014. Nous sommes maintenant en 2018. Je me demande ce qui est advenu de cela et si vous pouvez nous en dire davantage.

Mme Cohen : Malheureusement, peu de choses. Je l'ai soumise plusieurs fois au ministère du Revenu et à celui des Finances. Je crois qu'il y a un problème conceptuel quant à la façon dont les dispositions législatives ont été rédigées pour ce qui est des critères d'admissibilité dans le cas des troubles mentaux. Il s'agit certainement d'un ensemble de troubles au sujet desquels il est difficile de statuer, comme le confirmera certainement Mme Buchanan.

I think there's a way around it and a way that will make it clearer for qualified practitioners, but it hasn't been adopted. Legislative change is hard, and that's basically what would be required.

Senator Bernard: Did you have a recommendation for this committee on that?

Ms. Cohen: Good point. The committee has met once and we have this administrative mandate, but one of the things that for me was very important be included in the terms of reference is that if there are legislative or policy recommendations our committee wanted to make, we are able to make them, even though our mandate and the reason we were appointed was to address the administration.

Senator Raine: Thank you very much. We're just starting this study, and I would like to thank Senator Munson for putting it on the table because we can see it's very important.

What I don't understand is how the Disability Tax Credit became the gateway for the RDSP. I would assume everyone would like to see people have an incentive to save for their ongoing future costs. The families, of course, are very interested in that as well.

If we have a DTC that you don't get any benefit from unless you're making $30,000 a year, we're closing the door on a lot of people who have ability to save for their future, perhaps, and they can't do it. I'd like to hear your comments on that.

Ms. Buchanan: I would like to correct something. If an individual, like someone with autism, is living at home, the parent or family member can declare the tax credit, so it's not just the individual.

Also, for the RDSP, you do not have to have a taxable income in order to participate in the program. The government will make contributions for you. This has created a huge issue with the indigenous population because they don't have a taxable income. Now they're discovering there's this gateway to other income support benefits like the Child Disability Benefit and the RDSP. So now they're also trying to understand how this can work for them.

Senator Omidvar: Thank you to all three of you.

Je crois qu'il existe une façon de résoudre cette question et une façon de clarifier cela pour les praticiens qualifiés, mais ces dispositions n'ont pas été adoptées. Les changements législatifs sont difficiles à apporter, mais c'est essentiellement ce qu'il faudrait.

La sénatrice Bernard : Avez-vous une recommandation pour ce comité à ce sujet?

Mme Cohen : Il s'agit d'un bon point. Le comité a tenu une réunion, et nous avons ce mandat administratif, mais l'une des choses que je considère comme très importantes à inclure dans le mandat, c'est que si notre comité souhaite faire des recommandations législatives ou stratégiques, il puisse le faire, même si notre mandat et la raison pour laquelle nous avons été nommés étaient de nous occuper de l'administration.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup. Nous venons d'entreprendre cette étude, et je tiens à remercier le sénateur Munson d'avoir soulevé cette question, parce que force est de constater qu'elle est très importante.

Je ne comprends toutefois pas comment le crédit d'impôt pour personnes handicapées est devenu le moyen d'accéder au régime enregistré d'épargne-invalidité. Je présume que tous souhaiteraient que les gens soient incités à épargner en prévision des coûts futurs qu'ils devront assumer de façon permanente. Il est évident que cela intéresse aussi beaucoup les familles.

Si nous avons un crédit d'impôt pour personnes handicapées qui ne profite à personne, à moins de gagner 30 000 $ par année, nous fermons la porte à un grand nombre de personnes qui sont peut-être en mesure d'économiser pour leur avenir, en les empêchant de le faire. J'aimerais entendre vos observations à ce sujet.

Mme Buchanan : Je voudrais apporter une correction. Lorsqu'une personne, par exemple quelqu'un qui est atteint d'autisme, vit à la maison, le parent ou un membre de la famille peut déclarer le crédit d'impôt, ce qui veut dire que celui-ci ne se limite pas à la personne.

En outre, dans le cas du régime enregistré d'épargne-invalidité, il n'est pas nécessaire d'avoir un revenu imposable pour participer au programme. C'est le gouvernement qui verse les cotisations pour les personnes. Cela a créé un problème énorme avec la population autochtone, parce qu'elle n'a pas de revenu imposable. Elle découvre maintenant qu'il existe une porte d'accès à d'autres prestations de soutien du revenu, comme la prestation pour enfants handicapés et le régime enregistré d'épargne-invalidité. La population autochtone tente donc maintenant de comprendre comment cela peut fonctionner pour elle.

La sénatrice Omidvar : Merci beaucoup à vous trois.

I'm not sure whom my question goes to, so I leave it up to the panellists to decide.

I'm thinking about tax benefits and tax credits. Once they're designed and implemented, they're supposed to be blind to demographic features unless there's something particular like, in this case, disability.

You have a lot of statistics on take-up and refusal, but have you done a gender lens on these? Are we able to understand that, first of all, this is largely a poor community, and within that poor community there are women? And I wonder if you have insight into the take-up of benefits or refusal of benefits for women and, even beyond that, intersections of gender with race. I would be interested in that.

Ms. Buchanan: I don't have that information. It's certainly something that our Disability Advisory Committee can look into. We've already asked for data in terms of those over 65 and under 65 because I'm concerned that the results for people over 65 with mental impairments are going to skew the accepting applications. Because, obviously, they're older and there is dementia and their applications aren't scrutinized to the same degree.

Certainly, as far as women and a lot of the poor and, let's say, disadvantaged individuals are concerned, these are the individuals that these companies for profit — we call them promoters — go after. They take a third, maybe a bit less, but a percentage of their refund. They advertise that they can get up to $50,000 in refunds because we can go back 10 years. A lot of people have said 70 per cent is better than nothing, and I think these companies are preying now.

The Senate also made recommendations on Bill C-462 back in May 2014. This was passed to create regulations for these companies. We have not yet seen any regulations from CRA on this issue.

Mr. Mendelson: To try to respond in terms of gender analysis, I haven't done that analysis, but while this is the community of people who would, by virtue of their disability, be eligible for the tax credit, certainly a poor community, it's only the wealthiest, the best off, among that community that are actually getting any financial benefit. Seeing as how women usually have a lower income than men, it's probably the case that gender analysis would show that women with disabilities who would otherwise be eligible are more likely to not get any financial benefit out of a non-refundable credit.

Je ne sais pas très bien à qui ma question s'adresse. Je vais donc laisser aux témoins le soin de décider.

Je pense aux avantages fiscaux et aux crédits d'impôt. Une fois qu'ils sont conçus et mis en œuvre, ils ne sont pas censés dépendre de caractéristiques démographiques, à moins de circonstances particulières comme, dans ce cas, l'invalidité.

Vous avez de nombreuses statistiques sur l'acceptation et le refus, mais avez-vous fait une analyse comparative entre les sexes à ce sujet? Sommes-nous capables de comprendre, tout d'abord, qu'il s'agit pour une large part d'une communauté pauvre, au sein de laquelle on retrouve des femmes? Je me demande aussi si vous avez une idée du taux d'acceptation ou de refus dans le cas des femmes et, même au-delà, des recoupements entre le sexe et la race. Cela m'intéresse.

Mme Buchanan : Je n'ai pas ces renseignements. Il s'agit certainement d'une question sur laquelle notre Comité consultatif des personnes handicapées pourrait se pencher. Nous avons déjà demandé d'obtenir des données pour les personnes de plus de 65 ans et de moins de 65 ans, parce que je m'inquiète que les résultats pour les personnes de plus de 65 ans ayant une déficience mentale faussent les chiffres. En effet, de toute évidence, ces personnes sont plus âgées, et il y a des problèmes de démence et leurs demandes ne sont pas examinées de la même façon.

Certes, en ce qui concerne les femmes et une grande partie des personnes pauvres et, disons, des personnes défavorisées, ce sont elles que des entreprises à but lucratif, appelons-les des promoteurs, ciblent. Ces entreprises gardent le tiers, et parfois un peu moins, du remboursement versé. Elles font leur publicité en disant qu'elles peuvent obtenir jusqu'à 50 000 $ de remboursement, parce qu'elles peuvent remonter 10 ans en arrière. Beaucoup pensent qu'il vaut mieux obtenir 70 p. 100 que rien du tout, et je crois que ces personnes sont maintenant la cible de ces entreprises.

Le Sénat a également fait des recommandations concernant le projet de loi C-462 en mai 2014. Celui-ci avait été adopté pour créer des règlements pour ces entreprises. Nous n'avons encore vu aucun règlement de l'ARC à ce sujet.

M. Mendelson : Pour donner suite à votre question concernant l'analyse comparative entre les sexes, je ne l'ai pas faite, mais bien qu'il s'agisse d'une communauté des personnes qui, en raison de leur handicap, seraient admissibles au crédit d'impôt, une communauté de toute évidence pauvre, ce ne sont que les plus riches, les mieux nantis, parmi cette communauté qui profitent d'avantages fiscaux dans les faits. Étant donné que les femmes ont généralement un revenu inférieur à celui des hommes, il est probable que l'analyse comparative entre les sexes montrerait que les femmes handicapées, qui sont admissibles par ailleurs, sont plus susceptibles de ne tirer aucun avantage financier d'un crédit non remboursable.

I haven't done that analysis. I'm not sure how to do it, but I think it could be done. That's the probable result.

The Chair: We will now go to the second round.

Senator Seidman: Ms. Buchanan, just a little aside to your last point about Bill C-462. Indeed, that bill was called the Disability Tax Credit Promoters Restrictions Act, and that referred to Disability Tax Credit consultants, I believe, who were charging 30 to 40 per cent commission in exchange for their help in filling out these absolutely dreadful application forms. That is outrageous. The regulations haven't been written, at least as far as we know. That's something we might have a look at.

I did want to ask you about your organization's website. You list a number of systemic problems with CRA's administration of the DTC. Specifically, you say that the CRA abuses the internal appeal process by withholding documentary evidence.

You also mentioned this in your presentation and recommendations. I wouldn't mind if you could clarify this for the committee and if you could tell us what recourse candidates have when their claims are rejected, please.

Ms. Buchanan: First of all, the website is my personal website. I call it the Disability Tax Fairness Campaign. That's been online for about a year now.

The way they do this is unconscionable. I don't know how some of these individuals at the CRA sleep at night; I don't. I'm speechless. There aren't enough words in the English language to qualify how I feel sometimes.

What they do is you get the Notice of Determination in the mail, and they refer to additional information. The additional information is in the clarification letter that's sent to the doctors. However, they don't send this copy to you, so you don't know what other information your doctor has provided.

Now, going back, when we had the technical advisory committee, we requested that a copy of that letter, with the questions, be sent to the individual at the same time so that they were aware the doctor was being asked for additional information. I have brought this up again with senior management at CRA, and their policy is not to send it out at this point.

Je n'ai pas fait cette analyse et je ne sais pas trop comment la faire, mais je pense que c'est possible, avec probablement ce résultat.

Le président : Nous allons maintenant passer au deuxième tour.

La sénatrice Seidman : Madame Buchanan, j'aimerais apporter une petite précision au sujet de votre dernière remarque concernant le projet de loi C-462. En fait, ce projet de loi s'appelait Loi sur les restrictions applicables aux promoteurs du crédit d'impôt pour personnes handicapées, et il visait les experts-conseils en matière de crédit d'impôt pour personnes handicapées qui, je crois, demandaient une commission de 30 ou 40 p. 100 en échange de leur aide pour remplir ces formulaires de demande absolument épouvantables. C'est scandaleux. Il existe une réglementation, selon ce que j'en sais. Nous devrions y jeter un coup d'œil.

Je voulais vous poser des questions au sujet du site web de votre organisation. Vous dressez une liste d'un certain nombre de problèmes systémiques concernant l'administration du crédit d'impôt pour personnes handicapées par l'ARC. De façon plus particulière, vous dites que l'ARC abuse du processus d'appel interne en refusant des preuves documentaires.

Vous l'avez également mentionné dans votre exposé et vos recommandations. Je n'aurais pas d'objection si vous pouviez clarifier cela pour le comité et nous dire quel recours les gens ont lorsque leurs demandes sont rejetées, s'il vous plaît.

Mme Buchanan : Tout d'abord, le site web est mon site personnel. Je l'appelle Disability Tax Fairness Campaign. Il est en ligne depuis un an environ.

La façon dont cela est fait est déraisonnable. Je ne sais vraiment pas comment certaines personnes à l'ARC réussissent à dormir la nuit. Cela me laisse sans voix. Je manque de mots pour qualifier ce que je ressens parfois.

Les choses fonctionnent de la façon suivante : on envoie un avis de détermination par la poste, dans lequel on fait référence à des renseignements supplémentaires. Ceux-ci figurent dans la lettre de clarification qui est envoyée aux médecins. Toutefois, la personne concernée ne reçoit pas cette lettre, et elle ne sait donc pas quels autres renseignements le médecin a fournis.

Revenons maintenant à l'époque où il y avait un comité consultatif technique. À ce moment-là, on demandait qu'une copie de la lettre, ainsi que les questions, soient envoyées à la personne concernée, en même temps qu'au médecin, afin qu'elle soit au courant que des renseignements supplémentaires avaient été demandés. J'ai encore soulevé la question auprès des cadres supérieurs de l'ARC, mais leur politique ne prévoit pas un tel envoi pour le moment.

Now, they're clever, too, because when you file a Notice of Objection, you can request this letter. They don't tell you that, but you can request it. I always request it on behalf of the individuals I'm assisting.

When they deny the DTC on the second round, when they deny the appeal after the objection, they will send you what's called a Notice of Confirmation, which confirms the initial decision to deny the tax credit. That's when they send out this clarification letter, because they have to provide you with all the documents if you appeal to the Tax Court. But, you see, it's too late for people, because who is going to appeal to the Tax Court of Canada? Talk about a difficult process.

Ms. Cohen: I just wanted to add to the point about promoters. When we presented, I believe it was to a Senate committee, on that bill on promoters, one of our points was that if the legislation and the definitions in the legislation were clear, and the administration of the credit were easier to do, there would be less need for promoters.

Mr. Mendelson: There's a larger context here which I think might be of interest to the committee, because you're dealing not only with the Disability Tax Credit but with all the other tax credits and so on. I've been involved in all of this, including the Child Disability Benefit.

We hear a lot about the problem of administering benefits. Just to speak a little bit in defence of the CRA, they weren't set up to administer social benefits, and they're not necessarily adapted to it administratively or culturally. I think the larger context is that perhaps we have to look at the CRA and the question of administering social benefits through the tax system and how the administration can be better designed in many ways, including the appeal mechanism, which is very much adapted to the Income Tax Act and administering the income tax.

I think it might be of interest to the committee to look at that larger context, namely, how the CRA could adapt better to the reality that we're administering social benefits through the tax system. It's a very good thing that we are doing it, I would say, but we might not yet have fully accommodated the realities that are involved in administering those kinds of benefits.

The Chair: Good point.

You had something to add, Ms. Buchanan?

Ils sont quand même intelligents, parce que lorsque vous présentez un avis d'opposition, vous pouvez obtenir cette lettre. On ne vous le dit pas au départ, mais vous pouvez le faire. Je la demande toujours au nom des personnes que j'aide.

Lorsque la demande de crédit d'impôt est rejetée pour une deuxième fois, c'est-à-dire lorsque l'appel est rejeté après l'opposition, on envoie ce que l'on appelle un avis de confirmation, qui comme son nom l'indique, confirme la décision initiale de refuser le crédit d'impôt. C'est à ce moment-là que la lettre de clarification est envoyée, parce que tous les documents doivent être fournis pour le cas où une personne ferait appel devant la Cour canadienne de l'impôt. Toutefois, il est souvent trop tard pour la majorité des gens, car qui fait appel à la Cour canadienne de l'impôt? On peut dire qu'il s'agit d'un processus difficile.

Mme Cohen : Je voudrais ajouter quelque chose au sujet des promoteurs. Lorsque nous avons présenté notre exposé, devant un comité sénatorial je crois, au sujet de ce projet de loi sur les promoteurs, l'un de nos arguments était que si les dispositions législatives et les définitions qu'elles contenaient étaient claires, et que si l'administration du crédit était facilitée, les promoteurs seraient beaucoup moins utiles.

M. Mendelson : Il existe un contexte plus large dans ce cas qui, à mon avis, pourrait intéresser ce comité, qui s'occupe non seulement du crédit d'impôt pour personnes handicapées, mais aussi de tous les autres crédits d'impôt. J'ai participé à toutes ces discussions, y compris au sujet de la Prestation pour enfants handicapés.

Nous entendons beaucoup parler du problème de l'administration des avantages. À la décharge de l'ARC, je dois dire qu'elle n'a pas été créée pour administrer les prestations sociales et qu'elle n'est pas nécessairement adaptée à cela au niveau administratif ou culturel. Je pense que le contexte plus général a peut-être trait à l'ARC et à la question de l'administration des prestations sociales dans le cadre du régime fiscal, ainsi qu'à la façon dont les modalités administratives pourraient être mieux conçues à de nombreux égards, y compris le mécanisme d'appel, qui est par ailleurs très bien adapté à la Loi de l'impôt sur le revenu et à l'administration de l'impôt sur le revenu.

Je crois qu'il pourrait être intéressant pour le comité d'examiner ce contexte plus large, à savoir la façon dont l'ARC pourrait mieux s'adapter à la réalité de l'administration des prestations sociales dans le cadre du régime fiscal. Je dirais que c'est une très bonne chose que nous le fassions, mais il se peut que nous n'ayons pas encore considéré pleinement les réalités liées à l'administration de ce genre de prestations.

Le président : Vous avez là un bon argument.

Avez-vous quelque chose à ajouter, madame Buchanan?

Ms. Buchanan: I would like to thank Michael for that. I never thought of it in that way, but he's absolutely right. It used to be Health and Welfare Canada that dealt with the DTC back in the 1990s. Perhaps addressing social benefits should go to Employment and Social Development Canada, because they're the ones that administer the RDSP also.

Mme Buchanan : Je voudrais remercier Michael pour cette intervention. Je n'avais jamais considéré cette question sous cet angle, mais il a tout à fait raison. Au départ, dans les années 1990, c'est Santé et Bien-être social Canada qui s'occupait du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Peut-être que la question des prestations sociales devrait être confiée à Emploi et Développement social Canada, étant donné que ce sont eux qui administrent aussi le régime enregistré d'épargne-invalidité.

Senator Munson: I'm just wondering, how did we get to this? Here we are. This has been making news headlines in the last year and a half. It seemed to me that things were working. How did it evolve into this? Dr. Mendelson has me thinking, of course, of those who live in poverty and the benefits they get. The idea of tax benefits? That's not going to happen.

Le sénateur Munson : Je me demande simplement comment nous en sommes arrivés là. Voilà la situation. Cela fait la une des journaux depuis un an et demi. J'avais l'impression que les choses fonctionnaient bien. Comment avons-nous abouti à cela? M. Mendelson m'a fait penser, évidemment, aux personnes qui vivent dans la pauvreté et aux prestations qu'elles touchent. La question des avantages fiscaux ne devrait pas se poser.

As a society, how did we get to this point, and how do we change it? Through legislation? We can only recommend probably what most of you recommended to us this morning. But is there more to push the government to get to that place where CRA may not be part of this? They can implement it, but to have other minds working on further programs in this regard.

Comment en sommes-nous arrivés là comme société, et comment pouvons-nous changer les choses? En adoptant des dispositions législatives? Nous ne pouvons probablement que recommander ce que la plupart d'entre vous nous ont recommandé ce matin. Mais pouvons-nous faire davantage pour inciter le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que cela ne relève plus entièrement de l'ARC? Cette dernière pourrait se charger de la mise en œuvre, mais on pourrait faire appel à d'autres intervenants pour mettre au point d'autres programmes à cet égard.

The Chair: While you're pondering your response to that, I will ask Senator Omidvar to put her question.

Le président : Pendant que vous réfléchissez à votre réponse, je vais demander à la sénatrice Omidvar de poser sa question.

Senator Omidvar: I'm actually appalled by the sharks involved in all of this, the application sharks, whatever you may call them. I wonder if you can give us your point of view. Would you ban them? Would you fine them? Would you want to set up a not-for-profit agency that is funded to help people access benefits and appeal mechanisms? What's your preferred solution to the shark problem?

La sénatrice Omidvar : Je suis consternée par la présence de tous ces requins, les requins chargés des demandes, ou peu importe la façon dont on les appelle. Je me demande si vous pouvez nous donner votre avis. Croyez-vous qu'on devrait les éliminer? Êtes-vous d'avis de leur imposer une amende? Souhaiteriez-vous mettre sur pied un organisme sans but lucratif chargé d'aider les gens à avoir accès aux avantages et aux mécanismes d'appel? Quelle est la solution que vous privilégiez pour résoudre ce problème?

The Chair: Okay. So sharks and how did we get into this mess? I think that was Senator Munson's question.

Le président : D'accord. Donc, des requins, et comment en sommes-nous arrivés à cette situation catastrophique? Je crois que c'était la question du sénateur Munson.

Ms. Buchanan: One of the members of our alliance, Michael Campagne, helps families with children with learning disabilities and autism, and he charges a very modest fee for his services. He came up with why we're in this mess and why we have this super increase in rejections. In almost every single category, the rejections are almost twice in 2017 what they were in 2016.

Mme Buchanan : Un des membres de notre alliance, Michael Campagne, vient en aide aux familles avec des enfants ayant des troubles d'apprentissage et des enfants autistes, et il facture très peu pour ses services. C'est lui qui a expliqué pourquoi nous sommes dans cette situation et pourquoi nous assistons à cette augmentation énorme du nombre de rejets. Dans presque toutes les catégories, les rejets sont presque deux fois plus nombreux en 2017 qu'ils l'étaient en 2016.

The RDSP was established in 2008. There's a holdback for 10 years of the contributions provided by the government. That holdback is up this year. The Government of Canada is on the

Le régime enregistré d'épargne-invalidité a été créé en 2008. Il y a une retenue de 10 ans des contributions versées par le gouvernement. Cette retenue est en hausse cette année. Le

hook for billions of dollars. It's like a promissory note, but it's better than a promissory note because the money is actually in the account.

Thank you for parliamentary privilege. How best to stem this huge tide — not that anybody can pull out the money all at once; it's not designed to do that — other than by starting to deny the DTC to some people who already have the RDSP? I can't think of any other answer.

Ms. Cohen: As I mentioned earlier, the mandate of the Disability Advisory Committee isn't going to address all the problems and the changes needed. Systemic and legislative changes are needed to address the important points that Mr. Mendelson raised, and they cannot be addressed by the Disability Advisory Committee.

In relation to the second question, if we did some of that, it would impact on the need for promoters.

The Chair: We'll finish with Michael Mendelson.

Mr. Mendelson: Maybe it's my 50 years of working in this field, but I don't think it's a big mess. There's work to be done to improve things, and I hope your committee will do that, but it's doable.

In terms of, for example, the question about the sharks, I think that's part of the issue of the administration of social benefits by CRA. In my view, whoever is administering the benefits should be helping to fund non-profits to assist people in ensuring that they can take advantage of all the social benefits that are available. That's the kind of normal thing that should occur, part of the evolution and improvement of the systems we have.

For me, the most important issue remains that no matter how good we make the administration of the program, unless it's refundable, the people who need it most aren't going to get it or benefit from it, and therefore I think the question of refundability has to be paid serious attention.

The Chair: Thank you very much to all three of you. You have advanced our knowledge and understanding of this big, complex situation that we seem to be facing at the moment. You're helping us to sort all through that.

With that, thank you to our panellists here and Michael Mendelson by video conference.

gouvernement du Canada est responsable de milliards de dollars. C'est comme un billet à ordre, mais en mieux, parce que l'argent est déjà dans le compte.

Je vous remercie du privilège parlementaire. Comment pouvons-nous endiguer le plus efficacement cette énorme vague, non pas que quiconque puisse retirer de l'argent d'un seul coup, le système n'étant pas conçu pour cela, si ce n'est qu'en commençant à refuser le crédit d'impôt pour personnes handicapées à certaines personnes qui détiennent déjà un régime enregistré d'épargne-invalidité? Je ne vois pas d'autre réponse.

Mme Cohen : Comme je l'ai mentionné plus tôt, le mandat du Comité consultatif des personnes handicapées devrait permettre de résoudre tous les problèmes et de procéder à tous les changements nécessaires. Des changements systémiques et législatifs sont requis pour donner suite aux points importants soulevés par M. Mendelson, et le Comité consultatif des personnes handicapées ne peut pas s'en occuper.

Pour ce qui est de la deuxième question, si nous prenions certaines de ces mesures, cela aurait un impact sur l'utilité des promoteurs.

Le président : Nous allons terminer avec Michael Mendelson.

M. Mendelson : Cela fait bientôt 50 ans que je travaille dans ce domaine, et je ne crois pas que la situation soit si catastrophique. Il y a du travail à faire pour l'améliorer, et j'espère que c'est ce que votre comité fera, mais la chose est possible.

Pour ce qui est, par exemple, de la question des requins, je crois que cela fait partie de l'enjeu de l'administration des prestations sociales par l'ARC. À mon avis, peu importe qui administre les prestations, ces personnes devraient contribuer à financer les organismes sans but lucratif pour qu'ils aident les gens à s'assurer de profiter de toutes les prestations sociales disponibles. C'est le genre de choses qui devraient se produire, et cela fait partie de l'évolution et de l'amélioration des systèmes en place.

À mon avis, l'enjeu le plus important est le suivant, peu importe la qualité de l'administration du programme, si le crédit n'est pas remboursable, les personnes qui en ont le plus besoin ne l'obtiendront pas et n'en profiteront pas. Je crois donc que la question du remboursement doit faire l'objet d'une attention sérieuse.

Le président : Merci beaucoup à vous trois. Vous avez fait progresser notre connaissance et notre compréhension de la situation vaste et complexe à laquelle nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Vous nous aidez à nous démêler dans tout cela.

Cela dit, merci à nos témoins ici présents et à Michael Mendelson, qui a participé par vidéoconférence.

We will adjourn the meeting and resume our discussion on this next Wednesday and Thursday. We have two further days of this particular study.

(The committee adjourned.)

La séance est levée et nous reprendrons notre discussion mercredi et jeudi prochains. Nous avons deux autres jours à consacrer à cette étude particulière.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, January 31, 2018

Colin Fraser, Member of Parliament for West Nova, sponsor of the bill.

Royal Canadian Legion:

Brad White, Dominion Secretary.

Canadian Heritage:

Denis Racine, Director General, Major Events, Commemorations and Capital Experience;

Marie-Lise Julien, Legal Counsel.

Thursday, February 1, 2018

Autism Canada:

Dermot Cleary, Board Chair.

Diabetes Canada:

Kimberley Hanson, Director, Federal Affairs.

Multiple Sclerosis Society of Canada:

Benjamin Davis, National Vice-President, Government Relations and President, Atlantic Division.

Canadian Psychological Association:

Karen Cohen, Chief Executive Officer.

Disability Tax Fairness Alliance:

Lembi Buchanan, Past Co-chair.

The Maytree Foundation:

Michael Mendelson, Maytree Fellow (by video conference).

TÉMOINS

Le mercredi 31 janvier 2018

Colin Fraser, député, Nova-Ouest, parrain du projet de loi.

Légion royale canadienne :

Brad White, secrétaire national.

Patrimoine canadien :

Denis Racine, directeur général, Événements majeurs, commémorations et expérience de la capitale;

Marie-Lise Julien, conseillère juridique.

Le jeudi 1er février 2018

Autisme Canada :

Dermot Cleary, président du conseil d'administration.

Diabète Canada :

Kimberley Hanson, directrice, Affaires fédérales.

Société canadienne de la sclérose en plaques :

Benjamin Davis, vice-président des relations avec les gouvernements à l'échelon national et président, Division de l'Atlantique.

Société canadienne de psychologie :

Karen Cohen, chef de la direction.

Disability Tax Fairness Alliance :

Lembi Buchanan, ancienne coprésidente.

The Maytree Foundation :

Michael Mendelson, agrégé de recherche (par vidéoconférence).